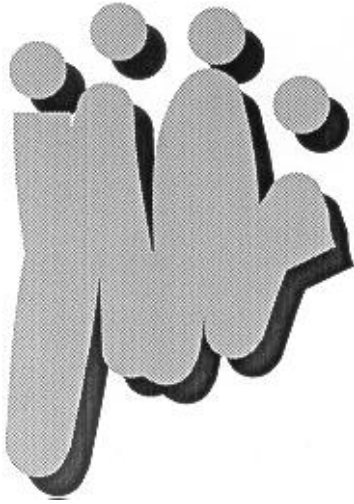
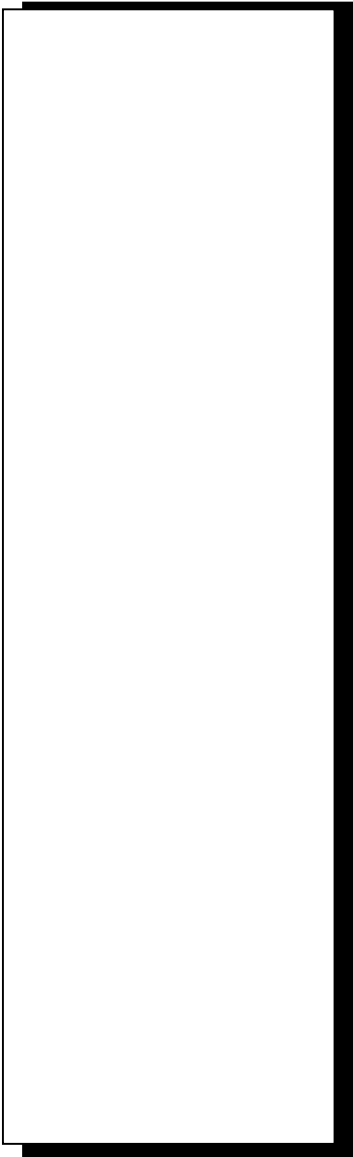




Conseil supérieur de  
l'emploi



*Répercussions de la crise  
sur le marché du travail*



Mars 2009



TABLE DES MATIÈRES:

Composition du Conseil supérieur de l'emploi .....	5
Synthèse et recommandations .....	9
Chapitre I    Monitoring emploi.....	21
Executive summary.....	23
Introduction .....	26
1.    Évolution de l'emploi et de l'activité selon les comptes nationaux .....	26
2.    Les faillites d'entreprises .....	30
2.1. Les statistiques de faillite .....	30
2.2. Emplois perdus suite à des faillites d'entreprises: estimations de l'ONEM.....	32
3.    Enquêtes de conjoncture auprès des entreprises .....	35
3.1. La courbe synthétique de conjoncture.....	35
3.2. Les perspectives d'emploi dans les enquêtes de conjoncture.....	36
3.3. Pénuries de main-d'œuvre .....	39
4.    Autres indicateurs avancés .....	41
4.1. Intérim .....	41
4.2. Chômage temporaire .....	42
4.3. Emplois vacants.....	44
5.    Chômage.....	46
Chapitre II    Évaluation prospective des conséquences de la crise sur l'activité et l'emploi .....	53
Executive summary.....	55
Introduction .....	57
1.    Activité et emploi .....	57
1.1. Introduction .....	57
1.2. Situation de la Belgique par rapport aux pays voisins.....	57
1.3. Prévisions du Bureau fédéral du Plan.....	58
2.    Volume de travail.....	60
3.    Ventilation de l'évolution de l'emploi .....	61
3.1. Prévisions .....	61
3.2. Analyse sectorielle détaillée de l'emploi .....	63
4.    Demandeurs d'emploi .....	66
5.    Risques sur les projections .....	68
Chapitre III    Mesures en faveur de l'emploi adoptées dans le cadre des plans de relance .....	69
Executive summary.....	71
Introduction .....	74
1.    Typologie des mesures de soutien à l'emploi.....	74
1.1. Mesures visant à alléger le coût du travail .....	74
1.2. Mesures de soutien de la demande agrégée / du pouvoir d'achat .....	74
1.3. Mesures visant à accélérer les réformes du marché du travail, en particulier à améliorer la transition du chômage à l'emploi.....	75
1.4. Nécessité de coordonner les politiques de relance budgétaire entre États .....	75

2.	Le cadre européen .....	76
3.	Le plan de relance belge .....	77
3.1.	Au niveau fédéral.....	77
3.2.	Au niveau régional.....	82
3.3.	Caractère permanent ou temporaire des dispositions des plans de relance .....	85
4.	Programmes étrangers.....	85
4.1.	Allemagne .....	85
4.2.	France.....	88
4.3.	Pays-Bas.....	89
4.4.	Finlande .....	89
4.5.	Suède.....	90
4.6.	Espagne.....	90
4.7.	Royaume-Uni.....	91
4.8.	Synthèse sur les plans de relance à l'étranger .....	92

## COMPOSITION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'EMPLOI

MILQUET Joëlle Présidente	Vice-Première Ministre et Ministre de l'Emploi et de l'Égalité des Chances
------------------------------	---

## Membres fédéraux:

SMETS Jan (N) Vice-Président	Directeur de la Banque nationale de Belgique
BAECK Karel (N)	Administrateur général de l'ONEM
BOGAERT Henri (F)	Commissaire au Plan
DE VOS Marc (N)	Universiteit Gent
GLAUTIER Laurence (F)	Mouvement Réformateur
JEPSEN Maria (F)	Université Libre de Bruxelles
LUX Bernard (F)	Université de Mons-Hainaut
NICAISE Ides (N)	HIVA, Katholieke Universiteit Leuven
RAYP Glenn (N)	Universiteit Gent

## Membres régionaux:

## Flandre:

DE LATHOUWER Lieve	Vlaams Ministerie voor Werk en Sociale Economie
LEROY Fons	Gedelegeerd bestuurder van de VDAB
VANDERPOORTEN Dirk	Vlaams Ministerie voor Werk en Sociale Economie

## Wallonie:

DENIL Frédérique	SPF Finances
JADOT Francis	Université de Liège
MÉAN Jean-Pierre	Administrateur général du FOREM

## Bruxelles:

COURTHÉOUX Eddy (F)	Directeur général d'ACTIRIS
du BLED Sophie (F)	SFP Emploi, Travail et Concertation sociale
MICHIELS Peter (N)	Agence régionale pour la propreté

## Secrétaire:

MAETER Pierre-Paul	Président du Comité de direction du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
--------------------	--

PERSONNES DE CONTACT

SECRETARIAT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'EMPLOI

*SPF Emploi, Travail et Concertation sociale:*

Valérie GILBERT - tél. 02 233 44 99  
- fax 02 233 47 38  
- e-mail: valerie.gilbert@meta.fgov.be

ASSISTANCE SCIENTIFIQUE

*Banque nationale de Belgique:*

Hélène ZIMMER - tél. 02 221 33 86  
- e-mail: helene.zimmer@nbb.be

Philippe DELHEZ, Jan DE MULDER, Hugues FAMERÉE, Yves SAKS et Hélène ZIMMER.

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGNES CONVENTIONNELS

Actiris	Acteur public régional de l'emploi, Bruxelles.
AIP	Accord interprofessionnel
APE	Aides pour l'emploi
ASBL	Association sans but lucratif
BFP	Bureau fédéral du plan
BNB	Banque Nationale de Belgique
CE	Commission européenne
CSE	Conseil supérieur de l'emploi
DEI	Demandeurs d'emploi inoccupés
DGSIE	Direction générale statistique et information économique
ETP	Équivalents temps plein
Federgon	Fédération des entreprises de travail intérimaire
FOREM	Office communautaire et régional de la formation professionnelle et de l'emploi
ICN	Institut des comptes nationaux
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance des indépendants et des petites et moyennes entreprises
MIRE	Mission régionale pour l'emploi
Nace	Nomenclature d'activité de la Communauté européenne
Nace-Bel	Nomenclature d'activité de la Communauté européenne appliquée à la Belgique
ONEM	Office national de l'emploi
ONSS	Office national de sécurité sociale
p.c.	pour cent
p.m.	pour mémoire
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
R&D	Recherche et développement
SINE	Initiatives d'insertion sociale
SPE	Services publics de l'emploi
SPF Économie	Service public fédéral Économie
SPF ETCS	Service public fédéral - Emploi, travail et concertation sociale
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UE15	Union européenne des 15 pays, avant l'élargissement en 2004
UE27	Union européenne des 27 pays, après l'élargissement en 2007
VDAB	Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding

Liste des pays

	<u>Indicatifs</u>	<u>Pays</u>	
UE27	UE15	AT	Autriche
		BE	Belgique
		DE	Allemagne
		DK	Danemark
		ES	Espagne
		FI	Finlande
		FR	France
		GB	Royaume-Uni
		GR	Grèce
		IE	Irlande
		IT	Italie
		LU	Luxembourg
		NL	Pays-Bas
		PT	Portugal
		SE	Suède
	BG	Bulgarie	
	CY	Chypre	
	CZ	République Tchèque	
	EE	Estonie	
	HU	Hongrie	
	LT	Lituanie	
	LV	Lettonie	
	MT	Malte	
	PL	Pologne	
	RO	Roumanie	
	SI	Slovénie	
	SK	Slovaquie	
	JP	Japon	
	US	Etats-Unis	



# *Répercussions de la crise sur le marché du travail*

---

Synthèse et recommandations

*Mars 2009*



À la demande de Madame Joëlle Milquet, vice-première ministre, ministre de l'emploi et de l'égalité des chances, le Conseil supérieur de l'emploi (CSE) a étudié les conséquences de la crise économique et financière sur le marché du travail. Le présent rapport se base sur les informations disponibles en date du 20 mars 2009.

La crise est mondiale. L'Union européenne toute entière est en récession. La plupart des pays ont adopté dans l'urgence des mesures visant à stabiliser leur système financier et à soutenir l'activité et l'emploi.

Les réallocations d'emplois sont consubstantielles à la dynamique du marché du travail, mais il importe que les pertes d'emplois, inévitables dans un contexte de récession économique, n'engendrent pas un chômage structurel ou un éloignement durable du marché du travail pour les plus vulnérables que sont les travailleurs peu qualifiés, les jeunes, les âgés et les personnes d'origine étrangère.

Le Conseil a jugé nécessaire d'établir un monitoring du marché du travail (cf. chapitre 1) basé sur l'évolution de différents indicateurs rapidement disponibles, tels que les enquêtes de conjoncture, les statistiques de faillite, d'intérim et de chômage. A très court terme, l'impact sur l'emploi de la crise ne peut en effet être évalué sur la base des statistiques traditionnelles que sont les comptes nationaux de l'emploi et les enquêtes sur les forces de travail, étant donné leurs délais de publication.

Cet examen a mis en évidence que les perspectives économiques pour la Belgique se sont considérablement détériorées. Pour en évaluer les conséquences sur le marché du travail, le Conseil s'est référé aux projections réalisées par le Bureau fédéral du Plan au début du mois de février (cf. chapitre 2).

Pour répondre à ce défi sans précédent, la Belgique, au travers de ses différents niveaux de pouvoir, a adopté un ensemble de mesures qui sont présentées dans le troisième chapitre de ce rapport, en regard des initiatives adoptées par nos principaux partenaires européens. De leur examen, le Conseil a défini un ensemble de recommandations qui visent à renforcer la résilience et l'adaptabilité du marché du travail. En ce qui concerne les mesures de soutien de la demande, le Conseil insiste qu'elles soient à effet immédiat, temporaires et ciblées.

Dans une économie ouverte, une partie de l'impact des mesures de soutien du pouvoir d'achat ou de l'activité est absorbée par les économies étrangères à travers l'augmentation des importations. C'est pourquoi l'élaboration des plans de relance commande une coordination entre les États pour accroître leur efficacité et pour contrecarrer toute tentation protectionniste. Il va de soi, que cette nécessité de coordination concerne tout autant les actions des différents niveaux de pouvoir en Belgique.

L'efficacité des mesures budgétaires de relance dépend également de leur inscription dans une stratégie crédible et soutenable. Les agents économiques doivent être assurés que les déficits publics seront passagers et ne menaceront pas à terme la soutenabilité des finances publiques.

## *MONITORING*

Par rapport au trimestre précédent, l'activité en Belgique aurait reculé de 1,7 p.c. au quatrième trimestre de 2008, ce qui témoigne d'une brusque accélération du ralentissement de la croissance économique amorcé dès 2006. La croissance trimestrielle de l'emploi suit, avec retard, le même mouvement, revenant de 22.300 à 13.500 personnes entre le premier et le troisième trimestre et à 2.000 au quatrième. Toutes les branches d'activité sensibles à la conjoncture ont contribué à ce repli. L'industrie manufacturière a de nouveau détruit des emplois et la croissance a été quasiment nulle dans le commerce et les transports, la construction et les services financiers et aux entreprises. Dans toutes ces branches, la tendance de la croissance de l'emploi est nettement orientée à la baisse.

Pour l'ensemble de l'année 2008, le nombre de faillites a progressé de plus de 10 p.c. Ce sont les branches du commerce, des transports et autres services et de l'Horeca qui connaissent le plus grand nombre de défauts d'entreprises, mais c'est parmi les firmes de la construction que l'augmentation du nombre de faillites a été la plus vive. La progression du nombre de faillites se poursuit en 2009, avec près de 1.600 nouveaux cas de défaut enregistrés pour les mois de janvier et février. Parallèlement, au cours des derniers mois, le nombre des constitutions de sociétés a considérablement diminué.

Le repli marqué de la courbe synthétique de conjoncture de la Banque nationale de Belgique, qui est un indicateur avancé de l'activité économique, s'est poursuivi au cours des derniers mois, atteignant en décembre 2008 le plus bas niveau depuis 1980. Ce seuil a été franchi en février, après une légère remontée en janvier, ce qui peut laisser présager un approfondissement du ralentissement conjoncturel. La Banque nationale interroge également les entreprises sur leurs besoins en main-d'œuvre. Il en ressort des perspectives négatives dans toutes les branches pour lesquelles l'information est disponible. Parallèlement, la proportion d'entreprises signalant que le développement de leurs activités était contraint par des pénuries de main-d'œuvre qualifiée a diminué, mais reste à un niveau proche de la moyenne de long terme, témoignant de la persistance d'inadéquations entre offre et demande sur le marché du travail.

Avant de procéder à des licenciements de personnel fixe, les entreprises utilisent des marges de flexibilité comme la diminution des contrats d'intérim ou le recours au chômage temporaire. Si la première affecte directement le nombre de personnes en emploi, la seconde n'influence que le volume de travail dans l'économie, puisque les personnes en chômage temporaire conservent leur contrat de travail avec leur employeur. À la fin de 2008, le recul du volume d'heures prestées par des travailleurs intérimaires a atteint 11 p.c. sur une base annuelle et il s'est poursuivi en janvier. Le repli est particulièrement marqué pour les prestations d'ouvriers intérimaires. Au quatrième trimestre le nombre de travailleurs au chômage temporaire a augmenté de 31 p.c. par rapport à la période correspondante de 2007 et en janvier 2009, la croissance annuelle s'est établie à 60 p.c., portant le nombre de chômeurs temporaires à plus de 236.000.

Dans ce contexte, le nombre d'offres pour des emplois vacants reçues par les services publics de l'emploi (Actiris, FOREM et VDAB) s'est aussi inscrit en recul à la fin de l'année, sauf à Bruxelles, et en Flandre plus tôt et davantage qu'en Wallonie. Ce mouvement s'est renforcé en janvier et en février. À Bruxelles, le recul amorcé en janvier,

s'est interrompu en février. Il n'en demeure pas moins que pour certaines professions, telles que, en Flandre, grutier, comptable, travailleurs du bois, serveurs et personnels de cuisine, le nombre de postes vacants n'a pas diminué. Il demeure ainsi un réservoir d'emplois non satisfaits qu'il faut se donner les moyens de pourvoir par les politiques adéquates d'accompagnement et de formation, mais aussi de mobilité, des demandeurs d'emploi.

En février 2009, 533.000 personnes étaient recensées comme demandeurs d'emploi par l'ONEM, soit 25.000 de plus qu'un an plus tôt. L'augmentation amorcée en décembre dernier, après que le reflux du chômage ait progressivement ralenti depuis l'été 2007, s'est donc nettement renforcée. Cette hausse a été particulièrement marquée pour les hommes, mais en revanche, toutes les catégories d'âge sont désormais concernées. La remontée du chômage concerne tant les Belges que les étrangers, mais ces derniers ont été plus rapidement et davantage touchés.

En Flandre, où il avait d'abord commencé, le repli sur une base annuelle du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés s'est interrompu dès décembre. En février 2009, on comptait déjà dans cette région 25.000 chômeurs de plus qu'un an auparavant. En revanche, à Bruxelles, le chômage n'avait que peu progressé et, en Wallonie, on recensait encore 5.000 chômeurs de moins. En raison d'une plus forte proportion d'emplois dans le secteur privé, notamment dans l'industrie, c'est en Flandre que le chômage est le plus sensible à la conjoncture: les variations à un an d'écart y sont non seulement plus amples, mais les points de retournement s'y dessinent aussi généralement plus tôt que dans les deux autres régions. Cependant, le taux de chômage en février 2009 était encore toujours deux à trois fois plus élevé en Wallonie et à Bruxelles qu'en Flandre.

L'ensemble des indicateurs signalent donc une détérioration en cours de grande ampleur de l'activité économique et de la situation du marché du travail. Les prévisions disponibles ne laissent pas augurer une inversion rapide de tendance.

#### *ÉVALUATION DES CONSÉQUENCES DE LA CRISE SUR L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI EN 2009*

On l'a dit, la crise est mondiale, la détérioration de l'activité économique et de l'emploi en Belgique peut être rapprochée de celle des voisins européens. Depuis septembre 2008, toutes les projections macroéconomiques successives produites par les instituts nationaux et internationaux ont systématiquement fait état d'une dégradation de plus en plus marquée des prévisions d'évolution de l'activité. Selon les prévisions publiées en janvier par la Commission européenne, le recul de l'activité en Belgique devrait être du même ordre que celui de l'UE dans son ensemble, soit 1,9 p.c., mais les pertes d'emploi seraient plus limitées, à savoir 0,7 p.c. contre 1,6 p.c. Cette différence s'explique notamment par un fort recul attendu de l'emploi en France et en Italie et, plus généralement, par le fait que le ralentissement de l'activité a été plus précoce dans les autres pays de l'UE qu'en Belgique. Selon les estimations du Budget économique 2009, réalisées par le Bureau fédéral du Plan en février, les destructions d'emploi devraient s'élever à 25.000 unités en moyenne pour l'ensemble de cette année. Entre la fin de 2008 et la fin de 2009, près de 60.000 emplois seraient perdus.

Étant donné que généralement les entreprises tendent d'abord à réduire le volume d'heures ouvrées par personne en réaction à un fléchissement de l'activité, notamment via une réduction des heures supplémentaires ou un recours accru au chômage temporaire, la progression du volume total de travail dans le secteur privé, qui avait déjà fortement ralenti en 2008, deviendrait négative en 2009, pour la première fois depuis 2003.

La hausse à un an d'écart de l'emploi salarié dans le secteur privé avait déjà ralenti dans le courant de 2008 et, dès le deuxième trimestre de 2009, des destructions nettes de postes sont attendues. En moyenne sur l'année, l'emploi y marquerait un net recul, de l'ordre de 22.000 unités. En fin d'année, la baisse dépasserait 50.000 unités par rapport à la période correspondante de 2008. Le nombre d'indépendants qui s'était sans cesse accru depuis plusieurs années devrait en moyenne baisser de 3.000 unités. En revanche, l'emploi dans le secteur public devrait rester stable.

Le modèle sur lequel est basée cette projection ne permet pas d'identifier les évolutions attendues à un niveau sectoriel plus fin. Cependant, un classement des différentes branches selon l'ampleur des créations nettes d'emploi entre 1995 et 2007 permet de relever certaines caractéristiques qui pourraient se renforcer dans un contexte de récession. Les branches dont les effectifs ont diminué recouvrent trois catégories: les branches du secteur primaire; les branches, essentiellement de services, comme les transports, les intermédiaires financiers et les postes et télécommunications, qui ont perdu la protection que leur offrait la segmentation des marchés suite aux processus de libéralisation et d'ouverture à la concurrence internationale; de nombreuses branches industrielles comme le textile ou la construction automobile qui ont subi de plein fouet l'émergence d'une concurrence issue de pays à bas salaires. La métallurgie a également connu un fort recul de ses effectifs malgré les importantes restructurations antérieures. La crise se diffuse principalement à travers les branches de l'industrie et, plus globalement, celles dont la production est principalement destinée aux marchés extérieurs. Les autres secteurs, notamment dans les services, qui s'appuient davantage sur la demande intérieure, bénéficient en général encore d'une activité soutenue.

Les informations concernant les mises au chômage temporaire et les annonces de plans de restructuration mettent en évidence que ce sont à nouveau les entreprises actives dans ces dernières branches qui sont prioritairement affectées. Les intermédiaires financiers, qui sont au cœur de la crise, n'échapperont pas non plus à de nouvelles restructurations.

Parallèlement aux larges pertes d'emploi attendues pour 2009, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés devrait considérablement s'accroître pour afficher une hausse de 67.000 unités en moyenne selon le BFP. Le taux de chômage harmonisé passerait ainsi de 7,1 p.c. en 2008 à 8,2 p.c. L'évolution trimestrielle du chômage fait état d'une progression dès le début de l'année, qui s'amplifierait sensiblement ensuite. Étant donné le nouvel accroissement attendu de la population active, l'augmentation du nombre de chômeurs devrait atteindre 100.000 unités, entre la fin de 2008 et la fin de 2009.

D'avantage encore qu'en temps ordinaire, ces prévisions doivent être considérées comme indicatrices d'une évolution attendue. Il faut d'ailleurs préciser que la balance des risques les concernant continue de pencher clairement vers une détérioration plus marquée

encore de l'activité et de la situation du marché du travail. De fait, la prévision du Fonds monétaire international, rendue publique le 10 mars, anticipe une contraction du PIB en volume de -2,5 p.c. en 2009, contre -1,9 p.c. dans la projection du Bureau fédéral du plan de février dernier.

#### *LES MESURES TYPES DE SOUTIEN DE L'ACTIVITE ET DE L'EMPLOI DANS LES PLANS DE RELANCE*

Les mesures de soutien à l'emploi au sein des plans de relance se structurent selon trois axes: les dispositions visant à alléger le coût du travail, les mesures de soutien de la demande agrégée -comprenant tant les mesures directes en faveur des ménages que celles visant à soutenir l'investissement public et privé - et enfin les dispositions spécifiques concernant le fonctionnement du marché du travail.

En Belgique, le plan de relance fédéral comprend à la fois des mesures visant à alléger le coût du travail préalablement négociées avec les partenaires sociaux, des mesures de soutien de la demande agrégée, tant en faveur des ménages, notamment des demandeurs d'emploi, que pour soutenir l'investissement public et privé, en particulier dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, et des mesures spécifiques pour le marché du travail, notamment le meilleur accompagnement par les services de l'emploi en cas de restructuration. Les modalités d'utilisation du chômage temporaire ont été étendues et les taux de remplacement de ce système particulier augmentés. Les dispositions permettant aux entreprises de réduire le temps de travail de leur personnel adoptées en Allemagne et aux Pays-Bas par exemple, ont un objectif analogue, à savoir éviter que les entreprises ne soient forcées de procéder à des licenciements.

Ce plan fédéral est complété par les plans de relance régionaux, qui prévoient principalement des mesures de soutien à l'investissement dans les infrastructures de transport, les écoles, les entreprises innovantes et les métiers liés au développement durable. L'accompagnement et les plans de formation organisés par les services régionaux de l'emploi sont à présent également accessibles aux personnes en chômage temporaire. En Flandre et en Wallonie, c'est aussi le cas pour les travailleurs intérimaires ou ceux travaillant sous contrat à durée déterminée. En Wallonie, les participants à ces plans de formation bénéficient en outre d'une incitation financière. Enfin, en Flandre, outre le renforcement du programme d'accompagnement dédié aux demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, les subsides à l'emploi en cas d'embauche de ces personnes ont été renforcés et une prime relais sera accordée aux travailleurs d'entreprise en difficulté ou en restructuration qui, pour éviter des licenciements, acceptent de réduire leur temps de travail, avec perte de salaire.

Le coût budgétaire de l'ensemble des plans de relance est estimé à 0,4 p.c. du PIB en 2009 selon la Commission européenne. Cette estimation ne reprend pas les mesures déjà décidées lors de la confection du budget initial de 2009 comme l'augmentation des allocations sociales et le relèvement de la déduction professionnelle. En les prenant en compte, l'ensemble des mesures de relance s'élève à 0,9 p.c. du PIB.

Les pays scandinaves privilégient la poursuite des politiques existantes visant à accroître le taux de participation. Les moyens disponibles y ont principalement été affectés à diminuer la pression fiscale sur le travail et la taxation des entreprises. L'idée est que ces

mesures, tout en apportant un soutien à court terme face au ralentissement conjoncturel, ont également des effets positifs à long terme sur l'offre de travail. Étant donné les marges budgétaires plus importantes dont disposent ces pays, les plans de relance atteignent en 2009 selon les estimations de la CE, 1,3 p.c. du PIB en Suède et 1,2 p.c. en Finlande.

Pour les autorités du Royaume-Uni, l'origine de la crise n'est pas liée à un quelconque manquement dans le fonctionnement du marché du travail et n'appelle donc pas de mesures spécifiques. Des dispositifs concernant le reclassement professionnel, notamment au moyen de formations, ont néanmoins été adoptés, pour faciliter la transition de travailleurs des branches d'activité les plus touchées vers d'autres. La mesure principale du plan est la diminution temporaire du taux de TVA en 2009. Il est chiffré dans son ensemble à 1,4 p.c. du PIB par la Commission.

Face à la détérioration plus importante que prévue de la croissance de son économie, l'Allemagne a mis au point un plan de relance important, atteignant 1,5 p.c. du PIB en 2009 et 1,9 p.c. en 2010. Outre les investissements publics d'infrastructure, il comprend des mesures de court terme visant à soutenir les entreprises et les ménages, notamment par des réductions d'impôts et des réductions de cotisations sociales compensées, au niveau du budget de la sécurité sociale, par des subventions de l'état fédéral. Les moyens de l'agence fédérale pour l'emploi sont également augmentés, puisque quelque 6.000 personnes supplémentaires seront engagées afin d'accélérer le placement et l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

En France, le plan de relance est surtout axé sur les investissements publics en infrastructure et les créations d'emplois aidés. La réforme de l'assurance-chômage, avec la fusion des instances de placement et de paiement des prestations, afin de fournir un guichet unique pour le demandeur d'emploi, avait déjà été entérinée par les partenaires sociaux. Selon la CE, l'ensemble des mesures de relance budgétaire atteindrait 0,8 p.c. du PIB.

Les Pays-Bas ont permis aux entreprises enregistrant une baisse importante de leur activité de recourir à un système subsidié de réduction du temps de travail, de façon à éviter les destructions d'emplois. D'autre part, une trentaine de centres de mobilité ont été mis sur pied afin de faciliter le placement de demandeurs d'emploi ou de personnes menacées de licenciement, en réunissant en un même lieu l'ensemble des acteurs du marché du travail. L'ensemble du plan de relance actuel aux Pays-Bas est chiffré à 0,5 p.c. du PIB en 2009 par la Commission.

#### *RECOMMANDATIONS POUR STIMULER L'EMPLOI*

Le Conseil considère qu'il est de la responsabilité des autorités fédérales, communautaires et régionales de tout mettre en œuvre pour contenir les conséquences négatives de la crise économique et financière qui frappe notre pays. Il importe de coordonner au mieux les efforts de chacun en visant à renforcer les structures de l'économie et à améliorer le fonctionnement du marché du travail en évitant de reproduire certaines erreurs du passé.



La priorité des autorités, en Belgique comme ailleurs, a été de stabiliser le système financier afin de protéger les dépôts et d'éviter une contraction trop sévère du crédit. Le rôle particulier du système bancaire dans l'économie justifiait une telle intervention.

Au titre du soutien de la demande intérieure, il s'agit d'abord de laisser jouer les stabilisateurs automatiques, qui sont importants en Belgique, ce qui implique une hausse des dépenses sociales au titre d'allocations de chômage et le tassement des recettes fiscales et parafiscales, sans compenser leur impact sur le solde budgétaire. Le caractère automatique et donc "immédiat" de la mise en œuvre de ces mécanismes d'ajustement augmente leur efficacité, alors que les mesures discrétionnaires nécessitent en général du temps et ne produisent leurs effets qu'après un certain délai. Dans le contexte actuel de grande incertitude quant à l'évolution de la crise, le risque existe par ailleurs de voir les ménages consacrer une part des moyens budgétaires dédiés au soutien de la demande à une épargne de précaution. Cette fuite potentielle est susceptible d'être moins importante dans le cas de mesures ciblant les plus faibles revenus. La dégressivité plus marquée des allocations de chômage constitue à cet égard un premier pas dans la bonne direction, d'autant plus que l'impact budgétaire de cette mesure est réversible, la charge diminuant parallèlement à la baisse du nombre de demandeurs d'emploi.

La sécurité sociale doit offrir un filet de sécurité aux personnes confrontées aux conséquences de la crise; la politique de l'emploi doit leur donner les moyens de se maintenir ou de se réinsérer sur le marché du travail, en aucun cas de les en éloigner. L'augmentation attendue du nombre de demandeurs d'emploi au cours des prochains mois ne peut donner lieu à terme à une augmentation du nombre de chômeurs de longue durée et par là, à une nouvelle hausse du chômage structurel.

Il faut notamment veiller à ce que les recours à la prépension dans le cadre des plans de restructuration n'augmentent pas en dérogeant aux règles en vigueur, afin d'éviter des départs massifs de travailleurs qualifiés dont l'économie belge aura besoin lorsque l'activité redémarrera. Il faut absolument éviter de reproduire les comportements des décennies précédentes dont on a pu observer les conséquences désastreuses sur la participation des plus de 50 ans au marché du travail. Il s'agit à cet égard d'un test de l'applicabilité du Pacte de solidarité entre les générations. Il serait naturel que les plans de licenciement doivent tenir compte de la structure d'âge de l'emploi dans la firme et non pas cibler spécifiquement les travailleurs plus âgés. Pour ceux qui sont licenciés, le retour à l'emploi doit constituer la priorité. L'outplacement, les cellules de reconversion sont des éléments essentiels de cette politique, mais dont la mise en œuvre est limitée dans le temps. Il conviendrait dès lors, comme le Conseil l'a déjà suggéré par le passé, d'y adjoindre une politique d'accompagnement (aide à la recherche d'emploi, certification des compétences, formation, etc.) adaptée à la situation des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans.

Ces efforts spécifiques en faveur des seniors ne doivent bien entendu pas détourner les ressources nécessaires pour accompagner les autres groupes les plus vulnérables aux conséquences de la crise. On pense plus précisément aux peu qualifiés, aux personnes d'origine étrangère et aux jeunes. En ce qui concerne ces derniers, le groupe qui se présentera pour la première fois sur le marché du travail à l'issue de l'actuelle année scolaire rencontrera inévitablement des difficultés d'insertion sans commune mesure avec les conditions normales, y compris sans doute pour les plus qualifiés d'entre eux au terme

de l'année académique. Les dispositifs et procédures accélérées mis en place par les SPE ces dernières années pour les jeunes demandeurs d'emploi devront donc également disposer des moyens nécessaires.

Dans le contexte actuel et dans la perspective de la sortie de crise, les conventions sectorielles en cours de négociation entre partenaires sociaux devraient privilégier la promotion de l'emploi et la maîtrise des coûts salariaux.

En ce qui concerne les mesures de soutien de l'activité, l'accélération de la mise en œuvre de projets d'investissements existants permet de réagir rapidement et de renforcer les infrastructures, donc le potentiel de croissance de l'économie, tout en ayant un impact financier temporaire. Compte tenu des marges budgétaires limitées, l'accent doit être mis à la fois sur l'efficacité des mesures et sur leur caractère réversible, afin de garantir la soutenabilité des finances publiques dans le contexte de vieillissement de la population et d'éviter que les charges qui en découlent ne pèsent trop sur les générations futures.

La crise ne nécessite pas uniquement de réagir dans l'urgence, elle force à réfléchir au développement de nouveaux pôles d'activité et aux moyens d'assurer le redéploiement des ressources humaines libérées vers des branches à plus haut potentiel de croissance pour lesquelles la Belgique pourrait disposer d'un avantage comparatif. La définition d'une telle politique devrait bénéficier de l'expérience, tant des différentes autorités compétentes, que des partenaires sociaux, notamment au travers des Conseils économiques et sociaux régionaux, et des milieux académiques.

Du point de vue de la politique de l'emploi, différentes dispositions concrètes pourraient être mises en œuvre rapidement pour amortir les conséquences de la crise et pour favoriser le retour à l'emploi lors de la reprise.

Le chômage temporaire est un important instrument grâce auquel l'utilisation et le coût de la main-d'œuvre peuvent être ajustés au repli de l'activité économique et dont la finalité doit être d'éviter autant que possible des licenciements impliquant une rupture complète avec l'employeur. Dans un contexte de crise inhabituellement profonde, dont les conséquences se feront vraisemblablement ressentir plus longtemps que celles des précédentes récessions ou ralentissements conjoncturels, il s'indiquerait de considérer la proposition de coupler le chômage temporaire à l'accès à un éventail de formations, pas uniquement ciblées sur l'activité au sein de l'entreprise d'origine, pour maintenir ou renforcer l'employabilité des travailleurs. Un tel effort serait par ailleurs une compensation bienvenue à la possible réduction conjoncturelle des dépenses de formation des entreprises, qui, avant la crise, restaient déjà en-deçà de l'objectif de 1,9 p.c. de la masse salariale prévu par les accords interprofessionnels. Cette recommandation vise tant les ouvriers que les employés en cas d'instauration éventuelle d'un système équivalent en la faveur de ces derniers. Sans préjuger de l'harmonisation souhaitable du statut global des ouvriers et des employés, il faut veiller à ce que cette extension éventuelle ait un caractère temporaire et, par là même, à la maîtrise de son coût budgétaire. En matière de soutien à la formation, à titre exceptionnel, un assouplissement des critères et limites d'intervention, justifiées pour éviter les risques de distorsion des conditions de concurrence, serait souhaitable. Par ailleurs, des formules de cofinancement, y compris en provenance de l'UE, pourraient être envisagées.

Compte tenu de l'arrivée massive de demandeurs d'emplois dans les SPE, il conviendrait de mobiliser un effectif suffisant de conseillers-placeurs, afin de garantir une offre de services de qualité à la hauteur des difficultés que rencontreront ces nouveaux chômeurs à retrouver rapidement un emploi. Parallèlement, il s'indique de renforcer les capacités des services de formation, pour assurer une prise en charge rapide et de qualité des nouveaux demandeurs d'emploi. Afin de disposer de formateurs en nombre suffisant, l'on pourrait transitoirement envisager de mobiliser les personnes licenciées qui disposent des compétences et d'une expérience leur permettant d'assurer la formation d'autres demandeurs d'emploi.

Enfin, pour certains, le licenciement peut être l'occasion d'envisager un nouveau départ, les indemnités reçues dans ce cadre pouvant d'ailleurs constituer l'amorce d'un capital de départ pour le démarrage d'une activité entrepreneuriale. Le statut d'indépendant a été amélioré ces dernières années et des mécanismes de financement des starters ont été mis en place, ce qui devrait faciliter de telles démarches. Vu les difficultés actuellement plus importantes d'accès au crédit, un élargissement, à titre provisoire, de ce soutien financier pourrait être envisagé. Par ailleurs, la garantie d'une couverture sociale en matière d'assurance chômage sur une période nécessaire à assurer la viabilité de l'entreprise, pourrait être étendue à tous les candidats entrepreneurs.

#### *CONCLUSION*

À l'heure où la crise financière et ses effets mobilisent l'attention, il ne faudrait pas délaissé les objectifs de la stratégie de Lisbonne en matière de relèvement des taux d'emploi et de formation, ni reporter les nécessaires réformes structurelles visant un meilleur fonctionnement des marchés, y compris du travail. Ces mesures peuvent en effet aussi contribuer à adoucir les conséquences à court terme des restructurations que la crise engendrera inévitablement, tout en ayant vocation à renforcer l'économie en prévision des changements à venir. Cela implique notamment de tenir compte des perspectives démographiques et inadéquations structurelles entre offre et demande de travail qui risquent de provoquer la résurgence rapide de pénuries de main-d'œuvre dans certains segments du marché lorsque l'activité reprendra.



## *Chapitre I*

# *MONITORING EMPLOI*



## Executive summary

Par rapport au trimestre précédent, l'activité en Belgique aurait reculé de 1,7 p.c. au quatrième trimestre de 2008, ce qui témoigne d'une brusque accélération du ralentissement de la croissance économique amorcé dès 2006. La croissance trimestrielle de l'emploi suit, avec retard, le même mouvement, revenant de 22.300 à 13.500 personnes entre le premier et le troisième trimestre et à 2.000 au quatrième. Toutes les branches d'activité sensibles à la conjoncture ont contribué à ce repli. L'industrie manufacturière a de nouveau détruit des emplois et la croissance a été quasiment nulle dans le commerce et les transports, la construction et les services financiers et aux entreprises. Dans toutes ces branches, la tendance de l'emploi est nettement orientée à la baisse.

Pour l'ensemble de l'année 2008, le nombre de faillites a progressé de plus de 10 p.c. L'augmentation a été particulièrement vive à Bruxelles (+22 p.c.). Avec 8,4 p.c. de défauts en plus qu'en 2007, la Wallonie est plus proche de la moyenne nationale. Les entreprises établies en Flandre témoignent en revanche d'une meilleure résistance au ralentissement conjoncturel, avec une hausse d'environ 5,6 p.c. des cas de faillites. Ce sont les branches du commerce, des transports et autres services et de l'Horeca qui connaissent le plus grand nombre de défauts d'entreprises, mais c'est parmi les firmes de la construction que l'augmentation du nombre de faillites a été la plus vive. La progression du nombre de faillites se poursuit en 2009, avec quelque 1.600 nouveaux cas de défaut enregistrés sur les deux premiers mois. Par ailleurs, le nombre de constitutions d'entreprises est en recul de plus de 25 p.c. sur les deux premiers mois de 2009 par rapport à la période correspondante en 2008.

À court terme, les perspectives de l'emploi peuvent être appréciées sur la base de l'évolution de différents indicateurs.

Le repli marqué de la courbe synthétique de conjoncture, qui est un indicateur avancé de l'activité économique, s'est poursuivi au cours des derniers mois, atteignant en décembre le plus bas niveau depuis 1980, un record dépassé ensuite en février, ce qui laisse présager un approfondissement du ralentissement conjoncturel. La légère remontée en janvier 2009 ne pouvait en effet encore être considérée comme un signe de retournement étant donné la volatilité de la série.

Dans le cadre de ses enquêtes de conjoncture, la Banque nationale interroge également les entreprises sur leurs besoins en main-d'œuvre. Il en ressort des perspectives négatives dans toutes les branches pour lesquelles l'information est disponible. L'industrie, les services aux entreprises et le commerce rapportent des prévisions en très net repli à la fin de l'année 2008 et au début de 2009. Parallèlement, la proportion d'entreprises signalant que le développement de leurs activités était contraint par des pénuries de main-d'œuvre qualifiée a diminué. Elle reste cependant à un niveau proche de la moyenne de long terme, témoignant ainsi de la persistance des inadéquations entre offre et demande sur le marché du travail.

Avant de procéder à des licenciements de leur personnel fixe, les entreprises utilisent des marges de flexibilité telles que la réduction des heures supplémentaires, le recours au chômage temporaire, la diminution des contrats d'intérim ou le non renouvellement de contrats temporaires. Les deux premiers n'ont pas d'influence sur le nombre de personnes en emploi mais bien sur le volume de travail dans l'économie, les deux autres affectent directement l'emploi. Faute de statistiques, ni l'évolution du volume d'heures supplémentaires, ni celle des contrats temporaires n'ont pu être examinées.

Le volume d'heures prestées par des travailleurs intérimaires est, depuis le deuxième trimestre 2008, inférieur au niveau atteint l'année précédente. A la fin de l'année passée, le recul a atteint 11 p.c. sur une base annuelle. La chute de l'activité dans l'intérim s'est poursuivie au mois de

janvier. Le repli est particulièrement marqué pour les prestations d'ouvriers intérimaires dont la baisse des heures à un an d'écart s'était amorcée dès la fin de 2007. Pour les employés intérimaires, le nombre d'heures prestées a chuté en décembre 2008 et de nouveau au début de 2009.

Au quatrième trimestre le nombre de travailleurs au chômage temporaire a augmenté de 31 p.c. par rapport à la période correspondante de 2007. La croissance du nombre de chômeurs temporaires s'est donc fortement accélérée en fin d'année; en novembre, 176.000 travailleurs y étaient confrontés (données brutes), soit la moitié de plus que l'année précédente. Les statistiques relatives au mois de janvier font état d'une hausse du nombre de chômeurs temporaires supérieure à 60 p.c., portant leur nombre à plus de 236.000.

Dans ce contexte, le nombre d'offres pour des emplois vacants reçues par les services publics de l'emploi (Actiris, FOREM et VDAB) s'est aussi inscrit en recul à la fin de l'année, sauf à Bruxelles, et en Flandre plus tôt et davantage qu'en Wallonie. Ces évolutions doivent cependant être considérées avec prudence dans la mesure notamment où elles peuvent refléter des changements de parts de marché des SPE, plutôt qu'un véritable mouvement de l'ensemble des postes vacants au sein de l'économie. Ce mouvement à la baisse s'est renforcé en janvier et en février. À Bruxelles, le recul amorcé en janvier, s'est interrompu en février. Parmi les offres d'emploi reçues, il en demeurait à la fin de février 2009, 2.588 ouvertes auprès d'Actiris, 5.892 au FOREM et 36.843 au VDAB. Il s'agit d'un réservoir encore important et pour certaines professions, le nombre de postes vacants a augmenté tel qu'en Flandre pour les métiers de grutiers, comptables, personnel d'horeca ou encore menuisiers.

En février, 533.000 personnes étaient recensées comme demandeurs d'emploi par l'ONEM, soit 25.000 de plus que l'année dernière à la même époque. L'augmentation amorcée en décembre dernier, après que le reflux du chômage ait progressivement ralenti depuis l'été 2007, s'est donc nettement renforcée.

Cette hausse a été particulièrement marquée pour les hommes. Un effet de branche est sans doute à l'origine de cette différenciation entre hommes et femmes, le secteur des services, où les femmes sont proportionnellement davantage représentées, ayant été jusqu'à présent moins fortement affecté par le ralentissement conjoncturel. En revanche, toutes les catégories d'âge sont désormais concernées.

Le nombre de personnes demandeuses d'emploi depuis moins d'un an n'a quasiment plus reculé depuis le début de 2008; en février on en dénombrait 30.000 de plus qu'un an auparavant. Par effet de cohorte, ce sont maintenant les DEI de plus d'un an dont le nombre est en voie de progresser. Il faut être attentif au fait que dans un marché du travail en repli, les possibilités pour ces personnes, dont l'expérience professionnelle, lorsqu'elles en ont une, est lointaine, de se réinsérer dans l'emploi, seront d'autant moindres que le nombre de demandeurs d'emploi de moins d'un an croîtra. Les moins qualifiés d'entre eux seront sans doute davantage concernés encore, les statistiques de l'ONEM montrent en effet que ce groupe a été le premier affecté par le ralentissement conjoncturel.

Enfin, en Flandre, où il avait d'abord commencé, le repli sur une base annuelle du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés s'est interrompu dès décembre. En février 2009, on comptait déjà dans cette région 25.000 chômeurs de plus qu'un an auparavant. En revanche, à Bruxelles, le chômage n'avait que peu progressé et, en Wallonie, on recensait encore 5.000 chômeurs de moins. En raison d'une plus forte proportion d'emplois dans le secteur privé, notamment dans l'industrie, c'est en Flandre que le chômage est le plus sensible à la conjoncture: les variations à un an d'écart y sont non seulement plus amples, mais les points de retournement s'y dessinent aussi généralement plus tôt que dans les deux autres régions. La remontée du chômage concerne tant les Belges que les étrangers, mais ces derniers ont été plus rapidement et davantage touchés, en



particulier les ressortissants d'autres États de l'UE, à Bruxelles et en Flandre, et ceux de nationalités extra-européennes en Wallonie.

Le tableau ci-dessous résume les principales tendances sur la base d'une sélection d'indicateurs disponibles en date du 20 mars 2009.

Tableau 1 - Monitoring emploi - Synthèse<sup>1</sup>  
(variations par rapport à la période précédente)

Indicateur		Période	Observation précédente	Orientation sur les dernières observations
PIB (cvs-cjo)	2008 Tr 4	-1,7 p.c. par rapport au trimestre précédent	(+0,1)	Brusque accélération du ralentissement qui s'est mué en un net recul de l'activité
Courbe synthétique de conjoncture (cvs)	février 2009	-3,9 points par rapport au mois précédent	(+3,6)	A l'exception de janvier, dégradation continue depuis le mois de septembre 2008
Faillites	janvier et février 2009	+20,1 p.c. par rapport à 2008	(+1,0) <sup>2</sup>	Forte augmentation sur les trois derniers mois
Emploi (cvs-cjo)	2008 Tr 4	+2.000 par rapport au trimestre précédent	(+13.500)	Le ralentissement s'accroît au 4e trimestre
Intérim (cvs)	janvier 2009	-20,9 p.c. par rapport à janvier 2008	(-15,7)	Recul croissant sur les derniers mois
Chômage temporaire	janvier 2009	+62,7 p.c. par rapport à janvier 2008	(+16,4)	Forte accélération sur les derniers mois
Demandeurs d'emploi	février 2009	+25.000 par rapport à février 2008	(+11.000)	Accélération de l'augmentation du chômage

Sources: BNB, DGSIE, Federgon, Graydon, ICN, ONEM.

<sup>1</sup> Sur la base des informations disponibles en date du 20 mars 2009.

<sup>2</sup> Variation des deux premiers mois de 2008 par rapport à la période correspondante en 2007.

## Introduction

À très court terme l'impact sur l'emploi de la crise financière et du ralentissement conjoncturel ne peut être évalué sur la base des statistiques traditionnelles que sont les comptes nationaux de l'emploi et les enquêtes sur les forces de travail étant donné leurs délais de publication.

Il est en revanche possible d'utiliser des indications indirectes disponibles beaucoup plus rapidement, telles que les enquêtes de conjoncture, les statistiques de faillite, d'intérim et de chômage, pour brosser une image relativement précise des évolutions en cours. Certains de ces indicateurs permettant de pousser le détail de l'analyse au niveau sectoriel et/ou régional.

La présente note de monitoring est structurée en cinq sections. La première est consacrée aux comptes nationaux, la deuxième aux statistiques des faillites, la troisième aux résultats des enquêtes de conjoncture, la quatrième à d'autres indicateurs avancés, à savoir l'intérim, le chômage temporaire et les emplois vacants; la cinquième section présente les statistiques du chômage détaillées, par genre, âge, niveau d'éducation, secteur d'origine, région, durée et nationalité.

Le présent rapport se base sur les informations disponibles en date du 20 mars 2009.

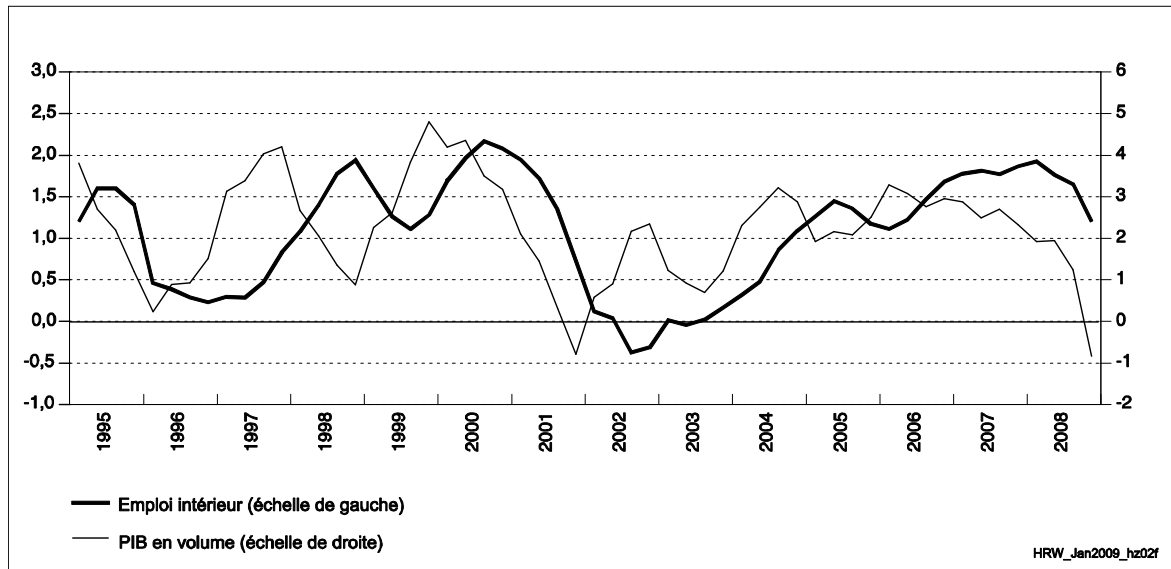
### 1. ÉVOLUTION DE L'EMPLOI ET DE L'ACTIVITE SELON LES COMPTES NATIONAUX

L'emploi, exprimé en nombre de personnes occupées, ne réagit généralement qu'avec un certain délai aux fluctuations conjoncturelles, vu que l'adaptation des capacités de production à la modification des perspectives d'activité est un processus coûteux et qui demande du temps à l'employeur.

Grâce à divers systèmes d'organisation, comme la réduction des heures supplémentaires, le régime du chômage temporaire, ou encore le recours à des modifications du régime de travail, les entreprises peuvent mieux accorder leur utilisation de la main-d'œuvre aux besoins de la production. Il est donc observé que l'emploi réagit avec quelques trimestres de délai aux variations conjoncturelles.

En Belgique, l'ajustement de l'emploi aux fluctuations de l'activité passe davantage par des baisses d'engagements que par des licenciements en raison notamment du coût de ceux-ci. Par ailleurs, les frais et les délais nécessaires à l'embauche de personnel qualifié lorsque la conjoncture redevient favorable sont d'autant plus importants que le marché belge du travail est caractérisé par d'importants problèmes d'inadéquations (géographiques et de qualification) entre offre et demande de travail. Au cours du premier trimestre de 2008, l'emploi a continué à progresser à un rythme soutenu, de l'ordre de 1,9 p.c., soit plus de 80.000 personnes à un an d'écart, alors que la croissance de l'activité s'inscrivait déjà en recul. L'augmentation des effectifs a commencé à ralentir très progressivement à partir du deuxième trimestre de 2008. Au quatrième trimestre, le mouvement s'est accéléré, l'emploi n'aurait en effet quasiment plus progressé (+2.000 personnes) par rapport au trimestre précédent.

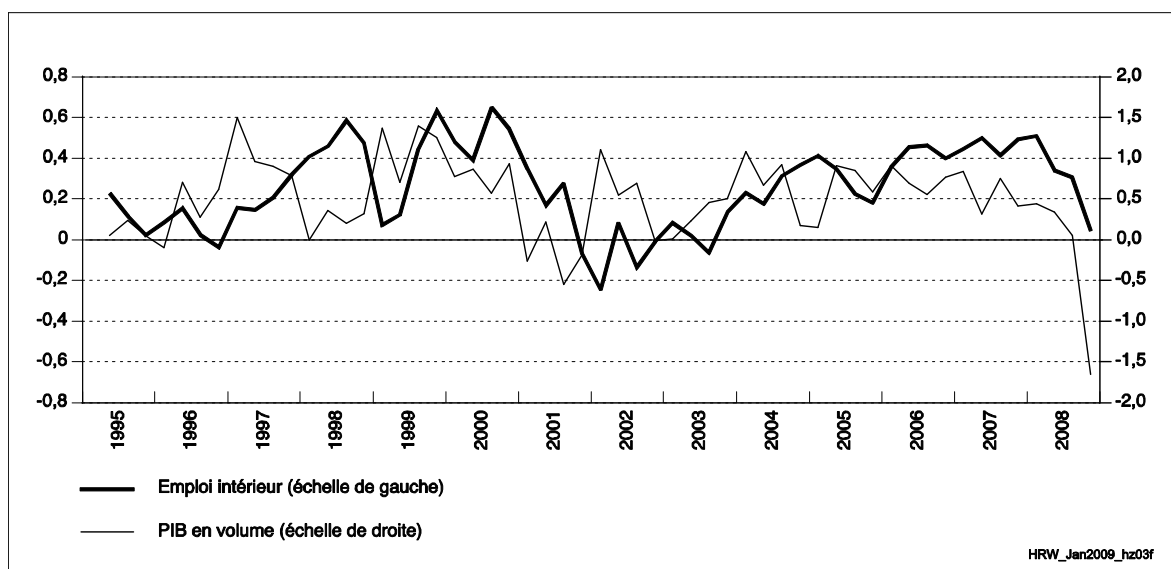
Graphique 1 - Croissance de l'activité et de l'emploi  
(données trimestrielles corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier, pourcentages de variation à un an d'écart)



Source: ICN.

Confirmant les premières estimations, la croissance économique aurait fortement diminué au quatrième trimestre de l'année 2008. En volume, le produit intérieur brut (PIB), corrigé des variations saisonnières et des effets de calendrier, se serait contracté de 1,7 p.c. par rapport au trimestre précédent. Par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente, ce résultat provoque un retournement de la croissance, celle-ci s'inscrivant en retrait de 0,8 p.c.

Graphique 2 - Croissance de l'emploi intérieur  
(données trimestrielles corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier, pourcentages de variation à un trimestre d'écart)



Source: ICN.

Les statistiques trimestrielles de l'emploi et de l'activité sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables<sup>1</sup>. Elles sont également disponibles à un niveau plus détaillé<sup>2</sup> qui permet d'analyser les évolutions à un trimestre d'écart de l'activité et de l'emploi salarié dans les principales branches d'activité spécifiées dans les comptes nationaux trimestriels<sup>3</sup>.

Industrie: on observe un ralentissement marqué de l'activité, avec une croissance particulièrement négative au quatrième trimestre. Avant cette période ce mouvement ne se reflétait pas dans le profil de l'emploi. Au contraire au premier semestre de 2008 (depuis le quatrième trimestre de 2007) on avait enregistré une croissance positive du nombre de salariés dans les branches de l'industrie; ce qui n'avait plus été le cas depuis 2002. Le repli de l'emploi est cependant moins important que celui de l'activité. Ainsi au quatrième trimestre, le recul de cette dernière atteint 4,2 p.c. alors que celui de l'emploi est de 0,3 p.c.; la différence s'explique par le recours massif au chômage temporaire dans cette branche d'activité (cf. section 4.2 ci-après).

Construction: après une baisse marquée du taux de croissance de l'activité en 2006-2007, on note une croissance moyenne légèrement positive en 2008, le dernier trimestre marquant cependant un net repli, avec une baisse de l'activité de 1,5 p.c. par rapport au trimestre précédent. La croissance de l'emploi s'était maintenue à un rythme assez élevé dans le courant de 2007, mais enregistre un fort ralentissement en 2008. L'emploi n'a plus progressé au quatrième trimestre et la tendance est baissière.

Commerce et transports: le sommet conjoncturel a été atteint au début de 2007; un recul de l'activité avait déjà été enregistré au troisième trimestre de 2008; il s'est accentué au quatrième, avec une baisse de 2,4 p.c. Un même profil ressort de l'évolution de l'emploi, qui était cependant encore légèrement positive au troisième trimestre. Au quatrième trimestre l'emploi salarié a cessé de progresser, et la tendance est, dans cette branche aussi, nettement baissière.

Services financiers et aux entreprises: la croissance de l'activité s'était maintenue à un niveau supérieur à 0,5 p.c. pendant les deux premiers trimestres, mais l'on enregistre un net repli depuis le troisième et une croissance négative au quatrième. On observe parallèlement un fort ralentissement de la croissance de l'emploi qui était restée soutenue jusqu'au début de l'année. Après un rebond au troisième trimestre, une croissance quasi nulle est enregistrée au quatrième. La tendance est clairement orientée à la baisse.

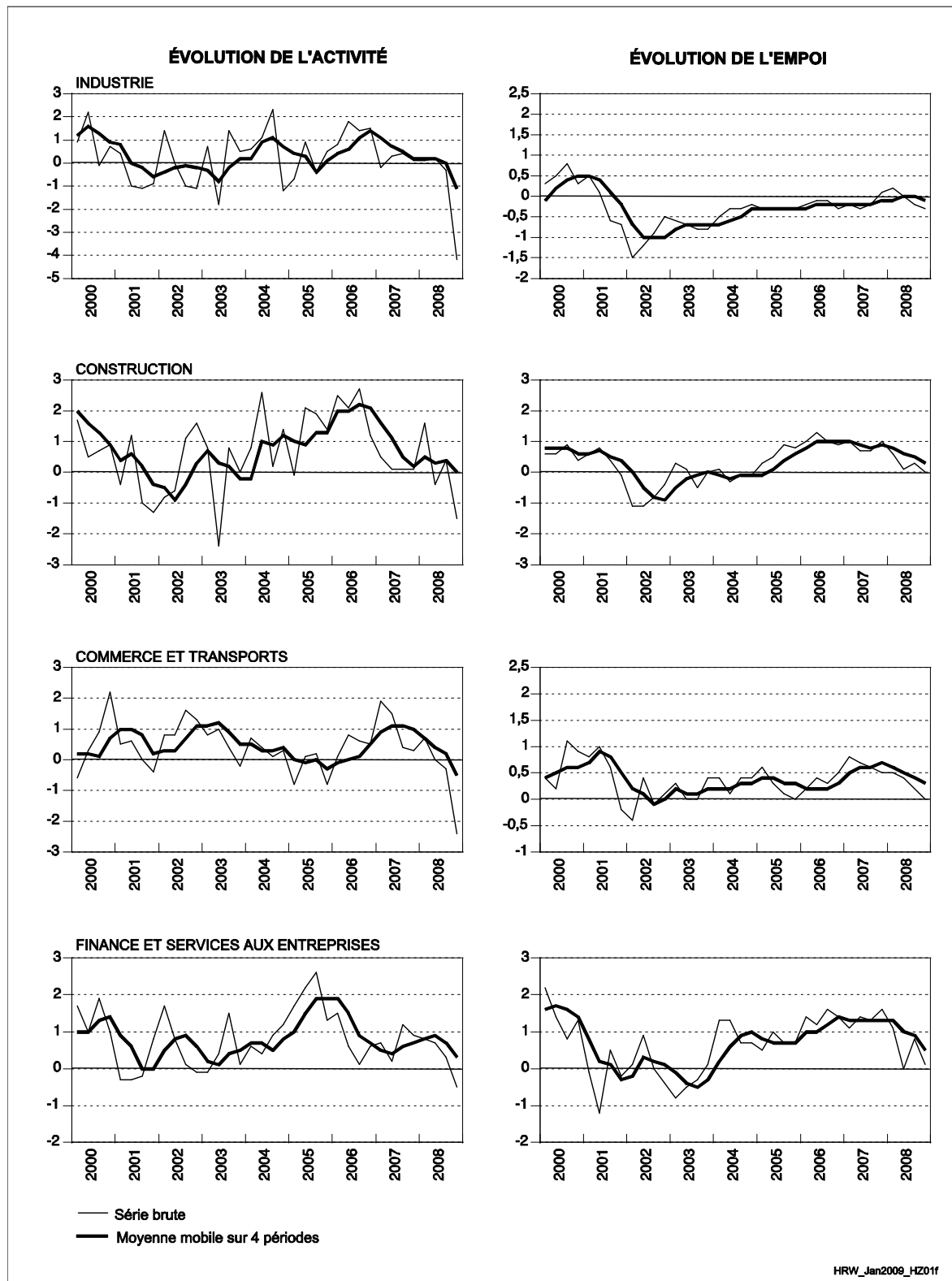
---

<sup>1</sup> Les corrections d'effets saisonniers visent à corriger la répétition "déterministe" de phénomènes agissant chaque année à des périodes connues sur la production et l'emploi (par ex. congés d'été). Par ailleurs, la production varie d'un mois (ou d'un trimestre) à l'autre sous l'effet de la composition des mois en jours ouvrables ("effet calendrier"). Les variations du nombre de jours ouvrables de chaque mois et leur composition expliquent une partie de celles de la production. Pour effectuer des comparaisons d'une période à l'autre, il convient alors de les ramener au même nombre de jours ouvrables.

<sup>2</sup> L'estimation "flash" de l'activité n'est réalisée que pour le total de l'économie.

<sup>3</sup> Une moyenne mobile d'ordre 4 est également présentée. Le calcul d'une telle moyenne (recalculée de façon continue en utilisant à chaque calcul un nouvel élément qui remplace le plus ancien) permet de lisser la série, soit d'éliminer les fluctuations les moins significatives. L'ordre correspond au nombre de périodes sur lesquelles la moyenne mobile est calculée.

Graphique 3 - Évolutions de l'emploi salarié et de l'activité dans les principales branches d'activité  
(pourcentages de variation par rapport au trimestre précédent, données cvs cjo)



HRW\_Jan2009\_HZ01f

Source: ICN.

## 2. LES FAILLITES D'ENTREPRISES

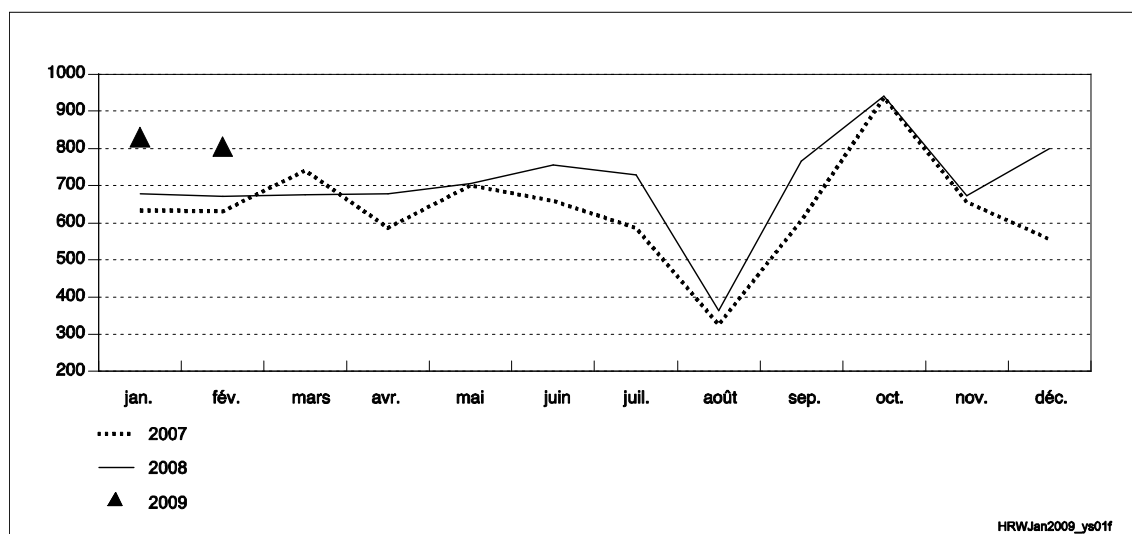
### 2.1. LES STATISTIQUES DE FAILLITE

Il existe deux grandes sources pour les statistiques de faillite en Belgique: les greffes des tribunaux de commerce et les avis de faillite publiés au Moniteur belge.

Le SPF Économie collecte les données concernant les faillites transmises par les greffes des tribunaux de commerce et les publie chaque mois sur le site de la Direction générale de la statistique et de l'information économique (DGSIE) sous un format standardisé<sup>4</sup>. Elles comprennent à la fois les faillites d'indépendants et les faillites de sociétés au sens du droit commercial.

Les données collectées par Graydon se basent, pour les statistiques publiées sur leur website, sur les avis de faillite publiés au Moniteur belge et ne concernent que les personnes morales (les sociétés au sens du droit commercial) et, pour les statistiques publiées dans leurs communiqués de presse, sur les prononcés de faillite par les tribunaux de commerce. Ces données sont publiées dans les premiers jours ouvrables du mois suivant, avec une dizaine de jours d'avance par rapport à la publication des données du SPF Économie.

Graphique 4 - Évolution mensuelle du nombre de faillites



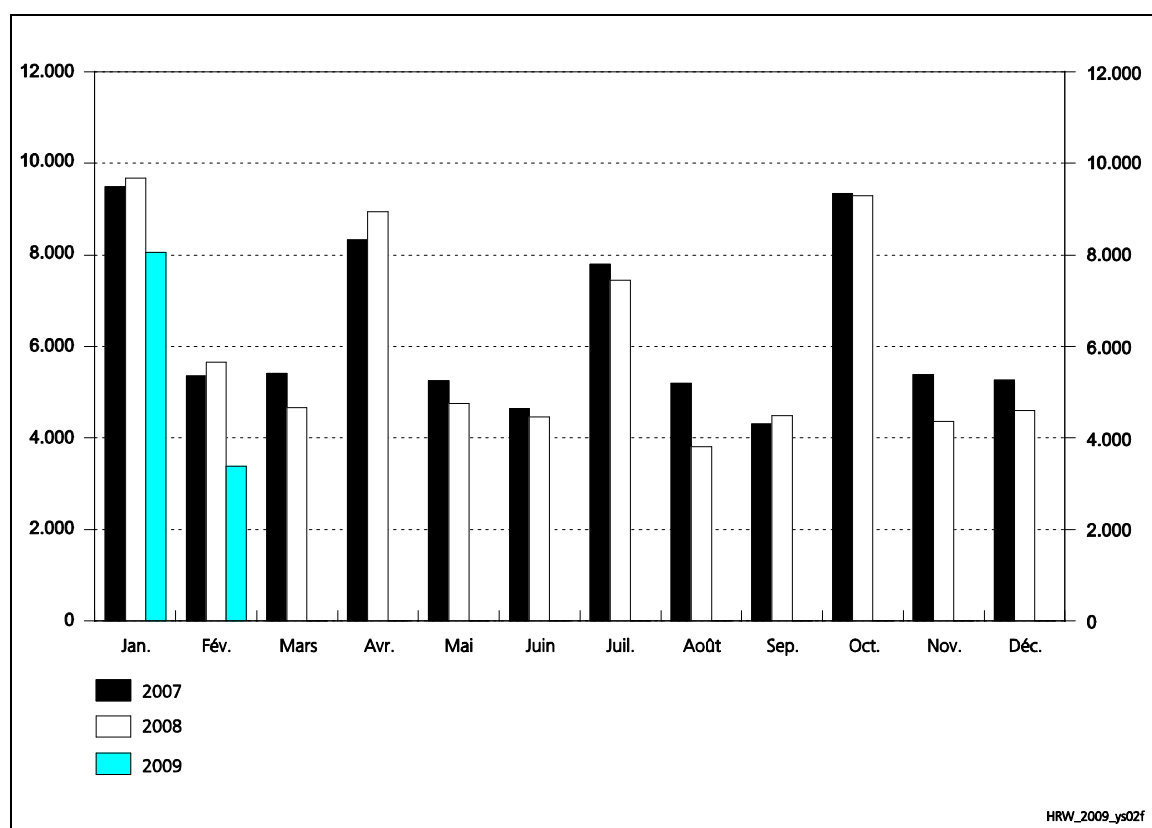
Source: Graydon (données selon publication au Moniteur belge.)

Selon Graydon, en 2008, 8.522<sup>5</sup> faillites ont été enregistrées, soit une hausse de 10,2 p.c. par rapport à 2007 et de 10,8 p.c. par rapport à 2006. L'augmentation est significative dès juin 2008. La progression du nombre de faillites en 2008 est plus importante que celle enregistrée en 2002 et 2003, lors du précédent creux conjoncturel. Elle se poursuit en 2009, avec 781 nouveaux cas de faillite en janvier et 782 en février.

<sup>4</sup> Elles sont également disponibles, avec un certain retard, sur une autre plateforme de communication de données statistiques du SPF Économie, Ecodata, qui permet de faire des interrogations de la base de données adaptées aux desiderata de l'utilisateur.

<sup>5</sup> Ce nombre de faillites pour 2008 est repris du communiqué de presse Graydon 242. Il a été actualisé par rapport au total mentionné dans le tableau 2. Nous ne disposons pas de la ventilation régionale correspondante.

Graphique 5 - Constitutions de nouvelles entreprises



Source: Graydon (données selon publication au Moniteur belge.)

Une partie de ces faillites est à mettre en rapport avec l'augmentation des créations d'entreprises observées en 2006 (+12,5 p.c. par rapport à l'année précédente), en 2007 (+ 11,9 p.c.) et durant les deux premiers mois de 2008. En effet, les nouvelles entreprises ont une probabilité de défaut plus importante que les entreprises bien établies. Les constitutions d'entreprises ont faibli à partir de novembre 2008. Sur les deux premiers mois de 2009, elles sont en recul de plus de 25 p.c. par rapport à la période correspondante en 2008.

Tableau 2 - Évolution du nombre de faillites par région  
(cumul des données de janvier à décembre<sup>1</sup>, sauf mention contraire)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Janv. et févr. 2008 <sup>2</sup>	Janv. et févr. 2009 <sup>2</sup>
Bruxelles	1.609	1.586	1.724	1.878	1.797	2.196	276	301
Flandre	3.859	4.075	3.858	3.604	3.692	3.897	639	797
Wallonie	2.202	2.327	2.328	2.210	2.232	2.419	386	465
Belgique	7.670	7.988	7.910	7.692	7.721	8.512	1.301	1.563

Source: Graydon, communiqués de presse.

<sup>1</sup> Les chiffres cumulés sur les douze mois proviennent du Communiqué de presse 238 de Graydon.

<sup>2</sup> Données issues du Communiqué de presse 242 de Graydon.

La hausse de plus de 10 p.c. au niveau du Royaume en 2008 masque de fortes disparités régionales. Si les faillites augmentent de 5,6 p.c. en Flandre, la variation est de plus de 8 p.c. pour la Wallonie et atteint 22 p.c. à Bruxelles.

Sur les deux premiers mois de 2009, en Flandre, le nombre de faillites a augmenté de 24,7 p.c. par rapport à la période correspondante en 2008. En Wallonie, les défaillances d'entreprises ont crû de 20 p.c. et à Bruxelles de 10 p.c..

Tableau 3 - Évolution du nombre de faillites selon l'activité  
(données cumulées de janvier à décembre, sauf mention contraire)

	2008 (unités)	Variations par rapport à 2007 (p.c.)	Janvier et février 2009 (unités)	Variations par rapport à la période correspondante en 2008 (p.c.)
Agriculture et pêche	137	+2,2	25	4,2
Industrie extractive, énergie et industrie manufacturière	487	+7,0	96	60,0
Construction	1.171	+12,5	245	29,6
Commerce	2.440	+9,2	412	12,0
Horeca	1.568	+9,7	318	13,2
Transport et autres services	2.278	+11,8	403	16,5
Activité non déterminée	389	+12,4	66	120,0

Source: DGSIE.

Selon les données de la DGSIE, le nombre de faillites a augmenté en 2008 de 12,5 p.c. dans la construction et de quelque 12 p.c. dans les transports et autres services. Cette évolution est de quelque 10 p.c. dans l'Horeca et le commerce. Dans certaines sous-branches, les défauts ont même atteint un niveau historiquement élevé. Ainsi sur les trois premiers trimestres de 2008, les faillites ont augmenté de 32 p.c. dans la branche des postes et télécommunications et de 26 p.c. dans les

activités immobilières<sup>6</sup>. Durant les deux premiers mois de 2009, par rapport à la période correspondante en 2008, le nombre de faillites a augmenté de 60 p.c. dans l'industrie, de près de 30 p.c. dans la construction et de 16 p.c. dans le transport et autres services.

## 2.2. EMPLOIS PERDUS SUITE A DES FAILLITES D'ENTREPRISES: ESTIMATIONS DE L'ONEM

Le Fonds de fermeture des entreprises, dépendant de l'ONEM, réalise des estimations sur les emplois perdus qui découlent de faillites d'entreprises. Elles reposent sur des informations de la Banque Carrefour des Entreprises (pour les faillites) et l'ONSS (pour les effectifs de travailleurs concernés). Il ne s'agit donc pas de statistiques résultant de l'inscription de nouveaux demandeurs d'emploi auprès des services de placement.

<sup>6</sup> Source: DGSIE, Communiqué de presse d'octobre 2008. Cette ventilation plus fine des branches d'activité n'est pas systématiquement disponible. Nous privilégions les données du SPF Économie pour la ventilation par branche d'activité, Graydon mentionnant qu'à cause du changement de nomenclature NACE-Bel à partir du 1er janvier 2008 et de la conversion imparfaite entre les deux nomenclatures, il pourrait y avoir des problèmes de comparaison entre 2008 et les années précédentes.



Selon ces estimations, plus de 22.000 emplois auraient été susceptibles de disparaître à la suite de faillites en 2008. Cela représenterait une légère augmentation de 4 p.c. par rapport à 2007.

Les pertes de postes de travail auraient été importantes en Wallonie, où en termes cumulés, elles augmenteraient de quelque 14 p.c., alors qu'elles seraient stables à Bruxelles et reculeraient en Flandre. Au niveau des branches d'activité, la progression en termes de pertes d'emplois serait la plus vive dans les transports et communications et le secteur du commerce, des banques et des assurances. Par rapport au total des postes perdus, les secteurs du commerce, des banques et des assurances, de la construction et des services représentent les trois quarts des pertes estimées.

Ces estimations doivent être utilisées avec prudence. Il faut en effet noter qu'après avoir été déclarées en faillite, certaines entreprises voient tout ou partie de leurs activités reprises, ce qui limite d'autant les destructions d'emplois.

Les pertes d'emplois ont concerné surtout les plus petites entreprises. Pour celles de plus de 100 travailleurs, le nombre de faillites et les destructions de postes correspondantes ont même légèrement diminué en 2008 par rapport à l'année précédente.

Tableau 4 - Évolution des emplois potentiellement perdus pour cause de faillite, par région (unités, sauf mention contraire)

	Bruxelles	Wallonie	Flandre	Total	Évolution t-1an (p.c.)
2007 trim1	1.293	2.641	1.981	5.915	+6 p.c.
trim 2	1.314	2.383	2.354	6.051	+12 p.c.
trim 3	785	1.779	1.645	4.209	+33 p.c.
trim 4	697	2.630	1.727	5.054	-24 p.c.
total	4.089	9.433	7.707	21.229	
2008 trim1	1.153	2.977	1.750	5.880	-1 p.c.
trim 2	1.072	2.287	1.810	5.169	-15 p.c.
trim 3	864	2.257	1.674	4.795	+14 p.c.
trim 4	923	3.243	2.173	6.339	+ 25 p.c.
total	4.012	10.764	7.407	22.183	
Évolution sur 1 an <sup>1</sup>	-2 p.c.	+14 p.c.	-4 p.c.	+4 p.c.	

Source: ONEM.

<sup>1</sup> Évolution cumulée sur les douze mois de 2008 par rapport à 2007.

Tableau 5 - Évolution des emplois potentiellement perdus pour cause de faillite, par branche d'activité (unités, sauf mention contraire)

	Agriculture, sylviculture, chasse, pêche	Extraction de minéraux	Industrie	Construction	Électricité, gaz et eau	Commerce, banques, assurances	Transport et communication	Ser-vices	Autres
2007 trim1	117	0	1.031	1.369	0	1.526	530	1.143	199
trim 2	132	0	1.234	1.680	0	1.625	399	831	150
trim 3	71	0	400	1.223	0	1.030	299	1.130	56
trim 4	188	0	970	1.378	0	1.300	274	875	69
total	508	0	3.635	5.650	0	5.481	1.502	3.979	474
2008 trim1	162	0	597	1.425	0	1.940	332	1.358	66
trim 2	44	2	476	1.470	1	1.548	592	971	65
trim 3	40	0	888	1.163	0	1.318	414	873	99
trim 4	94	0	1.246	1.574	0	1.799	523	1.048	55
total	340	2	3.207	5.632	1	6.605	1.861	4.250	285
Évolution sur 1 an <sup>1</sup>	-33 p.c.	-	-12 p.c.	-0 p.c.	-	+21 p.c.	+24p.c.	+7 p.c	-40 p.c.

Source: ONEM.

<sup>1</sup> Évolution cumulée sur les douze mois de 2008 par rapport à 2007.

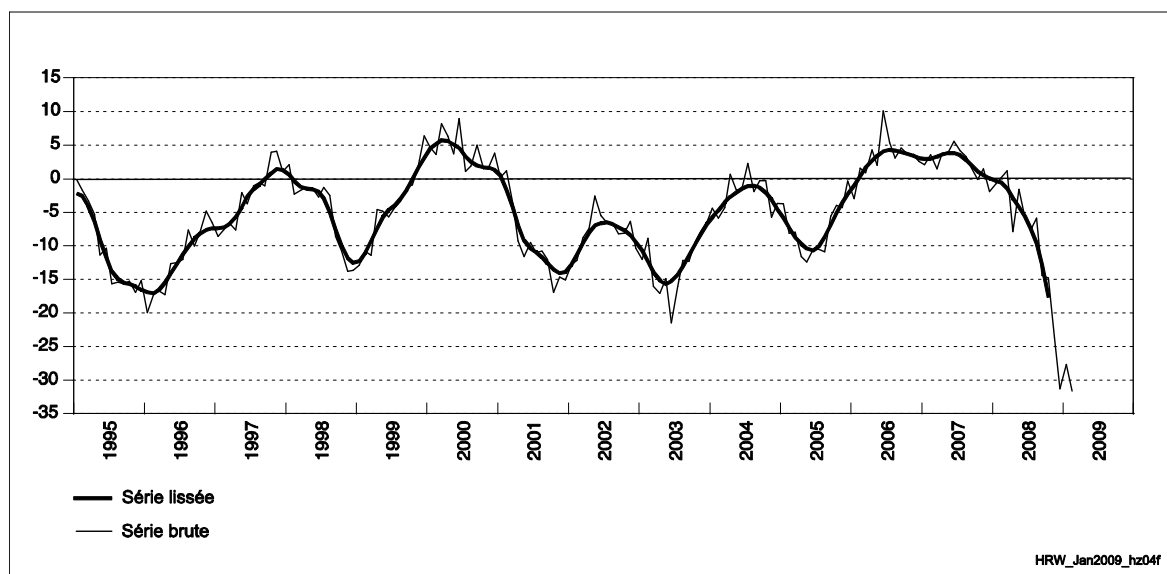
### 3. ENQUÊTES DE CONJONCTURE AUPRES DES ENTREPRISES

#### 3.1. LA COURBE SYNTHÉTIQUE DE CONJONCTURE

La courbe synthétique globale de la Banque nationale<sup>7</sup> est calculée sur la base des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises. Corrigée des mouvements extrêmes par le calcul d'une moyenne mobile, la courbe synthétique lissée reflète avec quelques mois de retard la tendance fondamentale de l'évolution conjoncturelle. Elle a poursuivi un recul amorcé dès le milieu de 2007. Il est à noter que le niveau de la courbe à un moment du temps n'a pas de signification en soi, ce sont ses évolutions qui doivent être prises en compte<sup>8</sup>. La courbe synthétique brute s'est fortement repliée à partir du mois de septembre. En décembre, l'indicateur a enregistré une chute de 7,6 points et est tombé au niveau le plus bas jamais observé dans sa composition actuelle, entamée en 1980. Il est légèrement remonté au mois de janvier mais la série brute présentant une importante volatilité, une telle évolution ne devrait pas être considérée comme le début d'un retournement; en effet, les résultats pour le mois de février font état d'un nouveau recul.

Compte tenu de la rapide disponibilité de l'indicateur synthétique global, celui-ci constitue un indicateur avancé de l'évolution de l'activité et est considéré comme le "baromètre de la conjoncture".

Graphique 6 - Courbe synthétique globale  
(données mensuelles corrigées des variations saisonnières)



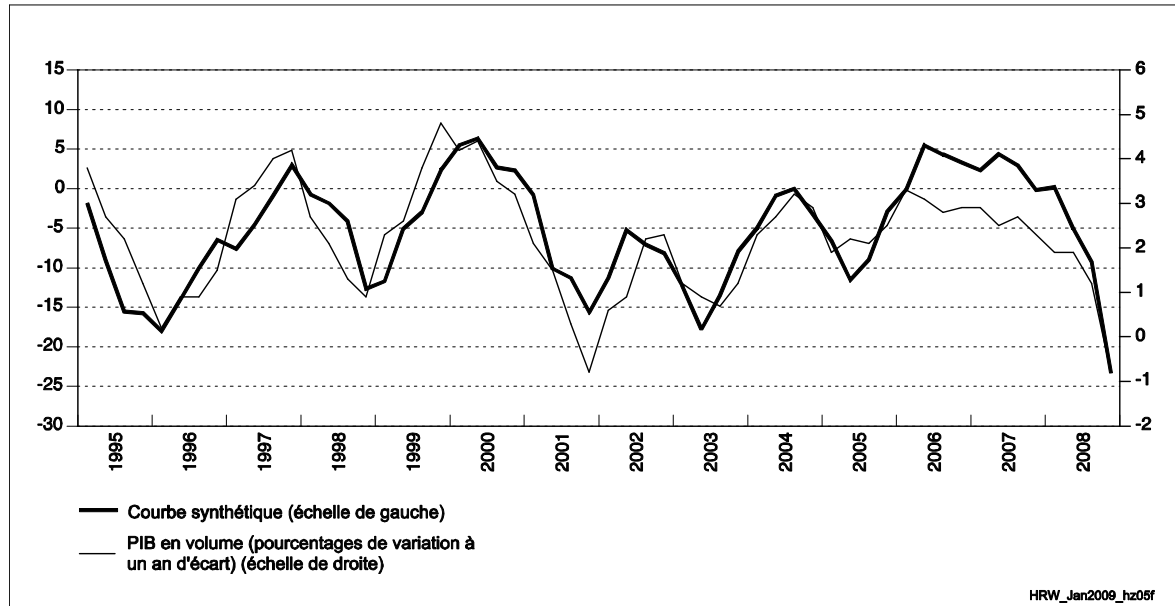
Source: BNB.

<sup>7</sup> La courbe synthétique globale est la moyenne pondérée des indicateurs synthétiques de l'industrie, de la construction et du commerce.

<sup>8</sup> Un solde est établi pour chaque question de l'enquête: il s'agit de la différence entre le pourcentage d'entreprises qui ont signalé une amélioration (réponses positives) et le pourcentage d'entreprises qui ont mentionné une détérioration (réponses négatives). A titre d'exemple, s'il y a autant de réponses positives que de réponses négatives, le solde de la question est égal à zéro; en revanche, un solde de +10 signifie que les réponses positives sont 10 points de pourcentage plus nombreuses que les réponses négatives. Lors du calcul des pourcentages, il est tenu compte de l'importance relative de chaque entreprise à l'intérieur de chaque activité couverte par les enquêtes. L'indicateur synthétique est ensuite calculé pour chaque branche d'activité en effectuant la moyenne arithmétique des soldes dessaisonnalisés des réponses.

L'indicateur synthétique global constitue un indicateur avancé dans le sens où les enquêtes prédisent assez bien l'évolution de la croissance économique. Elles sont utilisées pour estimer les derniers développements de l'activité qui ne sont disponibles que beaucoup plus tard.

Graphique 7 - Courbe synthétique globale et PIB  
(données trimestrielles corrigées des variations saisonnières)

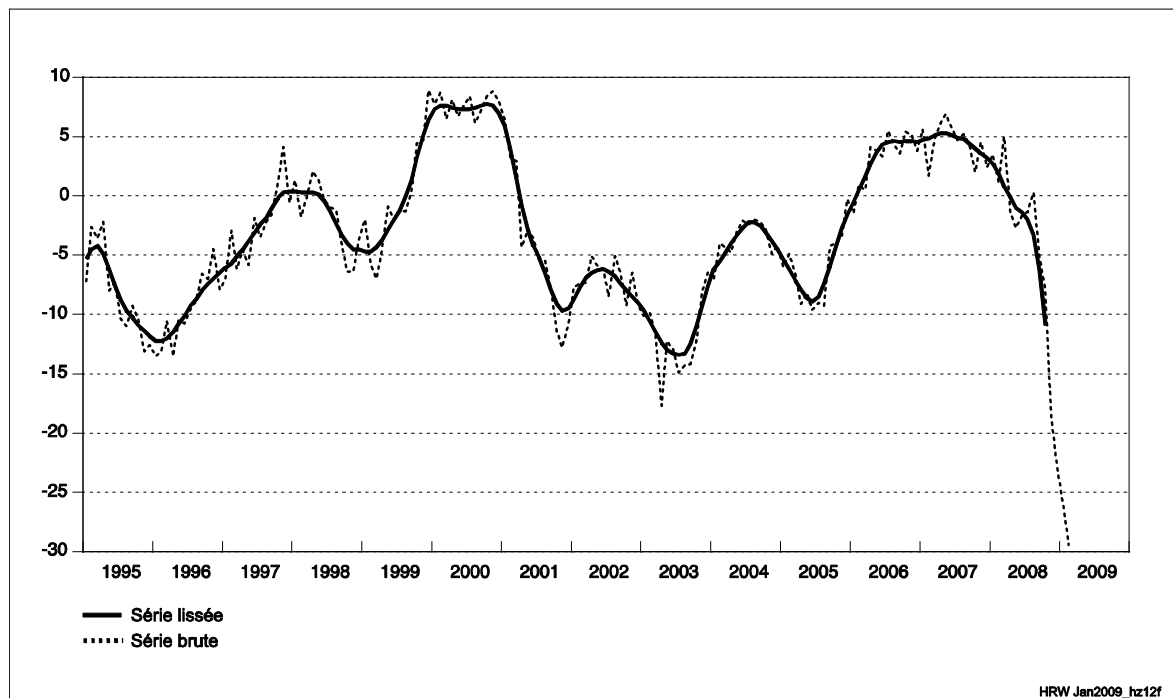


Sources: ICN, BNB.

### 3.2. LES PERSPECTIVES D'EMPLOI DANS LES ENQUETES DE CONJONCTURE

Les perspectives relatives à l'emploi sont négatives dans toutes les branches pour lesquelles ce détail est disponible, c'est-à-dire l'industrie manufacturière, la construction, les services aux entreprises et le commerce. Si l'on agrège les perspectives d'emploi (en utilisant la même pondération des branches que pour la courbe synthétique globale ci-dessus), il en ressort que celles-ci se sont repliées dès le second semestre de 2007, mais depuis novembre 2008 elles se sont considérablement détériorées.

Graphique 8 - Prévisions d'emploi agrégées  
(moyenne pondérée des soldes des réponses, données corrigées des variations saisonnières)



Source: BNB.

Dans l'industrie manufacturière, la série brute avait déjà fortement chuté en septembre 2008, mais au mois de novembre, les perspectives se sont encore plus vivement dégradées (recul de l'indicateur à hauteur de 13 points). Les mois suivants, l'indicateur a continué de reculer - bien que dans une moindre mesure - et a ainsi atteint en février 2009 le niveau le plus bas depuis 1980. En termes "lissés", il s'agissait du quinzième mois consécutif de repli.

Le repli de la série lissée relative aux prévisions d'emploi dans le gros œuvre de bâtiment entamé pendant la deuxième moitié de 2006 s'était interrompu durant la seconde moitié de 2007, mais dès le début de 2008, la tendance à la baisse des perspectives d'emploi a repris. Au mois d'octobre 2008, la série brute avait enregistré le recul le plus important depuis le mois d'avril 2003.

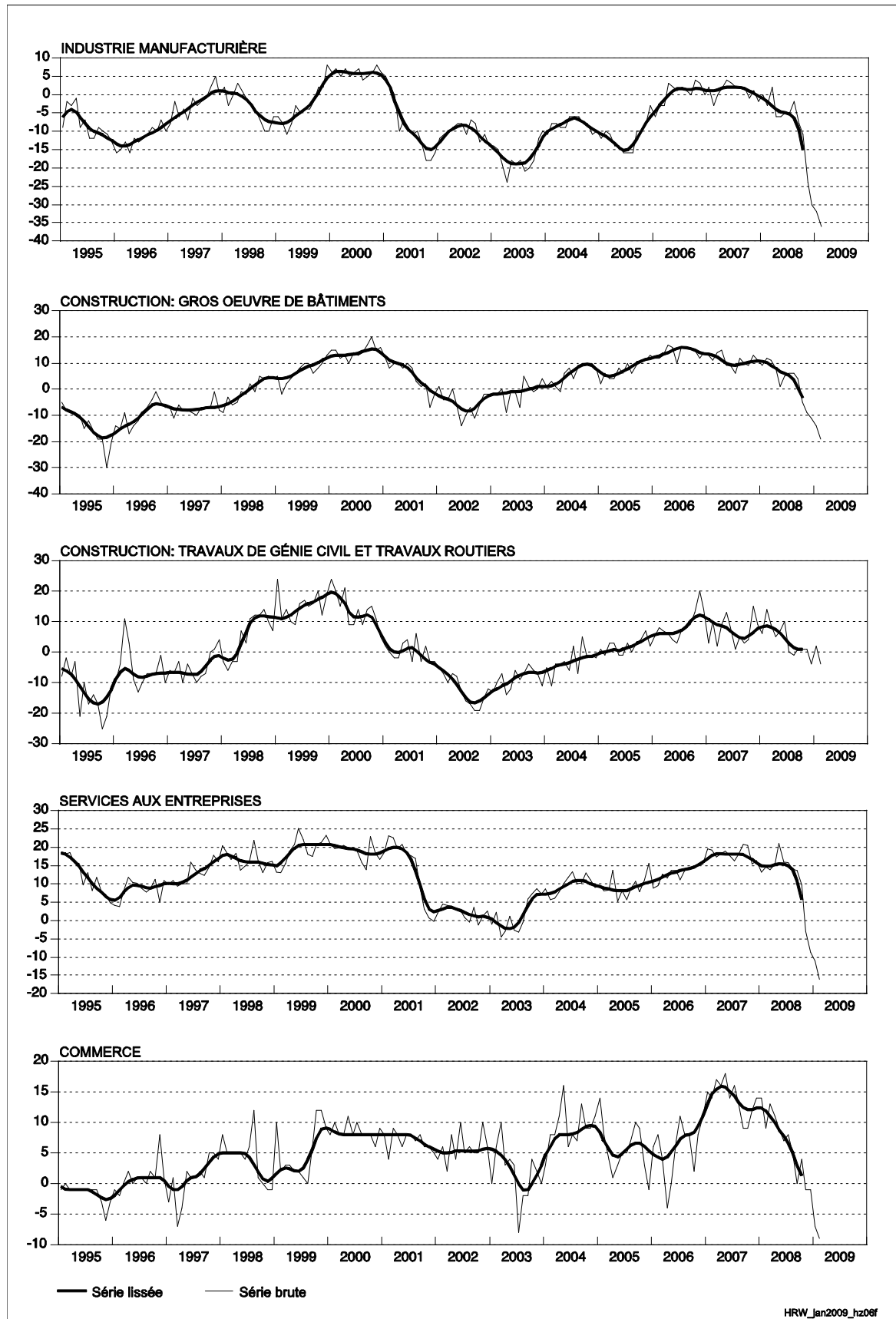
L'évolution des perspectives d'emploi dans la branche des travaux de génie civil et des travaux routiers dépend largement du cycle des investissements publics<sup>9</sup> et est donc moins sensible aux variations conjoncturelles que les autres branches. La courbe des prévisions d'emploi lissée indique cependant un repli depuis le mois de mars 2008.

Au mois de novembre 2008, les prévisions d'emploi dans les services aux entreprises ont affiché le repli le plus important depuis 2001 (chute de l'indicateur de 12,7 points) et se sont encore dégradées les mois suivants, pour atteindre leur niveau le plus bas jamais observé en février. La série lissée des perspectives d'emploi dans la branche est orientée à la baisse depuis le mois de juin 2008.

Abstraction faite de la brève amélioration des perspectives d'emploi à la fin de 2007, la série lissée relative à la branche du commerce est restée orientée à la baisse depuis le milieu de 2007.

<sup>9</sup> Le fort contenu en travail de ces activités, de même que leur impact sur le potentiel économique à moyen terme, justifient, comme cela est expliqué dans le chapitre III, que les autorités de différents pays promeuvent de tels investissements pour stimuler leur économie.

Graphique 9 - Prévisions d'emploi dans les branches d'activité  
(soldes des réponses, données corrigées des variations saisonnières)



Source: BNB.

### 3.3. PENURIES DE MAIN-D'ŒUVRE

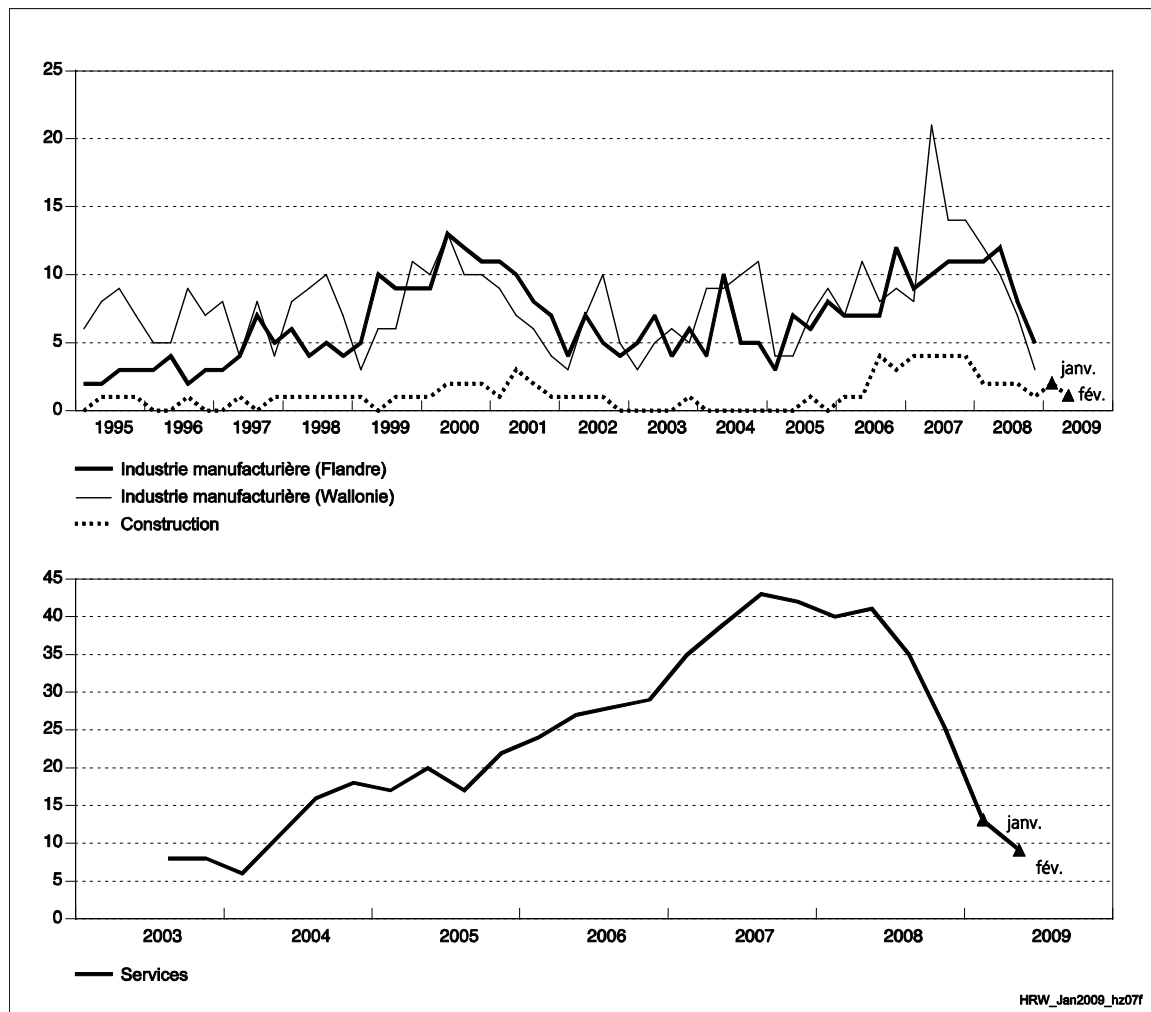
Les enquêtes de conjoncture de la Banque nationale comportent également une question relative aux entraves à l'activité des entreprises résultant d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Cette question concernant l'appréciation de la capacité de production est posée sur une base trimestrielle dans l'industrie manufacturière et sur une base mensuelle dans la construction et les services. Pour interpréter ces données, on ne peut négliger que tant la situation du marché du travail que la structure de la population diffèrent considérablement entre les trois régions.

Après avoir atteint un pic au deuxième trimestre de 2007 et s'être stabilisé à un haut niveau au second semestre, l'indicateur pour l'industrie manufacturière wallonne a continuellement baissé depuis le premier trimestre de 2008. Ce repli s'est produit plus tard en Flandre, soit au troisième trimestre de 2008. En Flandre, le niveau atteint au quatrième trimestre reste néanmoins proche de la moyenne de long terme de cette série.

Dans la construction, les tensions qui étaient apparues en 2006 et s'étaient maintenues en 2007, se sont relâchées dès le début de 2008 et l'indicateur est resté relativement stable depuis.

Dans les services, le déficit de main-d'œuvre qui avait de plus en plus contraint le développement de l'activité depuis la fin de 2005, a marqué le pas en 2007 et s'est relâché à partir du troisième trimestre de 2008, l'indicateur enregistrant à la fin de l'année 2008 le recul le plus important depuis qu'il est disponible en 2003. Ce mouvement s'est poursuivi aux mois de janvier et de février 2009.

Graphique 10 - Entraves à l'activité résultant d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée (proportion des entreprises qui s'estiment confrontées à ces difficultés)



Source: BNB.

<sup>1</sup> Pondérée en fonction de l'importance relative des entreprises, mesurée à l'aide du chiffre d'affaires ou de l'emploi. Il s'agit de données trimestrielles; les mois de janvier et de février 2009 sont présentés pour indiquer le sens des dernières évolutions.



## 4. AUTRES INDICATEURS AVANCES

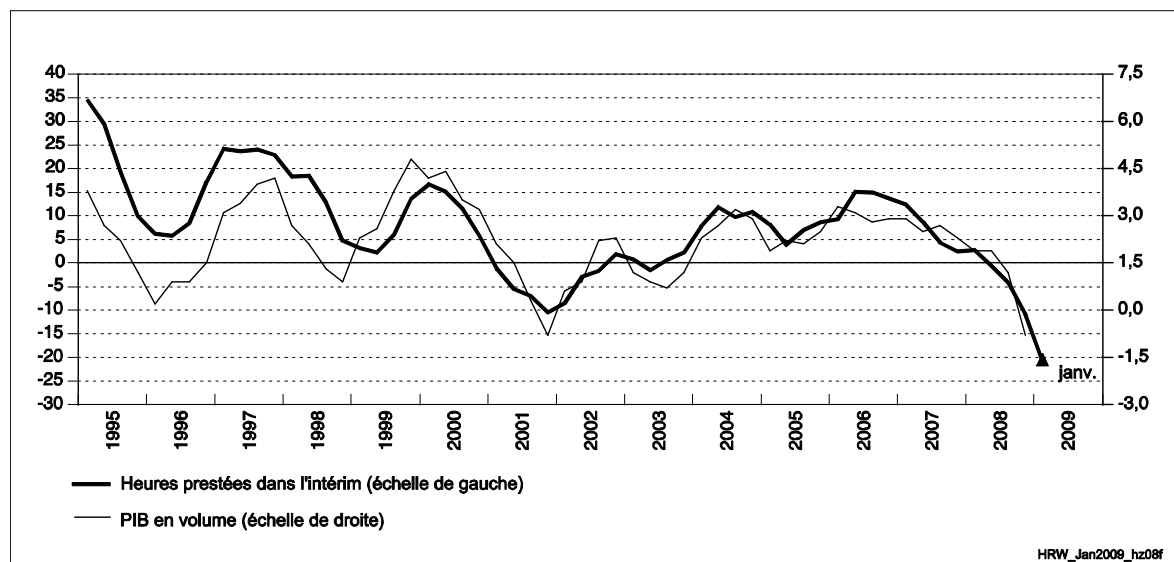
### 4.1. INTERIM

L'évolution des heures prestées dans le cadre de contrats d'intérim est généralement parallèle à celle de l'activité. Historiquement, lorsque la croissance du PIB a affiché des points de retournement, l'activité dans l'intérim a été affectée simultanément ou avec quelques mois de décalage seulement. Lorsque des inflexions se dessinent dans l'intérim, elles précèdent celles de l'emploi total.

Après avoir atteint un pic de croissance au deuxième trimestre de 2006, le taux de variation à un an d'écart des heures totales prestées par des intérimaires a régulièrement ralenti et est devenu négatif à partir du deuxième trimestre de 2008, pour reculer jusqu'à 11 p.c. à la fin de l'année. Au mois de janvier 2009, l'activité dans l'intérim a fortement chuté à un an d'écart, soit d'un peu plus de 20 p.c. La tendance baissière s'observe à la fois chez les employés et les ouvriers mais pour ces derniers, l'effet du ralentissement conjoncturel est plus marqué.

Le nombre d'heures d'intérim prestées par des ouvriers s'est en effet inscrit en recul continu depuis le dernier trimestre de 2007, et ce de manière de plus en plus marquée: à la fin de 2008, il affichait d'ailleurs la plus forte diminution sur un an depuis le début des années 1990, un record battu au mois de janvier. Le taux de croissance du nombre d'heures d'intérim ouvrées par des employés, plus volatil, a eu tendance à s'infléchir dès la fin de 2006 et en décembre 2008, il est devenu négatif. La baisse s'est poursuivie au mois de janvier.

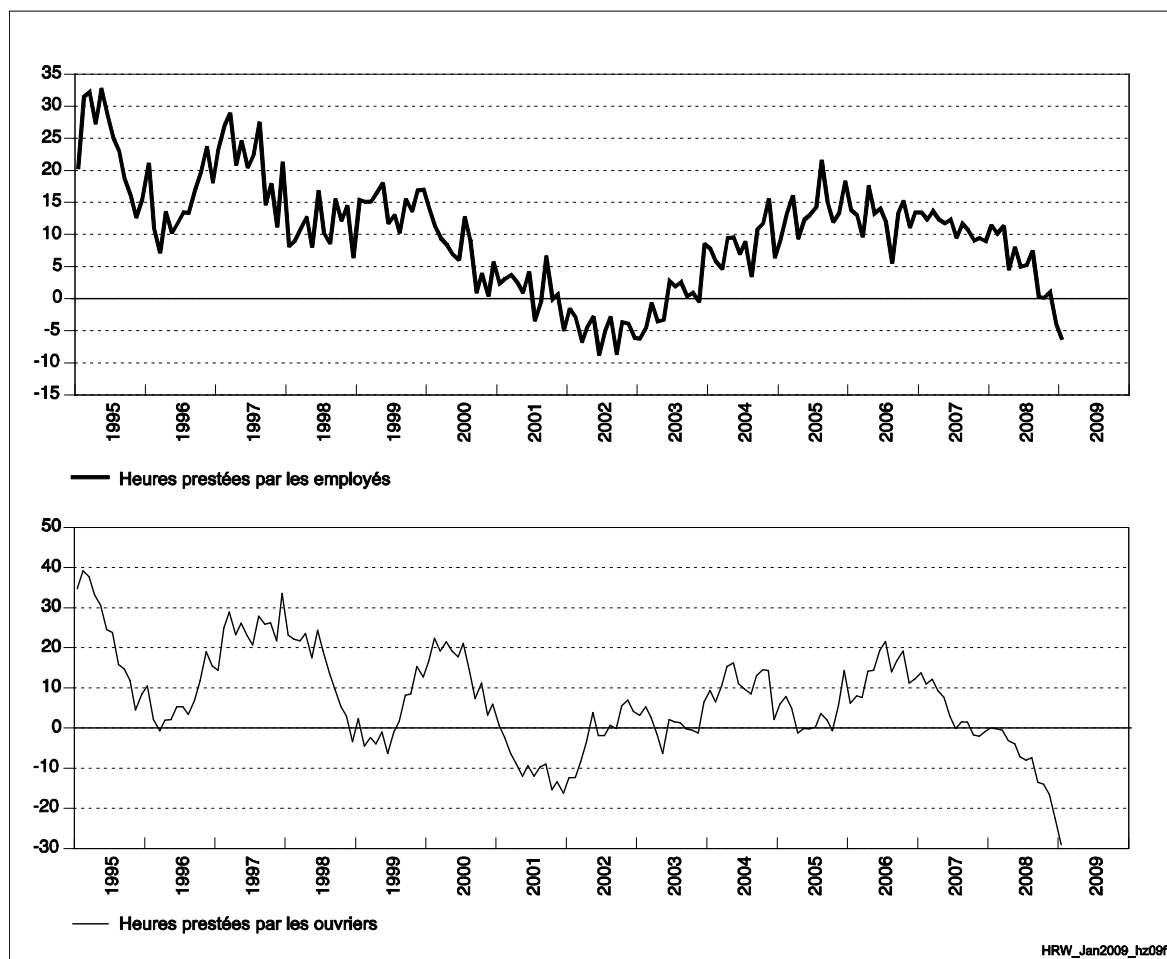
Graphique 11 - Évolution des heures prestées dans l'intérim et du PIB  
(données trimestrielles corrigées des variations saisonnières, pourcentages de variation à un an d'écart)<sup>1</sup>



Sources: Federgon et BNB, ICN.

<sup>1</sup> Donnée mensuelle pour le mois de janvier 2009 (présentée pour indiquer le sens des dernières évolutions).

Graphique 12 - Heures prestées dans le cadre de contrats d'intérim  
(données mensuelles corrigées des variations saisonnières, pourcentages de variation à un an d'écart)



Sources: Federgon, BNB.

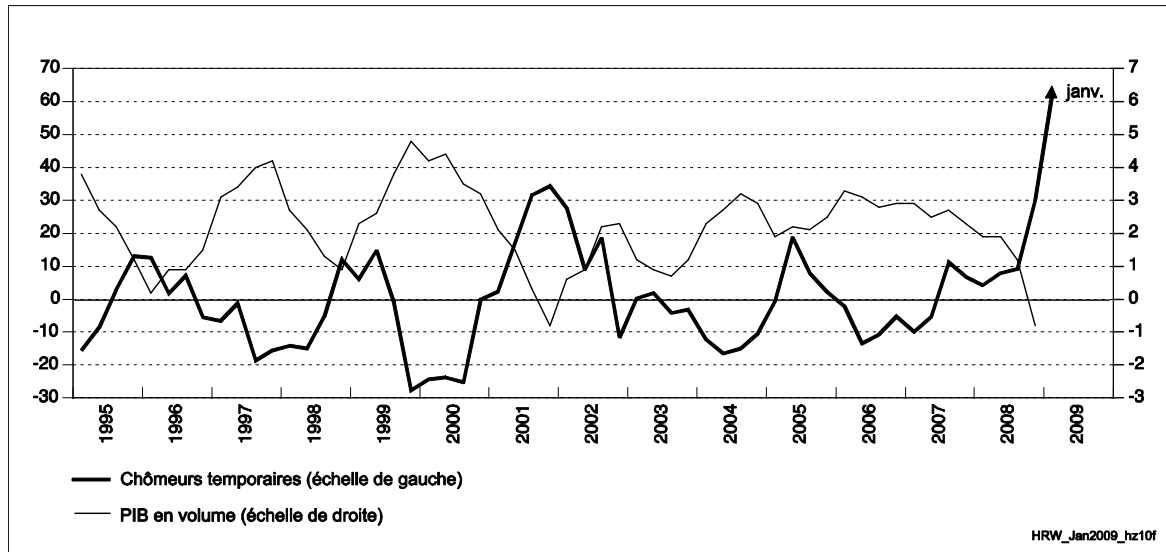
#### 4.2. CHOMAGE TEMPORAIRE

La mise au chômage temporaire implique une diminution du volume de travail mais pas du nombre de personnes en emploi. Elle peut être justifiée notamment par un accident technique, des intempéries ou, le plus couramment, par des causes économiques<sup>10</sup>. Historiquement, l'évolution du chômage temporaire est négativement corrélée à celle de l'activité.

Après s'être inscrit en repli entre le début de l'année 2006 et le deuxième trimestre de 2007, le chômage temporaire n'a depuis cessé de progresser et a enregistré une hausse d'environ 30 p.c. au quatrième trimestre de 2008 par rapport à la période correspondante de 2007, tandis que le taux de croissance du PIB ralentissait fortement. À ce moment, quelque 150.000 personnes (données brutes) étaient recensées sous ce statut, soit 4 p.c. de l'emploi salarié. Au mois de janvier 2009, le chômage temporaire a augmenté de 63 p.c. (à un an d'écart), dépassant ainsi la progression record de septembre 2001. Environ 236.000 chômeurs temporaires ont ainsi été recensés. Il convient cependant de rappeler que le chômage temporaire est une série très volatile, notamment de par la diversité des motifs qui amènent à y recourir (par ex. en hiver, les difficiles conditions climatiques peuvent jouer un rôle).

<sup>10</sup> Alors que la mise au chômage temporaire peut s'appliquer à la fois aux ouvriers et aux employés pour certains motifs (par ex. force majeure), le chômage pour causes économiques ne peut être instauré que pour des ouvriers et des étudiants qui effectuent principalement un travail manuel et exceptionnellement pour des intérimaires.

Graphique 13 - Évolution du chômage temporaire et du PIB  
(données trimestrielles brutes, pourcentages de variation à un an d'écart)<sup>1</sup>

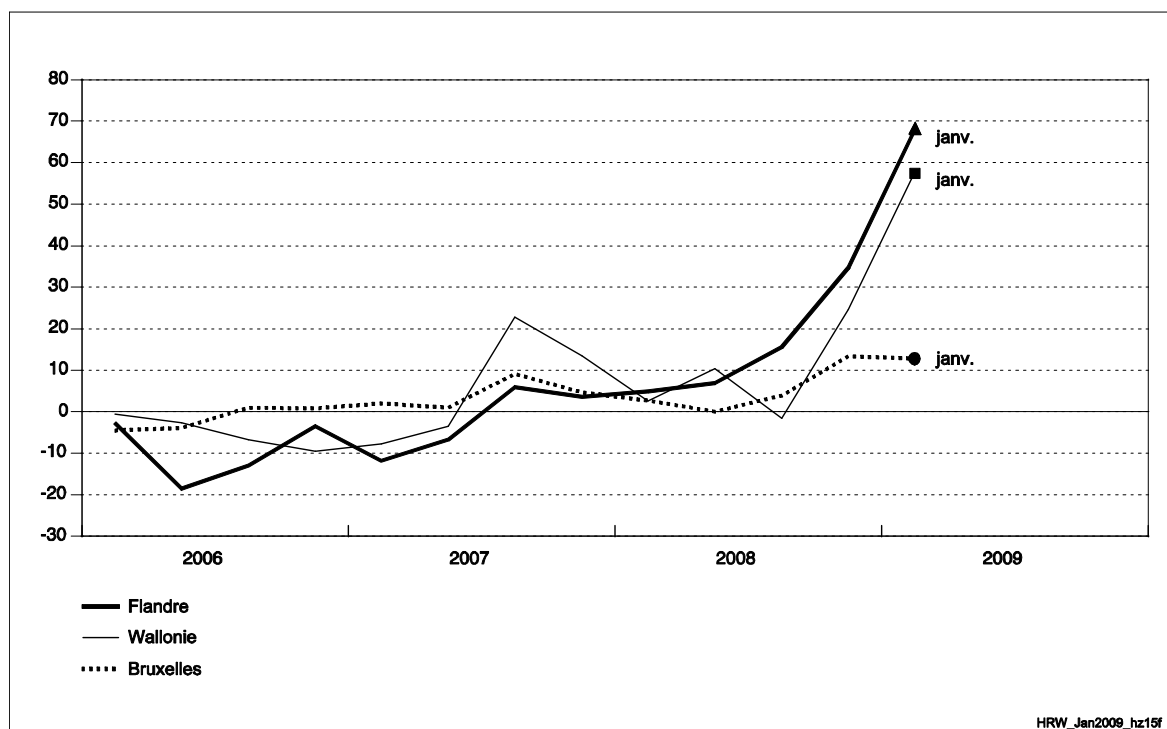


Sources: ICN, ONEM.

<sup>1</sup> Donnée mensuelle pour le mois de janvier 2009.

Au niveau des régions, le recours au système du chômage temporaire à la fin de l'année 2008 est nettement en hausse. La Flandre a affiché la progression sur un an la plus importante au quatrième trimestre (+35 p.c.). La Wallonie a connu une évolution plus volatile en 2007 et en 2008 mais a aussi enregistré une forte augmentation du nombre de chômeurs temporaires en fin d'année (+25 p.c. au quatrième trimestre). À Bruxelles, la progression sur la même période s'est élevée à 13 p.c. Les statistiques relatives au mois de janvier font état d'une accélération conséquente de l'augmentation du nombre de chômeurs temporaires en Flandre et en Wallonie, approchant respectivement 70 et 60 p.c., tandis que l'on observe une stabilisation à Bruxelles.

Graphique 14 - Évolution du chômage temporaire dans les régions  
(données trimestrielles brutes, pourcentages de variation à un an d'écart)<sup>1</sup>



Source: ONEM.

<sup>1</sup> Donnée mensuelle pour le mois de janvier 2009.

#### 4.3. EMPLOIS VACANTS

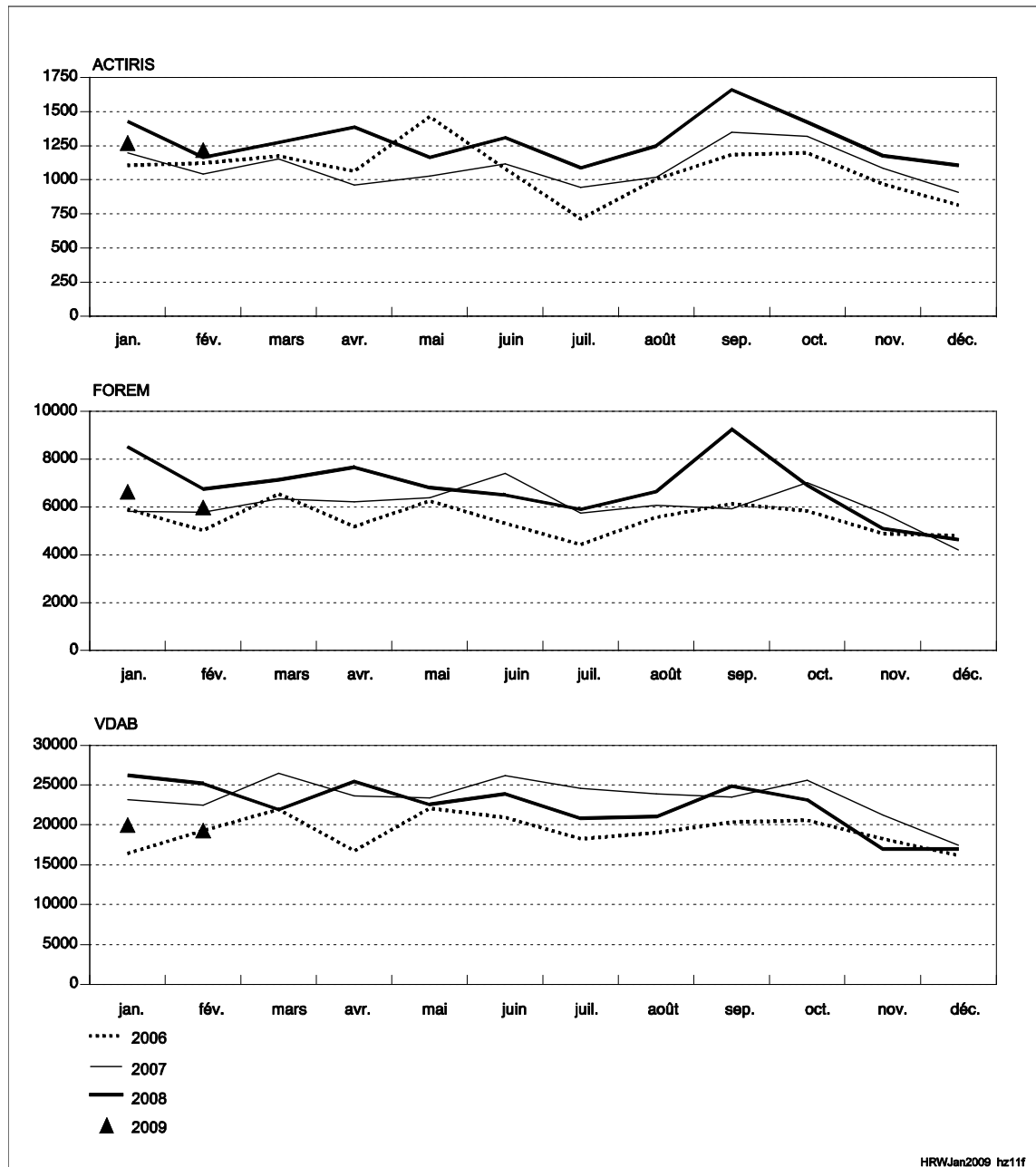
De la même manière que l'évolution du nombre de chômeurs donne une indication de l'évolution de l'offre de travail non satisfaite, les statistiques relatives au nombre d'emplois vacants communiquées par les services publics régionaux de l'emploi devraient donner une estimation de celle de la demande de travail non satisfaite. Dans la mesure où une part substantielle des offres d'emploi passent par d'autres canaux que ces services et ne sont dès lors généralement pas recensées, l'image obtenue n'est que partielle, fonction non seulement de l'importance de la part de marché desdits services mais aussi de sa variation dans le temps. Il est aussi évident que la taille du marché de l'emploi de chaque région influence le nombre d'offres d'emploi reçues. En outre, chaque service utilise sa propre méthodologie en la matière et celle-ci est adaptée et affinée à intervalles irréguliers, ce qui n'est pas sans exercer une incidence sur les séries temporelles concernées.

Seules les offres d'emploi du circuit économique normal à l'exclusion de l'intérim ont été retenues, afin de limiter les catégories qui biaisent potentiellement le total et d'utiliser un concept comparable entre les régions. Ce circuit exclut les offres relatives à des mesures de politique de l'emploi, celles provenant de l'étranger ou encore celles issues de l'échange interrégional. Pour le secteur de l'intérim notamment, un grand nombre de doubles comptages est observé, les employeurs s'adressant souvent à plusieurs agences de travail intérimaire pour trouver les candidats adéquats.

D'une manière générale, le nombre d'offres d'emploi reçues a crû depuis 2006. Toutefois, une image différenciée se dessine entre les trois Régions au cours de la période plus récente. À Bruxelles, au quatrième trimestre de 2008, le nombre d'offres d'emploi reçues par Actiris était encore de 12 p.c. supérieur au niveau atteint pendant la même période de 2007. En revanche, en Wallonie, le FOREM a affiché une baisse des offres reçues de 2 p.c. tandis que pour la Flandre, le

VDAB a enregistré une baisse de quelque 11 p.c. Dans cette région, le ralentissement de la hausse du nombre d'offres d'emplois vacants avait déjà commencé à la fin de l'année précédente, mais ce développement peut avoir été influencé par la suppression par le VDAB dès 2007 d'une partie des doubles comptages figurant dans ses statistiques. Concernant les dernières évolutions, en Flandre, la baisse des offres d'emploi à un an d'écart s'est accentuée au début de 2009 et, en février, leur niveau est retombé à celui de la même période en 2006. En Wallonie, les offres reçues ont chuté plus nettement en janvier et en février tandis qu'à Bruxelles, elles ont reculé en janvier puis légèrement remonté en février.

Graphique 15 - Offres reçues par les services régionaux de l'emploi (unités)



Sources: Actiris, FOREM, VDAB.

Bien que la plupart des offres d'emploi reçues soient effectivement satisfaites, il en demeure au bout du compte un certain nombre qui ne le sont pas, ni ne sont annulées. À la fin de février 2009, Actiris recensait ainsi 2.588 emplois restés vacants, le FOREM 5.892<sup>11</sup> et le VDAB 36.843.

Pour certaines professions, le nombre de postes vacants reste encore important et a parfois augmenté tel qu'en Flandre pour les métiers de grutiers, comptables, personnel d'horeca ou encore menuisiers.

Il s'agit d'un réservoir potentiel non négligeable de postes de travail mais, comme le suggèrent les indicateurs des enquêtes de conjoncture menées par la Banque, ce gisement pourrait tendre à s'assécher dans le futur proche pour certaines professions exercées dans des branches sensibles aux fluctuations de l'activité économique.

Le calcul de ratios du type nombre de demandeurs d'emplois inoccupés sur nombre d'offres d'emploi vacants devrait permettre d'évaluer les tensions entre l'offre et la demande sur le marché du travail. Le VDAB calcule un tel indicateur ("spanningsindicator") qui révèle qu'en dix ans, le marché du travail en Flandre n'a jamais été aussi tendu qu'en 2008. Le dernier indicateur publié par le Ministère flamand de l'emploi et de l'économie sociale, pour janvier 2009, s'élevait à 3,8 demandeurs d'emploi inoccupés par poste vacant<sup>12</sup>. Il marque la première hausse en quatre ans. Ce ratio avait atteint un maximum de 9,3 au début de 2004.

## 5. CHOMAGE

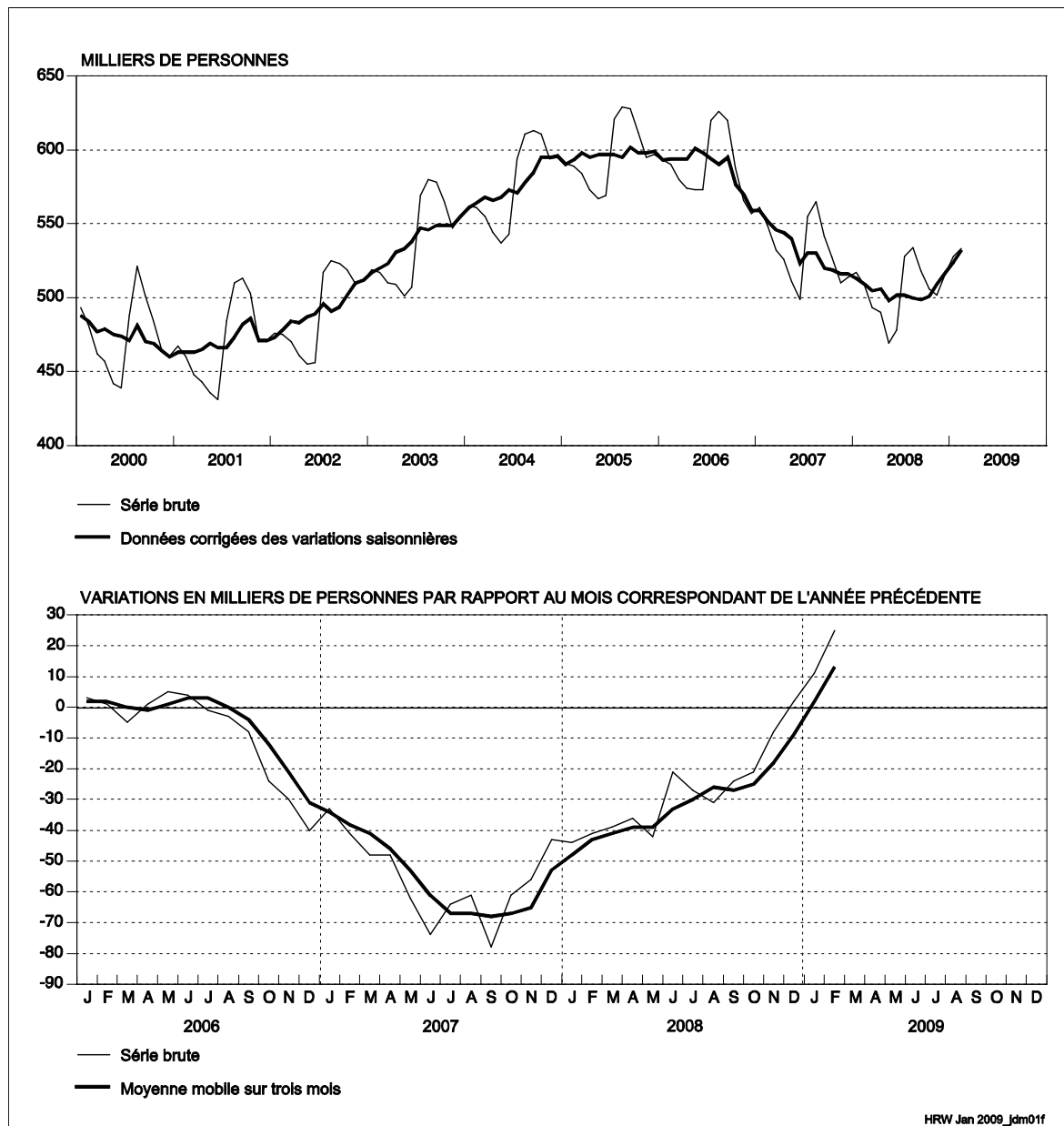
Le recul du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés<sup>13</sup>, amorcé à la mi-2006, s'était encore accentué durant la première moitié de 2007. Ce mouvement a pris fin dès l'été 2007: le nombre de chômeurs était alors inférieur de quelque 65.000 unités par rapport à la période correspondante de 2006. À compter de la fin de 2007, le repli du chômage sur une base annuelle a affiché un ralentissement continu et, depuis décembre 2008, le nombre absolu de chômeurs a même dépassé celui d'un an auparavant. En février 2009 (dernière observation disponible), l'augmentation annuelle a atteint 25.000 unités, on dénombrait alors un total de 533.000 demandeurs d'emploi inoccupés (chiffres bruts).

---

<sup>11</sup> Il s'agit plus précisément du nombre de postes vacants à la date d'extraction des données, soit le 16 mars 2009.

<sup>12</sup> Le VDAB souligne toutefois que cet indicateur présente plusieurs limites, notamment du fait que plusieurs circuits de travail sont exclus dans le calcul et que l'indicateur pourrait donc être surévalué. Par ailleurs, le profil des personnes au chômage ne correspond pas nécessairement à celui requis pour satisfaire les emplois vacants.

<sup>13</sup> Il s'agit des chômeurs complets indemnisés, à l'exclusion des chômeurs âgés non demandeurs d'emploi, ainsi que des autres demandeurs d'emploi inscrits obligatoirement ou librement.

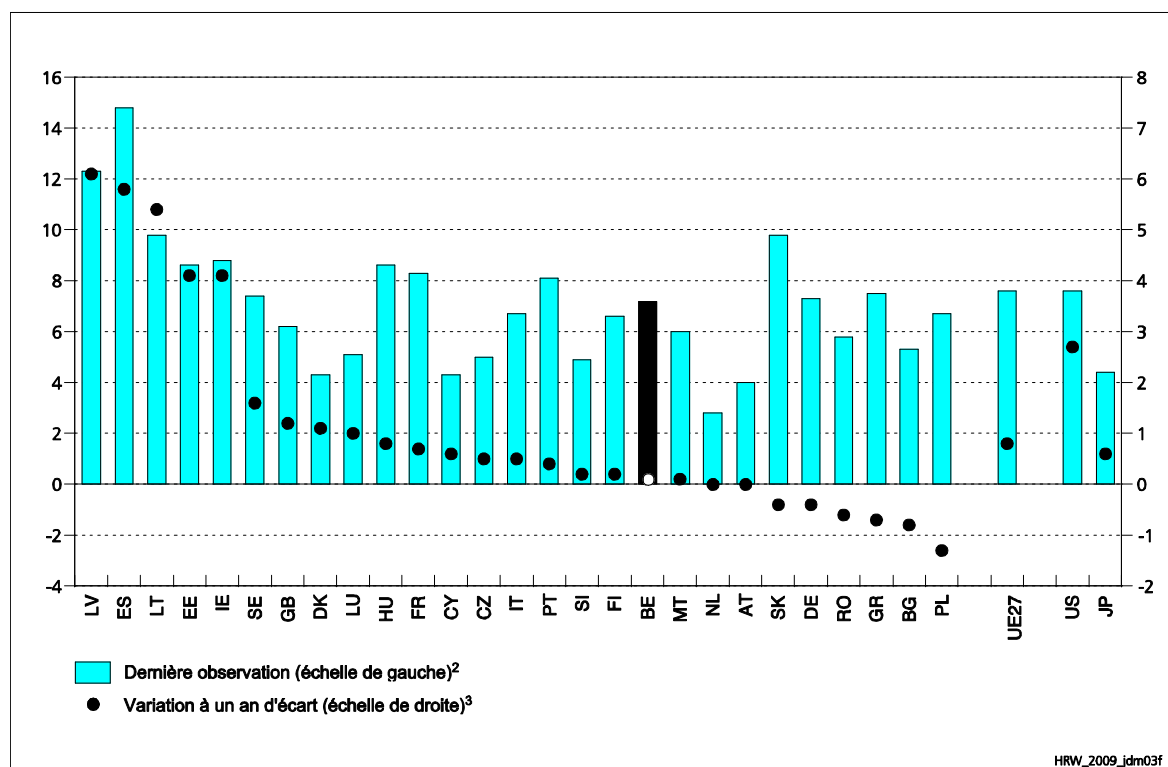
Graphique 16 - Évolution du chômage en Belgique<sup>1</sup>

Source: ONEM.

<sup>1</sup> L'impact sur l'évolution de la série des changements méthodologiques intervenus au cours de la période d'observation ne peut être corrigé. Cela concerne notamment la suppression du pointage à la fin de 2005 et l'adaptation des critères pour être considéré comme demandeur d'emploi inoccupé en juin 2007 en Wallonie. Les variations à un an d'écart ne sont plus influencées par ces changements à partir de, respectivement, début 2007 et mi-2008.

Le taux de chômage harmonisé calculé par Eurostat s'établissait en janvier 2009 (dernière donnée disponible) à 7,2 p.c., soit à peine plus qu'un an auparavant. L'augmentation récente a en revanche été nettement plus vive en moyenne dans l'UE, de l'ordre de 0,8 point de pourcentage. Le chômage a surtout augmenté dans les États baltes, en Espagne et en Irlande (de 4 à plus de 6 points de pourcentage en un an). Aux États-Unis aussi la progression a été significative, de l'ordre de 3 points. Au Japon, par contre, la hausse a été plus modérée, du même ordre de grandeur que la moyenne de l'UE.

Graphique 17 - Taux de chômage harmonisé<sup>1</sup> : comparaison internationale  
(personnes de 15 ans et plus, données corrigées des variations saisonnières)



Source: CE.

<sup>1</sup> Série Eurostat ajustée.

<sup>2</sup> Pourcentages de la population active. Les données concernent le mois de janvier 2009, sauf pour le Japon où il s'agit de décembre 2008, pour le Royaume-Uni de novembre 2008 et pour la Grèce, l'Italie et la Roumanie de septembre 2008.

<sup>3</sup> Points de pourcentage.

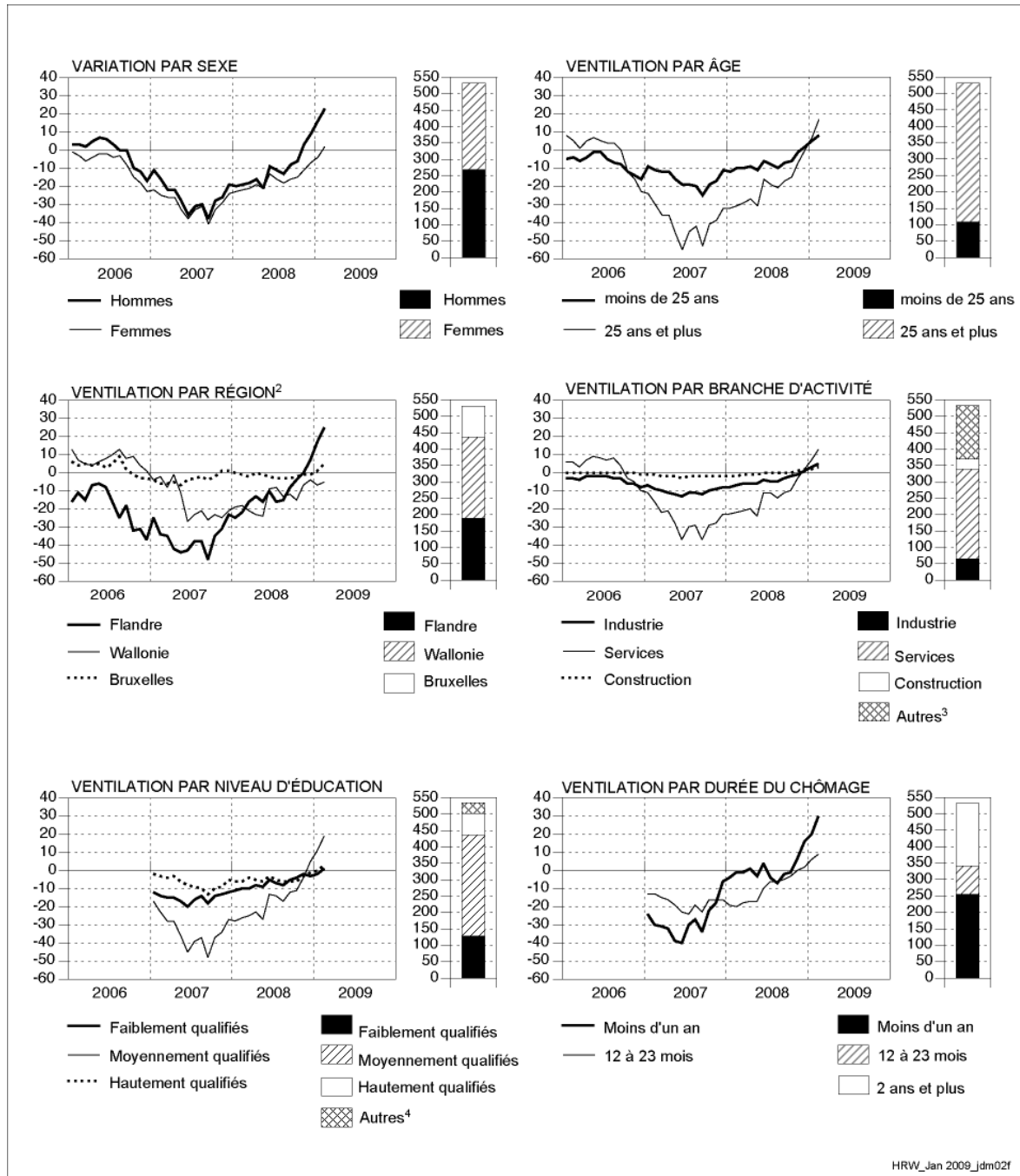
L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi peut être ventilée selon le sexe, l'âge, la région, la branche d'activité<sup>14</sup>, le niveau d'éducation, la durée du chômage et la nationalité.

L'évolution du nombre de chômeurs a été assez parallèle pour les hommes et les femmes, mais néanmoins un peu plus favorable pour ces dernières. C'est assurément le cas pour les données les plus récentes: en février 2009, le nombre de femmes au chômage était supérieur de 2.000 unités par rapport à l'année précédente, alors que pour les hommes, une progression de 23.000 chômeurs a été enregistrée. Cette évolution divergente s'explique notamment par les différences subsistant au niveau de la répartition de l'emploi par sexe entre les branches d'activité, qui sont par ailleurs diversement touchées par la crise: il y a relativement plus d'hommes que de femmes occupées dans l'industrie et la construction, l'inverse s'appliquant aux services.

<sup>14</sup> Selon la branche d'activité dans laquelle les personnes étaient occupées avant de devenir demandeurs d'emploi.



Graphique 18 - Évolution du chômage en Belgique: ventilation selon différents critères  
(variations en milliers de personnes par rapport au mois correspondant de l'année précédente et structure, en pourcentages, du chômage au cours du dernier mois disponible<sup>1</sup>)



Source: ONEM.

<sup>1</sup> Février 2009.

<sup>2</sup> L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés en Wallonie est biaisée par un changement méthodologique intervenu en juin 2007. Les variations à un an d'écart ne sont cependant plus influencées à partir de mi-2008.

<sup>3</sup> Agriculture, forêt et mines, pêche et activités mal désignées ou non connues.

<sup>4</sup> Autres niveaux d'études, il s'agit des chômeurs ayant un diplôme non reconnu en Belgique ou un niveau d'études inconnu.

Tant le nombre de jeunes chômeurs (âgés de moins de 25 ans) que celui de chômeurs de 25 ans et plus a régressé de façon continue jusqu'à la mi-2007 environ. Le retournement s'est produit à peu près au même moment pour les deux groupes d'âge: la diminution sur une base annuelle atteignait alors respectivement quelque 25.000 et 55.000 personnes. En février 2009, le nombre de chômeurs

âgés de 25 ans et plus, qui représentent environ 80 p.c. du nombre total de demandeurs d'emploi inoccupés, a augmenté de 17.000 unités. Dans le même temps, le chômage des jeunes s'est accru en rythme annuel, de 8.000 personnes.

Un profil d'évolution clairement différent est observé selon la région. En raison d'une plus forte proportion d'emplois dans le secteur privé, notamment dans l'industrie, c'est en Flandre que le chômage est le plus sensible à la conjoncture: les variations à un an d'écart y sont non seulement plus amples, mais les points de retournement s'y dessinent aussi généralement plus tôt que dans les deux autres régions. En Flandre, où le nombre de chômeurs avait diminué sur une base annuelle depuis octobre 2005, le point de retournement a été observé en septembre 2007. Depuis lors, la diminution en rythme annuel s'est fortement ralentie et, depuis décembre 2008, le chômage augmente en base annuelle. En février, une hausse à concurrence de 25.000 personnes a été enregistrée. En Wallonie<sup>15</sup>, en revanche, le chômage n'a baissé qu'à partir du début de 2007. Bien que, la baisse du chômage a ralenti à la fin de 2008, elle s'élevait encore néanmoins à 5.000 personnes en février 2009. À Bruxelles, l'évolution du chômage est atypique: depuis la fin de 2007, le nombre de chômeurs a affiché une quasi-stabilisation, mais en février on y enregistrait une augmentation de 5.000 personnes.

La diminution du nombre de chômeurs auparavant occupés dans les branches des services<sup>16</sup> a ralenti sensiblement depuis le milieu de 2007; ce mouvement est devenu plus prononcé à partir de la mi-2008. En décembre 2008, le recul sur une base annuelle s'est transformé en une augmentation qui, en février 2009 a été de 13.000. Durant ce même mois, le nombre de chômeurs précédemment occupés dans l'industrie a également été supérieur de 5.000 unités à celui enregistré un an auparavant (il convient toutefois de remarquer que, au point de retournement en 2007, on n'y avait observé une baisse qu'à concurrence de 13.000 personnes). Les chômeurs autrefois employés dans l'industrie représentent quelque 12 p.c. du nombre total de demandeurs d'emploi inoccupés, tandis que les personnes qui ont perdu un emploi dans les services représentent la moitié de la population au chômage.

Les données établies sur la base du niveau d'éducation et de la durée du chômage ne sont disponibles qu'à partir de janvier 2006 et en variation annuelle, à partir de janvier 2007. Cette période suffit toutefois à englober le retournement de 2007.

Ce point de retournement a été d'autant plus précoce que le niveau d'éducation des demandeurs d'emploi était faible. Les conséquences de la crise économique ont de fait été ressenties plus rapidement par les moins qualifiés. Au cours des derniers mois, ce sont toutefois les chômeurs moyennement qualifiés (c'est-à-dire les diplômés de l'enseignement secondaire qui n'ont pas de diplôme de l'enseignement supérieur; ils représentent un peu plus de la moitié du nombre total de demandeurs d'emploi inoccupés) dont le nombre a été le premier à augmenter sur une base annuelle: en février 2009, ils étaient 19.000 de plus qu'un an auparavant. Pour les faiblement qualifiés, soit ceux qui n'ont pas de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, et les diplômés de l'enseignement supérieur, qui représentent respectivement le quart et un huitième environ des demandeurs d'emploi, une augmentation par rapport à l'année précédente a aussi été enregistrée à compter de février.

Le chômage de courte durée, défini comme le nombre de personnes au chômage depuis moins d'un an, s'avère le plus sensible à la conjoncture. Déjà en juin 2007, le recul sur une base annuelle avait très nettement ralenti et, à partir du début de 2008, on n'avait plus enregistré de diminution

---

<sup>15</sup> En juin 2007, les critères pour être considéré comme demandeur d'emploi inoccupé en Wallonie ont été modifiés. La rupture de série qui en a découlé implique que pour la période allant de juin 2007 à mai 2008, l'image de la baisse sensible du nombre de demandeurs d'emploi a été biaisée.

<sup>16</sup> On peut s'attendre à ce que l'emploi dans les services marchands soit davantage soumis aux fluctuations conjoncturelles que celui des services non marchands. Les données disponibles sur le secteur d'origine des demandeurs d'emploi ne permettent pas de distinguer les deux activités.

sur une base annuelle. En février 2009, le nombre de chômeurs de courte durée dépassait de 30.000 unités celui enregistré un an auparavant. Cette évolution se reflète également, avec quelque retard, chez les personnes qui sont au chômage depuis une période comprise entre 12 et 23 mois. Depuis juin 2008, leur nombre s'était réduit nettement moins vite que précédemment et, en février 2009, il est devenu supérieur de 9.000 unités à celui de février 2008. Une part importante des demandeurs d'emploi inoccupés est en chômage de longue durée: 86.000 personnes environ l'étaient depuis une période comprise entre 1 et 2 ans et 192.000 depuis plus de 2 ans, soit, respectivement, quelque 16 et 36 p.c. du total. Les quelque 255.000 chômeurs de courte durée représentaient environ 48 p.c. du nombre total de demandeurs d'emploi inoccupés.

Tableau 6 - Évolution nationale et régionale du chômage ventilation selon la nationalité: février 2009 (variations en pourcentage par rapport au mois correspondant de l'année précédente; entre parenthèses, contribution en points de pourcentage à la variation totale en pourcentages du pays ou de la région)

	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Total	4,9 (4,9)	5,0 (5,0)	15,3 (15,3)	-1,8 (-1,8)
Belges	4,8 (4,0)	5,2 (3,6)	14,8 (12,7)	-1,9 (-1,6)
Autres ressortissants UE	5,8 (0,5)	9,4 (1,0)	24,7 (1,2)	-2,6 (-0,2)
Ressortissants hors UE	5,8 (0,5)	1,5 (0,3)	14,5 (1,3)	1,0 (0,0)
<i>p.m. Nombre de demandeurs d'emploi inoccupés</i>				
<i>(milliers de personnes et, entre parenthèses, pourcentages du total)</i>				
Total	533 (100,0)	96 (100,0)	189 (100,0)	247 (100,0)
Belges	443 (83,2)	67 (69,8)	162 (85,8)	214 (86,5)
Autres ressortissants UE	43 (8,1)	11 (11,4)	10 (5,4)	22 (9,0)
Ressortissants hors UE	46 (8,6)	18 (18,8)	17 (8,8)	11 (4,6)

Source: ONEM.

Une ventilation par nationalité des statistiques du chômage montre que c'est pour les personnes de nationalité étrangère que la hausse a été la plus marquée, avec en février 2009 une augmentation de près de 5 p.c. par rapport à l'année précédente pour les Belges et de près de 6 p.c. pour les ressortissants de l'UE et ceux de nationalité extra-communautaire. En Flandre et à Bruxelles, l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi a été la plus forte pour les étrangers de nationalité européenne. En Wallonie, en revanche, leur nombre a diminué, comme celui des Belges d'ailleurs, tandis que celui des ressortissants non européens a légèrement progressé. Il est à noter que, à Bruxelles aussi, c'est pour ce groupe que l'évolution du chômage a été proportionnellement la moins défavorable.

Par ailleurs, la structure par nationalité de la population au chômage est très différente selon les régions. Ainsi, Bruxelles compte proportionnellement davantage de chômeurs de nationalité étrangère que les deux autres régions, et alors qu'en Wallonie, les personnes possédant la nationalité d'un autre État membre de l'UE sont relativement plus nombreuses que les étrangers ressortissants hors UE, le contraire prévaut en Flandre.

La ventilation par nationalité ne donne pas d'image précise de l'origine des intéressés, puisque les personnes d'origine étrangère, mais naturalisées Belges, sont bien entendu comptabilisées avec les Belges. Une répartition des demandeurs d'emploi en fonction de leur nationalité d'origine, est uniquement disponible pour la Flandre<sup>17</sup>. En février 2009, dans cette région, la progression du chômage a été clairement la moins prononcée pour les personnes originaires de Belgique, soit environ 12,5 p.c. sur une base annuelle. L'augmentation est bien plus marquée, avec environ 25 p.c. sur une base annuelle, pour les personnes originaires d'Europe de l'Est, du Maroc et de la Turquie.

Cette constatation n'indique pas nécessairement une discrimination. La main-d'œuvre d'origine étrangère est en effet relativement plus représentée dans les branches d'activité qui sont le plus fortement touchées par le ralentissement de l'activité économique. En outre, l'inadéquation entre les compétences de la main-d'œuvre et les besoins des entreprises est peut-être encore plus importante pour cette catégorie de travailleurs.

---

<sup>17</sup> Sur la base des données du Registre national, le VDAB mentionne, en plus de la nationalité actuelle, la nationalité précédente éventuelle. Dans la ventilation en fonction de l'origine, les Belges naturalisés peuvent ainsi être répartis dans les différents groupes en fonction de leur nationalité précédente. Par contre, les personnes d'origine étrangère qui ont reçu dès leur naissance la nationalité belge ne peuvent pas être distinguées des autres Belges.

## *Chapitre II*

# *Évaluation prospective des conséquences de la crise sur l'activité et l'emploi*



## Executive summary

La détérioration de l'activité économique et de l'emploi en Belgique peut être rapprochée de celle de ses voisins européens. Tandis que le recul de l'activité en 2009 devrait être du même ordre que celui de l'UE dans son ensemble, les pertes d'emploi devraient cependant être plus limitées, de respectivement 0,7 p.c. contre 1,6 p.c. Cette différence s'explique notamment par un fort recul attendu de l'emploi en France et en Italie et, plus généralement, par le fait que le ralentissement de l'activité a été plus précoce dans les autres pays de l'UE qu'en Belgique.

L'expansion de l'emploi en Belgique est demeurée encore très soutenue sur l'ensemble de l'année 2008. En dépit du ralentissement progressif de la croissance économique amorcé dès 2006, ce n'est qu'à la fin de l'année dernière qu'un net infléchissement de la croissance de l'emploi s'est marqué. Dans un contexte de récession économique en 2009, avec une chute du PIB de l'ordre de 1,9 p.c. selon les estimations du Bureau fédéral du Plan, établies en février 2009, les destructions d'emploi devraient s'élever à 25.000 unités en moyenne pour l'ensemble de l'année. En fin d'année, la baisse serait de 59.000 unités. Si l'on considère les variations trimestrielles, c'est au deuxième trimestre que le plus de postes devraient disparaître.

Étant donné que les entreprises tendent d'abord à réduire le volume d'heures ouvrées par personne en réaction à un fléchissement de l'activité, notamment via une réduction des heures supplémentaires ou un recours accru au chômage temporaire, la progression du volume total de travail dans le secteur privé qui avait déjà fortement ralenti en 2008 deviendrait négative en 2009, pour la première fois depuis 2003.

La hausse à un an d'écart de l'emploi salarié dans le secteur privé avait déjà ralenti dans le courant de 2008 et dès le deuxième trimestre de 2009, des destructions nettes de postes sont attendues. En moyenne sur l'année, l'emploi y marquerait un net recul, de l'ordre de 22.000 unités. En fin d'année, la baisse dépasserait 50.000 unités par rapport à la période correspondante de 2008. Les indépendants subiront les effets de la récession économique en 2009. Après que leur nombre se soit sans cesse accru depuis plusieurs années, celui-ci devrait chuter de 3.000 unités. L'emploi dans le secteur public devrait quant à lui rester stable.

Les modèles sur lesquels sont basées ces projections ne permettent pas d'identifier les évolutions attendues à un niveau sectoriel plus fin. Cependant, un classement des différentes branches selon l'ampleur des créations nettes d'emploi entre 1995 et 2007 permet de relever certaines caractéristiques qui pourraient se renforcer dans un contexte de récession. Ainsi, toutes les branches dont l'emploi a progressé plus rapidement que la moyenne réalisent des activités de services. Les branches dont les effectifs ont diminué recouvrent trois catégories: les branches du secteur primaire; les branches, essentiellement de services, comme les transports, les intermédiaires financiers et les postes et télécommunications, qui ont perdu la protection que leur offrait la segmentation des marchés suite aux processus de libéralisation et d'ouverture à la concurrence internationale; de nombreuses branches industrielles comme le textile ou la construction automobile qui ont subi de plein fouet l'émergence d'une concurrence issue de pays à bas salaires. La métallurgie a également connu un fort recul de ses effectifs malgré les importantes restructurations antérieures.

Les informations concernant les mises au chômage temporaire et les annonces de plans de restructuration mettent en évidence que ce sont à nouveau les entreprises actives dans ces dernières branches qui seront prioritairement affectées. Toutefois, les intermédiaires financiers, qui ont été au cœur de la crise, n'échapperont pas non plus à de nouvelles rationalisations, dans le cadre de restructurations.

Parallèlement aux larges pertes d'emploi attendues pour 2009, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés devrait considérablement s'accroître pour afficher une hausse de 67.000 unités en

moyenne. Le taux de chômage harmonisé passerait ainsi de 7,1 p.c. en 2008 à 8,2 p.c. L'évolution trimestrielle du chômage fait état d'une progression dès le début de l'année, qui s'amplifierait sensiblement ensuite. Entre la fin de 2008 et la fin de 2009, l'augmentation du nombre de chômeurs devrait atteindre un pic de près de 100.000 unités.

Davantage encore qu'en temps ordinaire, ces prévisions doivent être considérées comme indicatrices d'une évolution attendue, plutôt que comme une prévision précise, dans la mesure où elles synthétisent l'ensemble des informations disponibles au moment de leur production, mais dans un environnement hautement changeant et incertain. Il faut d'ailleurs préciser que la balance des risques les concernant penche clairement vers une détérioration plus marquée encore de l'activité et de la situation du marché du travail. De fait, la prévision du Fonds monétaire international, rendue publique le 10 mars dernier, anticipe une contraction du PIB en volume de 2,5 p.c. en 2009, contre 1,9 dans le budget économique présenté par le Bureau fédéral du Plan au début du mois de février.



## Introduction

Les perspectives macroéconomiques pour la Belgique se sont considérablement détériorées compte tenu de l'aggravation de la crise financière, du recul de la croissance économique dans de nombreux pays partenaires et d'une forte dégradation des anticipations des ménages et des entreprises. Ce chapitre est principalement consacré aux projections à court terme de l'emploi, dans ce contexte de crise. Les données présentées sont pour l'essentiel celles du Bureau fédéral du Plan (BFP), établies au mois de février 2009. Le chapitre est structuré en cinq sections. La première présente les projections relatives à l'activité et l'emploi en Belgique pour 2008 et 2009, préalablement situées dans un contexte européen. La deuxième analyse l'évolution du volume de travail, premier touché en cas de ralentissement économique. La troisième section aborde l'évolution passée et attendue de l'emploi dans les différentes branches d'activité. La quatrième partie est consacrée à l'évolution du chômage et enfin, la cinquième mentionne les risques inhérents à ces exercices de projections.

### 1. ACTIVITE ET EMPLOI

#### 1.1. INTRODUCTION

Dans un contexte économique rapidement changeant, il s'est avéré nécessaire de produire de nouvelles estimations macroéconomiques, soit une actualisation des prévisions du mois de septembre 2008 pour le BFP. En effet, les principaux facteurs de risques entourant celles-ci se sont largement matérialisés et le ralentissement conjoncturel mondial s'est révélé d'une amplitude et d'une rapidité inconnues depuis plusieurs décennies. Ce bouleversement est à considérer dans un cadre global, en raison de l'importance particulière que représentent les marchés extérieurs pour une petite économie ouverte telle que la Belgique. Les prévisions les plus récentes (janvier 2009) de la Commission européenne (CE) pour l'ensemble des partenaires européens et pour les voisins plus directs de la Belgique sont donc également présentées.

#### 1.2. SITUATION DE LA BELGIQUE PAR RAPPORT AUX PAYS VOISINS

Dans ses prévisions du mois de janvier 2009, la CE souligne que plusieurs des risques mis en évidence lors de ses projections d'automne se sont matérialisés. Cependant, même actualisées, les perspectives économiques demeurent particulièrement incertaines étant donné l'ampleur de la crise économique actuelle.

Sur l'ensemble de l'année 2008, la croissance économique de l'UE est demeurée positive, à 1,0 p.c. selon les estimations de la CE. Cependant, au quatrième trimestre de 2008 l'UE serait entrée en récession "technique", étant donné que le PIB se contracterait pour le deuxième trimestre consécutif. La CE s'attend à ce que la récession se poursuive en 2009 pour entraîner en moyenne sur l'année une chute du PIB de 1,8 p.c. En 2009, on assisterait en moyenne à une destruction d'emplois, à hauteur de 1,6 p.c.

Le recul de l'activité ne devrait pas être de la même ampleur parmi tous les Etats membres. En 2009, parmi les principaux pays voisins de la Belgique, la baisse de l'activité serait la plus marquée en Allemagne (-2,3 p.c.), suivie des Pays-Bas (-2,0 p.c.). La CE prévoit une diminution moindre du PIB en Belgique, à concurrence de 1,9 p.c. sur cette période.

En termes de pertes d'emplois, les prévisions pour la Belgique en 2009 sont proches de celles établies pour l'Allemagne, avec une baisse de respectivement 0,7 et 0,8 p.c. C'est en France et en Italie que les destructions d'emplois devraient être les plus importantes, proches de 2 p.c. Aux

Pays-Bas en revanche, le recul du nombre de personnes occupées demeurerait relativement limité, à 0,2 p.c.

En termes de pertes d'emplois, les grandes économies telles que la France et l'Italie (ou encore l'Espagne), devraient tirer la moyenne européenne vers le bas en 2009. Dans ces pays, le ralentissement économique a commencé plus tôt et compte tenu du décalage traditionnel entre les fluctuations de l'activité et celles de l'emploi, cela pourrait contribuer à expliquer des destructions d'emploi plus importantes en 2009. D'autre part, la spécialisation de l'économie et la structure du marché du travail contribuent également aux écarts observés entre pays.

Tableau 7 - Prévisions de la CE relatives à l'activité et à l'emploi  
(moyennes annuelles, pourcentages de variation)

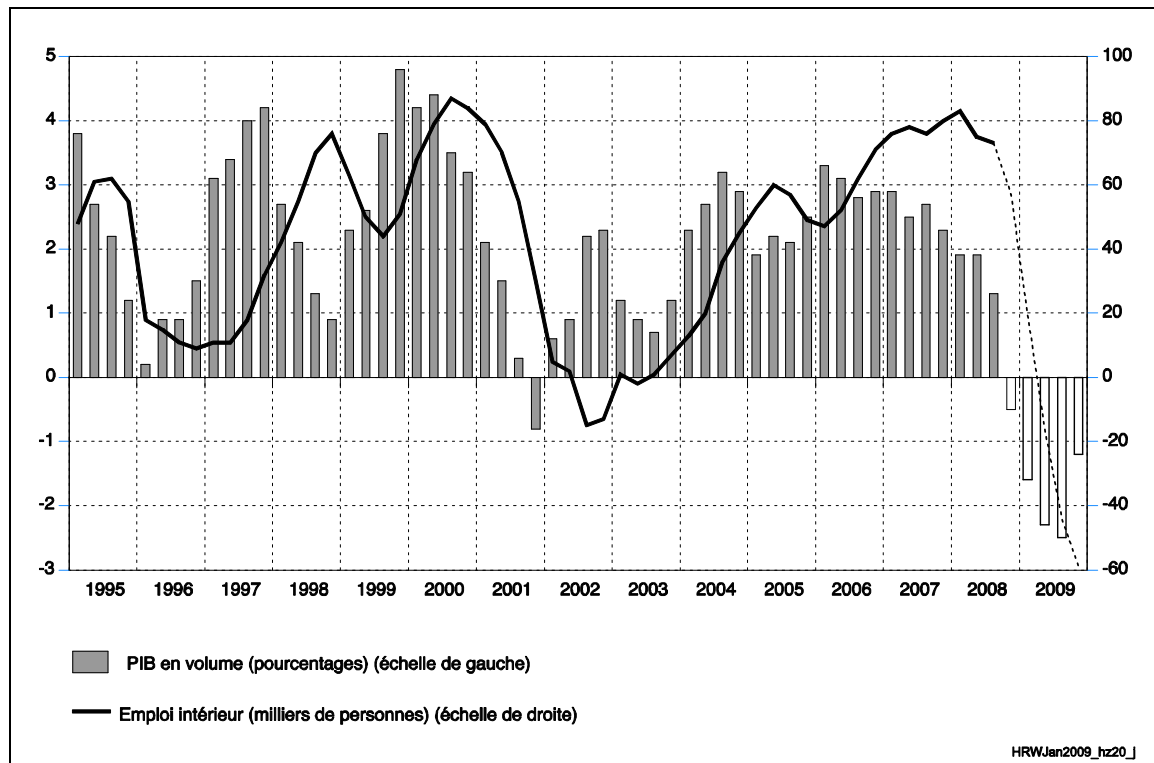
	PIB en volume			Emploi total		
	2007	2008 e	2009 e	2007	2008 e	2009 e
Belgique	2,8	1,3	-1,9	1,8	1,5	-0,7
Allemagne	2,5	1,3	-2,3	1,6	1,3	-0,8
France	2,2	0,7	-1,8	1,4	0,8	-1,9
Italie	1,5	-0,6	-2,0	1,0	0,3	-1,8
Pays-Bas	3,5	1,9	-2,0	2,3	1,8	-0,2
UE	2,9	1,0	-1,8	1,7	0,9	-1,6

Source: CE.

### 1.3. PREVISIONS DU BUREAU FEDERAL DU PLAN

L'expansion de l'emploi s'est maintenue à un niveau relativement stable et historiquement élevé tout au long de 2007 et au début de 2008. Ce n'est qu'à la fin de l'année qu'un net infléchissement s'est marqué, lorsque le retournement de la conjoncture a commencé à produire ses effets sur le marché du travail. Au premier trimestre de 2008, l'on comptait environ 80.000 emplois de plus que douze mois plus tôt, soit 1,9 p.c. d'accroissement, alors qu'au dernier trimestre, la progression ne s'élèverait plus qu'à 1,3 p.c. Outre le fait que les fluctuations dans l'évolution du PIB ne se font sentir d'ordinaire sur l'emploi que dans un délai de trois trimestres environ, le ralentissement de la croissance économique depuis le début de 2006 a, en effet, été jusqu'au troisième trimestre de 2008, globalement plus progressif que lors d'épisodes précédents de refroidissement de l'activité.

Graphique 19 - Activité et marché du travail  
(données corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier, variations par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente)<sup>(1)</sup>



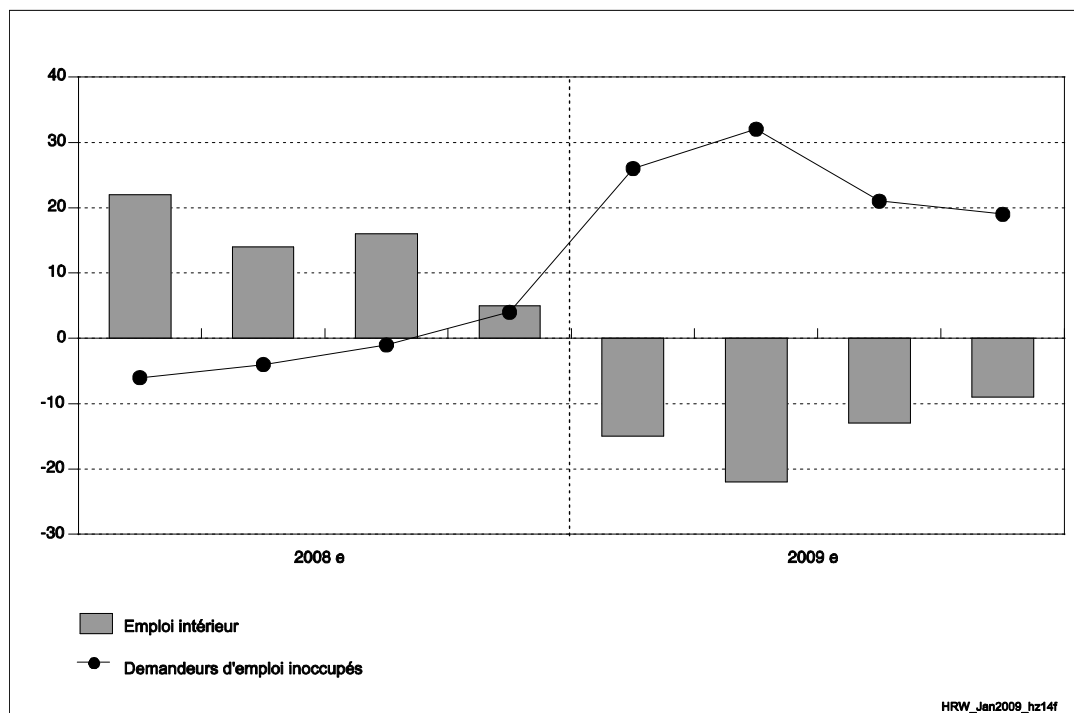
Sources: ICN, BFP.

<sup>1</sup> Quatrième trimestre de 2008 et 2009: estimations.

En 2008, en moyenne annuelle, le nombre de personnes occupées aurait encore augmenté de quelque 72.000 unités, soit seulement 6.000 de moins que l'année précédente, laquelle avait pourtant donné lieu à la hausse la plus importante depuis 2000. Le taux d'emploi national calculé par le BFP s'est encore quelque peu accru en 2008. Selon les estimations, en moyenne 63,6 p.c. de la population en âge de travailler étaient occupés, contre 63,1 p.c. en 2007.

Pour 2009, compte tenu du recul attendu de 1,9 p.c. de l'activité en volume, le BFP prévoit une chute brutale de l'emploi, de l'ordre de 25.000 unités en moyenne annuelle. La variation de l'emploi à un trimestre d'écart fait état d'une destruction de postes de travail dès le premier trimestre de 2009 et la chute la plus importante devrait se produire au deuxième trimestre. Ainsi, une baisse à concurrence de 22.000 unités est prévue au milieu de l'année, ralentissant pour atteindre 9.000 unités de moins à la fin de 2009.

Graphique 20 - Emploi intérieur et chômage  
(données corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier, variations par rapport au trimestre précédent)<sup>(1)</sup>



Source: BFP.

<sup>1</sup> Quatrième trimestre de 2008 (emploi) et 2009: estimations.

## 2. VOLUME DE TRAVAIL

Dans le secteur privé, la progression du volume de travail salarié - c'est-à-dire le nombre total d'heures prestées -, qui dépend plus directement des développements de l'activité, est revenue de 2,6 p.c. en 2007 à 1,4 p.c. en 2008, soit une inflexion plus marquée que celle enregistrée pour le nombre de personnes en emploi, dont le taux de variation n'a cédé dans l'intervalle en moyenne que 0,2 point de pourcentage, pour s'établir à 2,2 p.c. Les entreprises tendent, en effet, à réduire d'abord le volume d'heures par personne en réaction à un fléchissement de la croissance économique. Dès 2008, le recours considérable au chômage temporaire explique en partie l'évolution du volume de travail. Le recours à ce système n'implique pas, rappelons-le, une diminution du nombre d'emplois, mais bien du nombre d'heures ouvrées.

À la fin de l'année 2008, le taux de croissance trimestriel du volume de travail salarié effectué dans le secteur privé a nettement ralenti devenant négatif et reculant de 0,4 p.c. au dernier trimestre. La durée moyenne effective du travail par personne aurait ainsi diminué de 0,8 p.c. en 2008. En 2009, le volume de travail total devrait reculer de 1,8 p.c. - enregistrant ainsi la première baisse depuis 2003 - et les heures par personne diminueraient à nouveau, cette fois de 1 p.c.

Tableau 8 - Volume de travail salarié dans le secteur privé  
(données corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier, pourcentages de variation par rapport à l'année précédente)

	2006	2007	2008e	2009e
Volume de travail (heures)	1,8	2,6	1,4	-1,8
Personnes occupées	1,6	2,4	2,2	-0,8
<i>p.m. Heures par personne</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>-0,8</i>	<i>-1,0</i>

Source: BFP.

Après la forte croissance observée en 2008, particulièrement en fin d'année (voir section 4.2. du chapitre 1), le BFP s'attend à une hausse record de 50 p.c. du chômage temporaire exprimé en unités budgétaires<sup>18</sup> en 2009.

Le recours au système du crédit-temps dans le secteur privé a régulièrement augmenté depuis sa mise en place en 2002. Cependant, alors que le crédit-temps à temps partiel a continué de progresser ces dernières années (de 8,3 p.c. en 2008), celui à temps plein a continuellement chuté depuis 2005 (de près de 10 p.c. en 2008). En ce qui concerne les derniers développements, on n'observe pas d'évolution marquante à la hausse du recours au crédit-temps à la fin de 2008, ce qui suggère que les heures de travail par personne dans le secteur privé ont chuté essentiellement au travers d'autres canaux, notamment le chômage temporaire.

Tableau 9 - Évolution du nombre de bénéficiaires du régime de crédit-temps  
(pourcentages de variation par rapport à l'année précédente)

	Total	À temps plein	À temps partiel
2004	34,2	2,4	44,1
2005	21,8	-2,5	27,1
2006	14,8	-4,8	18,1
2007	9,3	-6,7	11,5
2008	6,4	-9,8	8,3

Source: ONEM.

### 3. VENTILATION DE L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

#### 3.1. PREVISIONS

Les prévisions du BFP indiquent que la décélération du rythme de création de postes de travail en 2008 trouve son origine dans le secteur privé. La progression du nombre de salariés y a été de fait plus limitée qu'en 2007, passant de 66.000 à 63.000 unités en moyenne. Au quatrième trimestre de 2008, elle n'était plus que de 48.000 unités à un an d'écart. La variation annuelle moyenne attendue de l'emploi dans le secteur privé fait état d'une destruction nette de 22.000 emplois en 2009. Si l'on

<sup>18</sup> Nombre de jours indemnisés au cours du mois, divisé par le nombre de jours indemnisables (soit tous les jours du mois sauf les dimanches).

considère les variations à un an d'écart, le recul de l'emploi approcherait 52.000 unités au quatrième trimestre de 2009 par rapport à la période correspondante de 2008.

Tableau 10 - Offre et demande de travail  
(moyennes annuelles; variations en milliers de personnes par rapport à l'année précédente, sauf mention contraire)

	2006	2007	2008 e	2009 e	2009 e niveau <sup>1</sup>
Population en âge de travailler <sup>2</sup>	63	70	59	44	7.114
Population active <sup>3</sup>	46	17	39	40	5.135
Emploi national	61	78	72	-24	4.470
Travailleurs frontaliers	3	1	1	0	58
Emploi intérieur	58	77	72	-25	4.412
Indépendants	7	8	7	-3	706
Salariés	44	66	63	-22	2.896
Emploi public	7	3	2	1	810
Chômage <sup>4</sup>	-15	-62	-33	64	665

Sources: ICN, BFP.

<sup>1</sup> Milliers de personnes.

<sup>2</sup> Population âgée de quinze à soixante-quatre ans.

<sup>3</sup> Concept BFP: Emploi national + demandeurs d'emploi inoccupés (hors ALE) + chômeurs âgés dispensés de recherche d'emploi.

<sup>4</sup> Concept BFP: Demandeurs d'emploi inoccupés (hors ALE) + chômeurs âgés dispensés de recherche d'emploi.

Quant aux indépendants, leur nombre a progressé de quelque 7.000 unités en 2008. Après avoir affiché six années consécutives de déclin jusqu'en 2003, cette catégorie de travailleurs avait présenté un profil de croissance régulier à partir de 2005, porté notamment par l'inscription de ressortissants des nouveaux États membres comme indépendants en Belgique, les mesures transitoires visant à limiter l'accès direct de ces personnes à l'emploi salarié en Belgique ayant été prolongées jusqu'en 2009. Sous l'effet de la récession économique, le nombre d'indépendants devrait baisser en 2009, à hauteur de quelque 3.000 unités.

En 2008, l'augmentation de l'emploi public s'est maintenue à un niveau proche de celui de 2007, soit quelque 2.000 personnes supplémentaires, alors que, jusqu'en 2005, des hausses nettement plus significatives avaient été enregistrées. Ce tassement s'est observé tant dans les administrations que dans l'enseignement. En 2009, l'emploi dans ces branches ne devrait guère progresser.

Tableau 11 - Détail de l'évolution de l'emploi intérieur: variations par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente  
(données corrigées des variations saisonnières et des effets de calendriers, en milliers de personnes)

	2008T1	2008T2	2008T3	2008T4 e	2009T1 e	2009T2 e	2009T3 e	2009T4 e
Emploi intérieur	82,8	74,7	72,6	56,5	20,1	-15,8	-44,3	-59,1
Indépendants	8,5	8,0	6,5	4,8	0,7	-2,8	-4,7	-6,0
Salariés	72,5	66,0	63,8	47,6	16,6	-14,3	-39,5	-51,5
Emploi public	1,9	0,8	2,3	4,3	2,8	1,3	-0,1	-1,6

Sources: ICN, BFP.

### 3.2. ANALYSE SECTORIELLE DÉTAILLÉE DE L'EMPLOI

Les modèles économétriques sur lesquels sont basées ces projections ne permettent pas d'identifier plus finement les évolutions attendues. En mai prochain, le BFP publiera, comme chaque année, un exercice de projection à moyen terme en utilisant un modèle macro-sectoriel qui fournit des prévisions pour les principales branches d'activité.

L'identification des branches dont l'activité est la plus sensible à la conjoncture et l'analyse des créations ou destructions nettes d'emploi dans un passé récent, ainsi que les informations microéconomiques, permettent cependant de cerner les branches d'activité potentiellement les plus affectées.

Sur la base du niveau de détail le plus fin publié par l'ICN<sup>19</sup>, un classement de ces différentes branches par ordre décroissant des créations nettes d'emploi entre 1995 et 2007 (dernière année disponible pour ce niveau de détail) a été établi.

<sup>19</sup> Nomenclature NACE 60 positions.

Tableau 12 - Répartition de l'emploi intérieur: détail par branche d'activité<sup>1</sup>  
(milliers de personnes et pourcentages de variation)

	1995	2007	1995-2007 (en p.c.)	
Branches sensibles à la conjoncture (01 à 74)	2.626	2.885	+260	+10
dont:				
Industrie manufacturière (15 à 37)	678	590	-88	-13
Textile (17)	47	30	-17	-37
Industrie de l'habillement (18)	19	8	-11	-60
Industrie chimique (24)	71	68	-3	-5
Métallurgie (27)	47	36	-10	-22
Machines et appareils électriques (31)	30	22	-9	-28
Équipements de radio, télévision et télécommunication (32)	18	11	-7	-39
Industrie automobile (34)	54	44	-10	-18
Construction (45)	236	258	+22	+9
Commerce de gros (51)	203	229	+27	+13
Commerce de détail (52)	292	305	+13	+5
Transports aériens (62)	12	5	-7	-56
Services auxiliaires des transports (63)	59	97	+38	+64
Intermédiation financière (65)	83	79	-5	-5
Activités informatiques (72)	20	50	+30	+148
Services aux entreprises <sup>2</sup> (74)	390	636	+246	+63
Administration et enseignement (75 et 80)	690	770	+80	+12
Autres services non marchands (85 à 95)	553	710	+157	+28
dont:				
Santé et action sociale (85)	355	486	+131	+37
Assainissement, voirie et gestion des déchets (90)	6	11	+6	+100
Emploi intérieur	3.868	4.365	+497	+13

Source: ICN.

<sup>1</sup> Ventilation par branche d'activité selon la nomenclature NACE à 60 positions. Le code NACE de la branche figure entre parenthèse en regard de son nom.

<sup>2</sup> Y compris les activités d'intérim, dont les prestations ne peuvent être réparties entre branches utilisatrices.

Sur cette période, l'emploi intérieur a augmenté de près d'un demi-million, soit 13 p.c. de hausse cumulée, pour atteindre 4.365.000 personnes en 2007. Proportionnellement les progressions les plus fortes ont été enregistrées pour les activités informatiques (+ 148 p.c.) et la branche assainissement, voirie et gestion des déchets (+100 p.c.), deux branches dont le potentiel de développement reste important. Les reculs les plus marqués ont concerné l'industrie de l'habillement (-60 p.c.) et les transports aériens (-56 p.c.), deux branches qui n'ont pu faire face aux conséquences de la mondialisation de l'économie, sans rationalisation importante voire disparitions d'entreprises.

D'une manière plus systématique, si l'on distribue les différentes branches en trois groupes, celles dont la croissance de l'emploi a dépassé la moyenne (13 p.c. et plus), celles dont les effectifs ont progressé mais à un rythme inférieur à la moyenne et celles qui ont détruit de l'emploi, on peut relever les caractéristiques suivantes:

- si l'on excepte la fabrication de machines de bureau et de matériel informatique et la récupération, toutes les branches dont l'emploi a progressé plus rapidement que la moyenne réalisent des activités de services (marchands ou non). Il est d'ailleurs intéressant de noter que ces deux branches industrielles sont actives dans des secteurs apparentés aux services informatiques et d'assainissement qui ont connu la croissance de l'emploi la plus dynamique;



- les branches dont les effectifs ont diminué peuvent, en simplifiant, être regroupées en trois catégories:
  - les branches du secteur primaire, l'agriculture, la sylviculture et la pêche, où l'emploi n'a cessé de décroître depuis des décennies en raison notamment de la mécanisation des tâches;
  - les branches, essentiellement de services, comme les transports, les intermédiaires financiers et les postes et télécommunications, qui ont perdu la protection que leur offrait la segmentation des marchés suite aux processus de libéralisation et d'ouverture à la concurrence internationale, et ont dû entreprendre des programmes de rationalisation de leurs activités pour subsister. Ainsi, l'emploi dans la branche crédit et assurance diminue depuis le début des années nonante suite à des gains de productivité structurellement plus élevés que dans les autres services et qui dépassent même légèrement ceux de l'industrie manufacturière;
  - de nombreuses branches industrielles qui avaient marqué la croissance économique du pays au vingtième siècle comme le textile, la construction automobile, les fabrications de radio, télévisions et appareils de télécommunication, etc. ont subi de plein fouet l'émergence d'une concurrence issue de pays à bas salaires. Pour y faire face, ces entreprises ont été amenées à procéder à des investissements de rationalisation et à sous-traiter des activités annexes, voire à délocaliser une partie de leur production, pour accroître leur productivité. La métallurgie a également connu un fort recul de ses effectifs malgré les importantes restructurations antérieures.

La nouvelle organisation du travail, qui passe par un recours croissant à la sous-traitance et à l'intérim, explique en partie la forte croissance de branches comme les services aux entreprises (y compris l'intérim), les activités informatiques ou les services de logistique. L'importance de ce processus avait été étudiée en 2003, par la Banque nationale de Belgique<sup>20</sup> dans le cadre d'une estimation de l'importance de l'activité d'assemblage automobile en Belgique. Compte tenu du poids de la sous-traitance pour ce secteur, les emplois indirects liés à cette activité représentaient plus du double des emplois identifiés auprès des firmes automobiles elles-mêmes. En 2001, selon cette étude, on recensait ainsi 26.500 emplois directs et entre 52.000 et 61.000 emplois indirects, soit un total de quelque 80.000 personnes occupées.

La récession actuelle exacerbe la compétition entre entreprises sur un marché en recul. Les conséquences en matière d'emploi se font d'ores et déjà sentir comme on l'a montré dans le chapitre précédent.

Les informations microéconomiques concernant les mises au chômage temporaire et les annonces de plans de restructuration mettent par ailleurs clairement en évidence que ce sont à nouveau les entreprises du secteur de l'industrie, notamment les fabrications d'automobiles et la métallurgie, qui sont les premières affectées. Les intermédiaires financiers, qui ont été au cœur de la crise et pour lesquels des plans de sauvetage ont déjà été mis en œuvre n'échapperont pas non plus à de nouvelles rationalisations, dans le cadre de restructurations liées ou non à des fusions ou absorptions.

Des branches dites "protégées" de la concurrence internationale, mais sensibles à la conjoncture comme le commerce ou la construction pourraient subir des pertes d'emploi si la confiance et les

---

<sup>20</sup> F. Coppens et G. van Gastel (2003), "L'industrie automobile en Belgique: importance de la sous-traitance dans l'assemblage de véhicules automobiles", Working paper n° 38.

revenus des ménages étaient durablement marqués par la croissance du chômage et si les conditions d'octroi de crédit par les banques devenaient par trop restrictives.

Par ailleurs, de nombreuses entreprises, notamment de services, dépendent directement de l'activité de donneurs d'ordre dans l'industrie et le risque d'un effet domino ne doit donc pas être sous-estimé.

#### 4. DEMANDEURS D'EMPLOI

Sur la base des estimations du BFP, en 2008, la population active s'est accrue de 39.000 unités. Cette augmentation a été inférieure à celle de l'emploi, de sorte que la baisse du nombre de demandeurs d'emploi s'est poursuivie, atteignant 26.000 unités. Environ 500.000 demandeurs d'emploi inoccupés ont ainsi été comptabilisés au cours de cette période<sup>21</sup>. En 2009, leur nombre devrait augmenter en moyenne de 67.000 unités. Le taux de chômage harmonisé qui avait baissé à 7,1 p.c. en 2008, contre 7,5 p.c. l'année précédente, remonterait donc pour s'établir à 8,2 p.c.

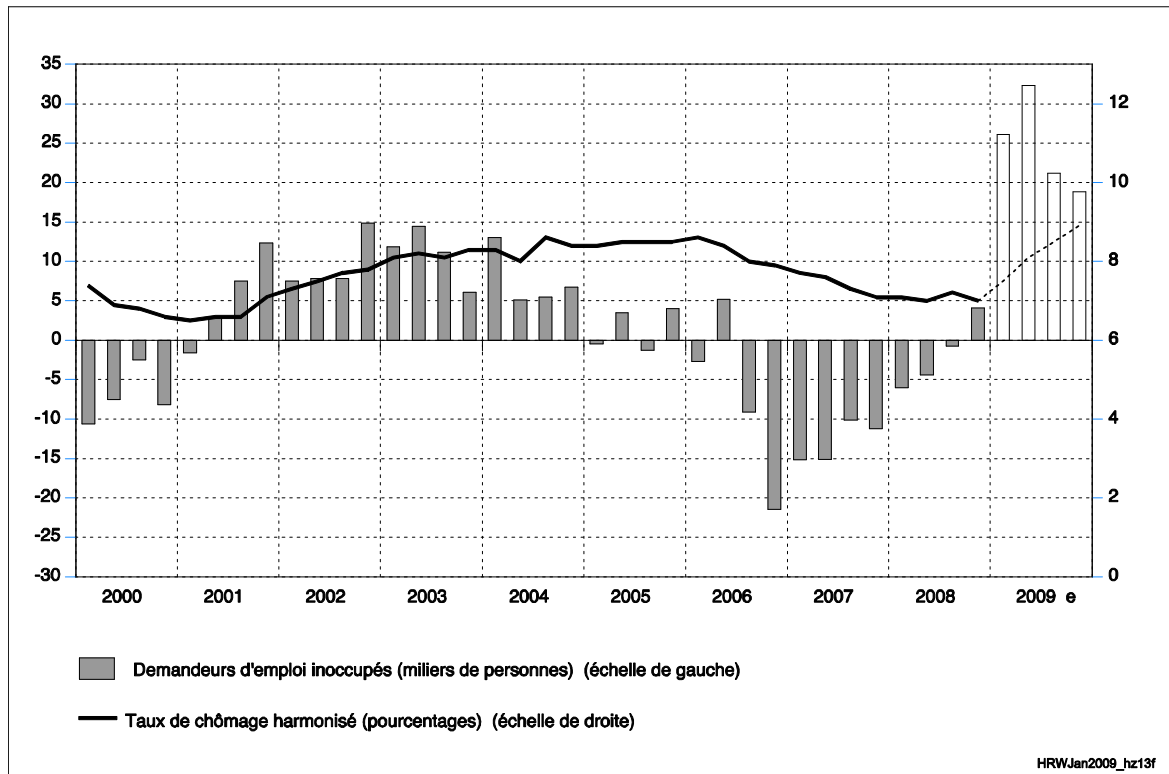
Sur la base des évolutions à un trimestre d'écart, le recul du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés qui s'est poursuivi jusqu'au troisième trimestre de 2008 devrait faire place à une hausse qui s'amplifierait dès le premier trimestre de 2009, passant de 4.000 chômeurs supplémentaires à la fin de 2008 à 26.000 de plus au début de 2009. Entre le dernier trimestre de 2008 et le dernier trimestre de 2009, l'accroissement du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés devrait atteindre un pic de 98.000 unités.

---

<sup>21</sup> À l'exclusion des chômeurs âgés.

Graphique 21 - Évolution du chômage

(données corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier, variations par rapport au trimestre précédent, sauf mention contraire)



Source: BFP.

Le concept de chômage retenu par le BFP comprend la catégorie des chômeurs âgés non demandeurs d'emploi. En ajoutant cette catégorie aux demandeurs d'emploi inoccupés, le BFP comptabilise environ 600.000 chômeurs en 2008 et plus de 660.000 en 2009. Le système dit des "chômeurs âgés" constitue un régime de sortie anticipée du marché du travail. L'âge permettant de prétendre à ce statut a été relevé: il est fixé à 58 ans depuis 2004, à quelques exceptions près ayant trait à la durée de la carrière. Ce changement explique en partie le recul continu de ce groupe de chômeurs depuis quelques années. Pour l'année 2009, le Bureau du plan prévoit une poursuite de la baisse du nombre de chômeurs âgés, mais dans une moindre mesure que lors des années précédentes; leur nombre devrait passer sous la barre des 100.000 cette année.

Pour 2009, l'augmentation du nombre de prépensionnés à temps plein, soit une catégorie de personnes s'étant retirées du marché du travail et considérées comme inactives, est estimée à 5.800 unités. Bien que leur nombre ait constamment augmenté les dernières années, en proportion de la population âgée de 50 à 64 ans il a diminué entre 2003 et 2009, revenant de 6 à 5,8 p.c. Cette inflexion est à mettre en relation avec l'ensemble des mesures prises pour limiter le recours à ces formules de retrait anticipé de la vie active.

Tableau 13 - Chômeurs âgés et prépensions  
(milliers de bénéficiaires âgés de 50 à 64 ans, moyennes annuelles)

	Chômeurs âgés avec dispense de recherche d'emploi	Prépensions conventionnelles à temps plein
2003	146,4	107,9
2004	136,9	109,9
2005	125,7	109,0
2006	116,2	111,1
2007	107,9	113,6
2008	100,8	115,3
2009 e	98,1	121,1

Source: BFP.

## 5. RISQUES SUR LES PROJECTIONS

Les commentaires et données ci-dessus reposent principalement sur les résultats de l'exercice de projection macroéconomique réalisé dans le cadre du budget économique 2009 par le Bureau du Plan en février.

Inhérent à tout exercice de prévision, plusieurs facteurs impliquent un risque sur les hypothèses sous-jacentes. Davantage encore qu'en temps ordinaire, les valeurs présentées doivent donc être considérées comme indicatrices d'une évolution attendue plutôt que comme une prévision précise, dans la mesure où elles synthétisent l'ensemble des informations disponibles au moment de leur production, mais dans un environnement hautement changeant et incertain.

Depuis la clôture de l'exercice de projection du BFP, l'ICN a publié (le 11 mars dernier) de nouvelles estimations pour l'activité et l'emploi relatives au quatrième trimestre de 2008. Il en ressort que si l'évolution de l'emploi est globalement en ligne avec la projection du BFP, soit une croissance nulle à un trimestre d'écart contre +0,1 p.c. selon le BFP, le recul de l'activité a été revu à la baisse par l'ICN pour la fin de l'année passée, de 1,3 p.c. à 1,7 p.c.

Par ailleurs, dans son rapport consacré à la Belgique et déposé le 10 mars dernier, le Fonds monétaire international, anticipe une contraction du PIB en volume de 2,5 p.c. en 2009, contre 1,9 pour le Bureau fédéral du Plan. L'écart entre les deux projections s'explique notamment par la dégradation de la situation économique des principaux partenaires commerciaux de la Belgique.

Il est manifeste que la balance des risques penche actuellement davantage vers une détérioration plus marquée encore de l'activité et de la situation du marché du travail en 2009.

## *Chapitre III*

### *Mesures en faveur de l'emploi adoptées dans le cadre des plans de relance*



## Executive summary

La crise économique et financière est une crise mondiale. La zone euro et l'Union européenne toute entière sont en récession. Étant donné son amplitude et ses origines, des mesures de type keynésien ont été prises dans la plupart des pays.

Les réallocations d'emplois font partie intégrante de la dynamique du marché du travail, mais il importe que les pertes d'emplois, inévitables dans un contexte de récession économique, n'engendrent pas de chômage structurel ou un éloignement durable du marché du travail pour les plus vulnérables (travailleurs peu qualifiés, jeunes, âgés et personnes d'origine étrangère). C'est pourquoi une action des pouvoirs publics est justifiée dans ce contexte.

La coordination au niveau européen et le timing des mesures

Dans toute économie ouverte, une partie de la relance budgétaire est absorbée par les économies extérieures à travers l'augmentation des importations. Ainsi, l'effet de la hausse des dépenses publiques, ou de la baisse des impôts, sur la croissance économique (effet "multiplicateur") est moins puissant pour l'économie qui pratique la relance et est source d'externalités qui augmentent la demande adressée aux partenaires commerciaux de ce pays. C'est pourquoi l'élaboration des plans de relance commande une plus grande coordination des politiques budgétaires entre les États.

Le timing des mesures est crucial. Lorsque l'origine du retournement conjoncturel est une baisse, marquée mais temporaire, de la demande agrégée, les mesures adéquates doivent respecter la "règle des 3 T", à savoir être "timely, temporary and targeted", autrement dit, des mesures à effet immédiat, de caractère temporaire et ciblées.

L'efficacité des mesures budgétaires de relance dépend de leur inscription dans une stratégie crédible et soutenable. Les agents économiques doivent être assurés que les déficits publics seront passagers et ne donneront pas lieu à un alourdissement prononcé des impôts futurs ou à une incapacité des pouvoirs publics de faire face aux coûts du vieillissement de la population, faute de quoi les impulsions budgétaires n'aboutiront qu'à renforcer l'épargne privée. En Europe, le pacte de stabilité et de croissance fournit le cadre adéquat à de telles stratégies.

Le Conseil européen a adopté un plan de relance concerté au niveau européen qui prévoit une impulsion budgétaire de 1,5 p.c. du PIB de l'UE - dont 1,2 p.c. à la charge des États membres - en vue de stimuler la demande.

Un cadre budgétaire restreint

Le respect du pacte de stabilité et de croissance suppose cependant que chaque État participe à l'action coordonnée en fonction de la situation effective de ses finances publiques. En Belgique, les marges de manœuvre sont de fait limitées.

Les types de mesures de soutien de l'emploi dans les plans de relance

Les mesures de soutien à l'emploi au sein des plans de relance se structurent selon trois axes: premièrement, les dispositions visant à alléger le coût du travail, deuxièmement les mesures de soutien de la demande agrégée, comprenant tant les mesures directes en faveur des ménages que celles visant à soutenir l'investissement public et privé, et enfin les dispositions spécifiques concernant le fonctionnement du marché du travail.

## Le plan de relance belge

Le plan de relance fédéral comprend à la fois des mesures visant à alléger le coût du travail, qui ont été proposées en partenariat avec les partenaires sociaux, des mesures de soutien de la demande agrégée, tant en faveur des ménages, notamment des demandeurs d'emploi, que pour soutenir l'investissement public et privé, en particulier dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre et des mesures spécifiques pour le marché du travail, notamment le meilleur accompagnement par les services de l'emploi.

Ce plan fédéral est complété par les plans de relance régionaux, qui prévoient notamment des mesures de soutien à l'investissement dans l'infrastructure de transport, les écoles, les entreprises innovantes et les métiers liés au développement durable. L'accompagnement et les plans de formation organisés par les services régionaux de l'emploi sont à présent également accessibles aux personnes en chômage temporaire. En Flandre, l'accompagnement et les subsides à l'emploi pour les seniors sont renforcés et une prime relais sera accordée aux travailleurs d'entreprise en difficulté ou en restructuration qui, pour éviter des licenciements, acceptent de réduire leur temps de travail, avec perte de salaire.

Dans le plan de relance en Belgique, si la répartition entre mesures structurelles et temporaires est grosso modo de 50-50 pour l'année 2009, en 2010 en revanche, les mesures structurelles représentent plus de 90 p.c. du coût budgétaire. Ce coût permanent alimentera à l'avenir un déficit public dont la résorption impliquera inévitablement des efforts d'assainissement supplémentaires dans les prochaines années.

Le coût budgétaire de l'ensemble des plans de relance est estimé à 0,4 p.c. du PIB en 2009 selon la Commission européenne. Cette estimation ne reprend pas les mesures déjà décidées lors de la confection du budget initial de 2009 comme l'augmentation des allocations sociales et le relèvement de la déduction professionnelle. En les prenant en compte, l'ensemble des mesures de relance s'élève à 0,9 p.c. du PIB.

## Les plans de relance à l'étranger

Le présent chapitre décrit les éléments actuellement disponibles sur les mesures prises par nos principaux partenaires commerciaux et dans d'autres pays de l'UE27 les plus comparables sur le plan économique et social avec la Belgique.

Les pays scandinaves disposent des marges budgétaires nécessaires pour prendre des mesures de relance spécifiques, mais privilégient la poursuite des politiques existantes, notamment au niveau du marché du travail, les politiques visant à accroître le taux de participation. Les moyens disponibles ont principalement été affectés à diminuer la pression fiscale sur le travail et la taxation des entreprises. L'idée est que ces mesures, tout en apportant un soutien à court terme face au ralentissement conjoncturel, ont également des effets positifs à long terme sur l'offre de travail. Étant donné les marges budgétaires importantes dans ces pays, les plans de relance atteignent en 2009 selon les estimations de la CE, 1,3 p.c. du PIB en Suède et 1,2 p.c. en Finlande.

Pour les autorités du Royaume-Uni, l'origine de la crise n'est pas liée à un quelconque manquement dans le fonctionnement du marché du travail et n'appelle donc pas de mesures spécifiques à ce niveau, étant donné la grande flexibilité du marché dans ce pays. Seuls des dispositifs concernant le reclassement professionnel, notamment au moyen de formations, ont été adoptés, de façon à aider la transition de travailleurs des branches d'activité les plus touchées vers d'autres. La mesure principale du plan est la diminution temporaire du taux de TVA, limitée à 2009, afin de soutenir l'activité. Il est chiffré dans son ensemble à 1,4 p.c. du PIB par la Commission.



Les Pays-Bas ont permis aux entreprises enregistrant une baisse importante de leur activité de recourir à un système subsidié de réduction du temps de travail, de façon à éviter les destructions d'emplois. D'autre part, une trentaine de centres de mobilité ont été mis sur pied afin de faciliter le placement de demandeurs d'emploi ou de personnes menacées de licenciement, en réunissant en un même lieu l'ensemble des acteurs du marché du travail. L'ensemble du plan de relance actuel aux Pays-Bas est chiffré à 0,5 p.c. du PIB en 2009 par la Commission.

L'Allemagne, dans une optique budgétaire coopérative et face à la détérioration plus importante que prévue de la croissance de son économie, a mis au point un plan de relance important, atteignant 1,5 p.c. du PIB en 2009 et 1,9 p.c. en 2010. Outre les investissements publics d'infrastructure, notamment dans la construction, les transports et l'internet à haut débit, dont les effets sont étalés dans le temps, il comprend également des mesures de court terme visant à soutenir les entreprises et les ménages, notamment par des réductions d'impôts et des réductions de cotisations sociales compensées, au niveau du budget de la sécurité sociale, par des subventions de l'état fédéral. Les moyens de l'agence fédérale pour l'emploi sont également augmentés, puisque quelque 6.000 personnes supplémentaires seront engagées afin d'accélérer le placement et l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

En France, le plan de relance est surtout axé sur les investissements publics en infrastructure et les créations de jobs aidés. La réforme de l'assurance-chômage, avec la fusion des instances de placement et de paiement des prestations afin de fournir un guichet unique pour le demandeur d'emploi, avait déjà été entérinée par les partenaires sociaux. Selon la CE, l'ensemble des mesures de relance budgétaire atteindrait 0,8 p.c. du PIB.

L'Espagne, qui a connu une expansion économique importante et continue durant les 14 dernières années, en grande partie grâce aux investissements en immobilier résidentiel, a expérimenté plus tôt que les autres le retournement conjoncturel. Outre les mesures de soutien de la demande agrégée, en particulier au bénéfice de personnes rencontrant des difficultés de remboursement de leur prêt hypothécaire, ce pays fait face au défi posé par les pertes d'emploi dans la construction, qui occupe une forte proportion de travailleurs peu qualifiés et de travailleurs d'origine étrangère. Le coût budgétaire des mesures de relance s'élève, selon les estimations de la Commission, à 2,3 p.c. du PIB, réparti principalement entre le soutien aux entreprises et l'investissement public.

Plusieurs pays, dont la Belgique, ont étendu les modalités d'utilisation du chômage temporaire et augmenté les taux de remplacement de ce système particulier. Les dispositions permettant aux entreprises de réduire le temps de travail de leur personnel (Allemagne, Pays-Bas), ont un objectif analogue, à savoir éviter qu'elles ne soient forcées de procéder à des licenciements.

Les États-Unis ont adopté en février 2009 l' "American Recovery and Reinvestment Act", pour 787 milliards de dollars, répartis sur deux ans. Au total, ce plan de relance représente 5,4 p.c. du PIB. Le but de celui-ci est de permettre de créer ou de maintenir 3 à 4 millions d'emplois, dont 90 p.c. dans le secteur privé. L'ampleur du plan s'explique notamment par le fait qu'aux États-Unis, le rôle des stabilisateurs automatiques est beaucoup plus modeste qu'en Europe, où l'on estime leur importance à quelque 1,7 p.c. du PIB, soit une magnitude similaire à l'impact du plan de relance européen.

## Introduction

La crise économique et financière est une crise mondiale. La zone euro et l'Union toute entière, sont en récession. Il y a un relatif consensus, tant sur l'amplitude de la crise, que sur sa nature "keynésienne", appelant dès lors des mesures dans ce même esprit<sup>22</sup>.

Afin de limiter les répercussions sur l'économie réelle de la crise financière, la plupart des pays ont mis au point des plans de relance. Outre les mesures de soutien à l'activité et à l'emploi, les politiques de protection et d'inclusion sociales ont également un rôle à jouer.

Dans cette section, après la présentation d'une typologie des mesures pour soutenir l'emploi au sein des plans de relance, nous présentons successivement le cadre européen, les plans de relance en Belgique et les éléments actuellement disponibles sur les mesures prises par nos principaux partenaires commerciaux et dans d'autres pays de l'UE27 les plus comparables sur le plan économique et social avec la Belgique<sup>23</sup>.

### 1. TYPLOGIE DES MESURES DE SOUTIEN A L'EMPLOI

#### 1.1. MESURES VISANT A ALLEGER LE COUT DU TRAVAIL

- mesures d'incitation à la modération salariale;
- réductions des cotisations sociales;
- autres:
  - extension des modalités d'utilisation du chômage temporaire;
  - certaines mesures allégeant les dispositions du droit du travail (voir infra).

#### 1.2. MESURES DE SOUTIEN DE LA DEMANDE AGREGEE / DU POUVOIR D'ACHAT

- création d'emplois aidés;
- primes à l'emploi, subsides à l'embauche;
- extension des modalités d'utilisation du chômage temporaire et adaptation des prestations;

À la suite de la crise économique et de la baisse temporaire des commandes qu'elle engendre pour les entreprises, celles-ci vont recourir davantage à la mise en chômage de leur personnel pour manque de travail résultant de causes économiques. Ces mesures visent à compenser partiellement les pertes de revenus subies par les travailleurs pendant la période de chômage temporaire, afin de soutenir leur pouvoir d'achat et la consommation intérieure.

- modifications de la fiscalité et de la parafiscalité pour rendre le travail plus attractif;
- augmentation conditionnelle des allocations de chômage.

---

<sup>22</sup> "Nous sommes en présence d'une crise d'une amplitude exceptionnelle, dont la principale composante est un effondrement de la demande. (...) Il est impératif de juguler cette perte de confiance, de relancer et, si nécessaire, de remplacer la demande privée, si l'on veut éviter que la récession ne se transforme en Grande Dépression", cf. Blanchard *et al.* (2008).

<sup>23</sup> Concernant le Danemark, selon les informations disponibles le 5 mars 2009 auprès des services de la Commission européenne, aucune mesure spécifique concernant le marché du travail n'a été prise. Ce pays n'est dès lors pas examiné dans le présent avis.

1.3. MESURES VISANT A ACCELERER LES REFORMES DU MARCHE DU TRAVAIL, EN PARTICULIER A AMELIORER LA TRANSITION DU CHOMAGE A L'EMPLOI

- gestion de l'assurance-chômage: rendre l'assurance-chômage plus incitative et augmenter les moyens mis à disposition des services publics de l'emploi (SPE);
- formation professionnelle: renforcer les formations professionnelles, afin d'augmenter l'adéquation entre offre et demande de travail et prévenir les licenciements;
- aménager certaines dispositions du droit du travail pour augmenter la mobilité professionnelle, notamment:
  - mesures concernant les agences d'intérim;
  - mesures concernant les contrats de travail à durée déterminée (notamment, leur succession dans le temps).

1.4. NECESSITE DE COORDONNER LES POLITIQUES DE RELANCE BUDGETAIRE ENTRE ÉTATS

La théorie du multiplicateur s'attache à montrer la sensibilité de la croissance économique à une relance budgétaire. Le multiplicateur associé à une modification des dépenses publiques, ou des impôts, une variation de la croissance économique.

Une partie de la relance budgétaire est absorbée par les économies extérieures à travers l'augmentation des importations. Le multiplicateur en économie ouverte est à la fois moins puissant pour l'économie qui pratique la relance et source d'externalités, qui augmentent la demande adressée aux partenaires commerciaux de ce pays.

Ces deux propriétés invitent à recommander une coordination des politiques budgétaires entre les États puisque d'une part, l'effet national de la relance budgétaire est plus important lorsque le pays qui l'entreprend n'est pas seul à le faire et d'autre part, les effets extérieurs de la politique d'un État justifient que la politique budgétaire qu'il entreprend tienne compte de la situation des partenaires commerciaux ou que ceux-ci soient à même d'en tenir compte.

De manière générale, l'efficacité de mesures budgétaires de relance dépend de leur inscription dans une stratégie crédible et soutenable. Les agents économiques doivent être assurés que les déficits publics seront passagers et ne donneront pas lieu à un alourdissement prononcé des impôts futurs ou à une incapacité des pouvoirs publics de faire face aux coûts du vieillissement de la population, faute de quoi les impulsions budgétaires n'aboutiront qu'à renforcer l'épargne privée réduisant d'autant leur impact sur la demande agrégée.

En Europe, le pacte de stabilité et de croissance fournit le cadre adéquat à de telles stratégies. Il suppose que chaque État participe à l'action coordonnée en fonction de sa situation de départ. Alors que quelques uns, comme la Finlande, ont atteint leur objectif de moyen terme, regagnant la capacité d'exercer une action anticyclique plus significative, nombreux sont les pays, dont la Belgique, qui n'ont pas assez profité de la bonne conjoncture des dernières années pour améliorer structurellement leurs finances publiques, limitant ainsi leur marge de manœuvre dans les circonstances plus difficiles qui prévalent aujourd'hui.

## 2. LE CADRE EUROPEEN

Le pacte de stabilité et de croissance est l'instrument dont les pays de l'UE se sont dotés afin de coordonner leurs politiques budgétaires nationales et d'éviter l'apparition de déficits budgétaires excessifs. Dans ce contexte, la Commission enjoint les États membres de maîtriser le volet budgétaire de leurs plans de relance et d'en coordonner les effets. Nous nous limitons ici à l'examen des volets emploi.

La Commission européenne a annoncé le 26 novembre 2008 un Plan européen pour la relance économique. Le Conseil européen du 11 et 12 décembre 2008, a approuvé ce plan, qui repose sur deux piliers principaux:

- le premier pilier consiste à stimuler la demande et restaurer la confiance, grâce à une impulsion budgétaire immédiate des États membres et de l'UE s'élevant à 200 milliards d'euros (1,5 p.c. du PIB), dans le respect du pacte de stabilité et de croissance;
- le second pilier se fonde sur la nécessité d'orienter l'action de court terme en vue de renforcer la compétitivité de l'Europe à long terme, notamment en favorisant les investissements prioritaires, à savoir visant le développement durable et l'innovation.

Concernant l'emploi, la Commission propose aux États membres:

- de renforcer les plans d'activation, en particulier pour les moins qualifiés;
- de réorienter les programmes existant sur les groupes les plus vulnérables;
- d'améliorer le suivi de l'adéquation entre offre et demande de main-d'œuvre.

Un financement communautaire de ces mesures sera possible via le Fonds social européen, pour une enveloppe budgétaire pouvant atteindre 1,8 milliard d'euros. Le Conseil européen indique dans ses conclusions "soutenir le lancement rapide par le Fonds social européen d'actions supplémentaires en soutien à l'emploi, notamment au bénéfice des populations les plus vulnérables, en accordant une attention particulière aux entreprises les plus petites, en réduisant le coût du travail non salarial".

La Commission propose en outre de revoir les règles du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation afin de pouvoir intervenir plus rapidement dans des secteurs stratégiques, soit pour cofinancer la formation et le placement des personnes licenciées, soit pour garder sur le marché du travail les travailleurs qualifiés qui seront nécessaires lorsque l'économie commencera à se redresser.

La Commission veut également inciter les États membres à réduire les charges sociales patronales sur les plus bas revenus, notamment en prônant des mesures type titres-services: "Les États membres devraient également envisager l'adoption de solutions innovantes (chèques-services pour les services ménagers et la garde d'enfants, ainsi que subventions en vue de l'embauche temporaire de main-d'œuvre provenant de groupes vulnérables), qui ont déjà été expérimentées avec succès dans certaines régions de l'Union". Le système des titres-services mis en place en Belgique est un exemple en la matière.

Le Conseil européen a adopté en mars 2009 un amendement de la directive TVA visant à rendre permanents les taux de TVA réduits sur les services à forte intensité de main-d'œuvre. Le Conseil dans ses conclusions indique "soutenir la possibilité, pour les États membres qui le désirent, d'appliquer des taux de TVA réduits dans certains secteurs".

Cependant, les moyens, tant politiques que financiers, de l'Union européenne restent limités et ne sont pas comparables aux ressources d'un Etat<sup>24</sup>. Il n'y a pas par ailleurs de possibilité de baisse d'impôts coordonnée par la Commission ou le Conseil européen, car il s'agit d'une compétence nationale, ni de distribution de subventions aux entreprises ou de programme de grands travaux, décidés à ce niveau de pouvoir. Il convient par conséquent de parler d'un plan de relance concerté au niveau européen plutôt que d'un plan de relance européen. L'impulsion budgétaire à charge du budget européen est de fait limitée à quelque 0,3 p.c. du PIB de l'UE.

### 3. LE PLAN DE RELANCE BELGE

#### 3.1. AU NIVEAU FEDERAL

Étant donné l'origine financière de la crise économique actuelle, la première action du gouvernement fédéral a été de prendre les mesures d'urgence pour stabiliser le système financier. Ces mesures comprennent notamment la recapitalisation de grandes institutions financières, la garantie d'État pour les prêts interbancaires et le relèvement à 100.000 euros de la protection des dépôts et produits assimilables des particuliers.

Le gouvernement fédéral a en outre élaboré, dans le cadre du plan de relance annoncé le 11 décembre 2008, conjointement avec les gouvernements régionaux et les partenaires sociaux, 3 séries de mesures : premièrement, offrir un ballon d'oxygène aux entreprises, deuxièmement, garantir l'emploi et renforcer le pouvoir d'achat et, enfin, investir dans la croissance et le développement durable.

Dans la suite du texte, nous donnons un aperçu des mesures en faveur de l'emploi et du renforcement du pouvoir d'achat. Parmi les autres dispositions, les plus importantes sont la réduction de la TVA de 21 à 6 p.c. sur la première tranche de 50.000 euros pour les nouvelles constructions d'habitations familiales. Cette réduction de la TVA est aussi d'application pour la construction de logements sociaux publics. Le gouvernement fédéral accélérera également les investissements déjà planifiés, et investira quelque 19 millions d'euros supplémentaires dans des projets en faveur d'un développement durable de l'économie.

##### 3.1.1. Mesures visant à alléger le coût du travail

Le coût du travail sera fortement diminué en 2009 et en 2010. La diminution complémentaire globale des charges sur le travail sera de 455 millions en 2009, de 1.056 millions en 2010. Cette réduction sera le résultat, d'une part, d'une réduction générale des charges en termes d'une extension de la dispense du précompte professionnel, d'autre part, des réductions de charges pour le travail de nuit et en équipe et sur un quota doublé d'heures supplémentaires.

Une réduction générale des charges destinée à compenser le handicap salarial subi sera appliquée. La dispense existante du précompte professionnel de 0,25 p.c. du salaire brut sera rehaussée jusqu'à 0,75 p.c. en 2009 et jusqu'à 1 p.c. en 2010. Cette mesure aura un coût de 233 millions d'euros en 2009 et de 590 millions d'euros en 2010.

Le gouvernement exécutera les engagements convenus dans l'accord interprofessionnel relatifs aux réductions de charges pour le travail de nuit et en équipes, de même qu'un rééquilibrage du régime de redistribution des charges sociales entre petites et grandes entreprises:

- le pourcentage d'exonération du précompte professionnel, qui est actuellement de 10,7 p.c., passera à 15,6 p.c. en 2010, et cela en deux étapes ;

<sup>24</sup> En particulier, l'Union européenne n'est pas autorisée à recourir à l'emprunt pour couvrir ses dépenses courantes.

- le plafond pour l'exonération des heures supplémentaires sera doublé dans le même délai, à 130 au lieu de 65 heures par année civile en vigueur actuellement;
- dans le cadre du régime de "redistribution des charges sociales", les petites entreprises bénéficient d'une réduction forfaitaire de cotisations et les plus grandes entreprises paient une cotisation de compensation de 1,55% sur la partie des cotisations qui dépasse 26.028,82 EUR par trimestre. Le total des recettes tirées de cette cotisation doit correspondre au montant total des réductions de cotisations octroyées aux petites entreprises. Ce régime n'ayant pas été revu depuis 1992, les cotisations de compensation dépassent à présent les réductions de cotisation forfaitaires de plus de 70 millions d'euros. Les partenaires sociaux ont dès lors proposé de réduire, à partir de 2010, à due concurrence, le montant total des recettes issues de la cotisation de compensation qui sera plafonnée.

Le coût total de ces réductions de charges s'élèvera en 2010 à 428 millions d'euros.

La réduction structurelle prévue dans le cadre de la simplification des plans d'embauche atteindrait 521 millions d'euros: il ne s'agirait pas d'une dépense supplémentaire mais d'une réallocation d'une partie des réductions de charges accordées préalablement aux groupes-cibles (voir infra)

En plus des réductions de charges, le gouvernement fédéral donnera aux entreprises et aux institutions qui emploient des chercheurs la possibilité de garder une plus grande partie du précompte professionnel. Un montant de 38 millions d'euros a été prévu pour cette mesure.

#### *Simplification des plans de réduction des charges patronales*

Certaines des dispositions ci-après, prévues par l'accord interprofessionnel (AIP), ont été retirées de la loi de relance économique, car la suppression d'une grande partie des réductions à l'égard des groupes-cibles, en particulier des âgés, au profit d'une réduction des charges sur les bas salaires, a entraîné une procédure en conflit d'intérêt initiée par le Parlement flamand. Le gouvernement fédéral, en concertation avec les autorités régionales et les partenaires sociaux, étudie la meilleure façon de répondre au souhait exprimé par ces derniers, de simplifier les plans de réduction des charges patronales.

À l'heure actuelle, des réductions de cotisations sociales patronales sont octroyées selon deux mécanismes distincts:

D'une part une réduction structurelle, d'application pour tous les travailleurs qui sont assujettis à toutes les branches de la sécurité sociale. Cette réduction connaît trois éléments:

- une réduction générale forfaitaire (actuellement de 400 euros) ;
- une composante bas salaire, d'application pour les salaires trimestriels inférieurs à 5.870 euros ;
- une composante haut salaire, d'application pour les salaires trimestriels supérieurs à 12.000 euros.

D'autre part, des réductions à l'égard de groupes-cibles, qui nécessitent une attention particulière sur le marché du travail. Ces réductions varient de 400 à 1.000 euros par trimestre et sont d'application pour les jeunes travailleurs (selon diverses modalités), pour les travailleurs âgés de 50 ans ou plus, pour les chômeurs de longue durée, afin de faciliter une réduction du temps de travail ou pour les premiers engagements dans une PME.

L'enchevêtrement de ces mesures, présentant des champs d'application complexes et des règles de calcul qui diffèrent d'une mesure à l'autre, justifie la nécessité d'une simplification substantielle, même si des dispositifs spécifiques d'ampleur relativement limitée subsisteraient.

L'opération de simplification visait à affecter le budget actuellement disponible pour les réductions groupes-cibles à un renforcement de la réduction structurelle de cotisations, et en particulier pour sa composante bas salaire.

De nombreuses études démontrent en effet que les réductions de cotisations ciblées sur les bas salaires ont le plus d'effet sur l'emploi. L'enveloppe actuellement disponible pour les groupes-cibles est de 748 millions EUR. Les partenaires sociaux avaient souhaité affecter 5/7èmes de cette enveloppe pour la réduction structurelle de cotisations, ne conservant que 2/7èmes pour des mesures en faveur de groupes-cibles.

- 521 millions d'euros renforçaient la réduction structurelle de cotisations, dont 62 p.c. sur les bas salaires, inférieurs à 6.600 d'euros par trimestre. Grâce à ce renforcement, les cotisations payées au niveau du salaire minimum à 21 ans auraient diminué de 15,99 p.c. à 12,57 p.c.;
- par ailleurs, 218 millions euros étaient conservés pour des mesures ciblées, en faveur des catégories suivantes: les premiers engagements dans les PME (109 millions euros) ; les entreprises d'économie sociale (mesure SINE: 17millions euros); les Programmes de transition professionnelle (7 millions); la redistribution du temps de travail (19 millions), les restructurations (4 millions euros), les jeunes très peu qualifiés (26 millions);
- 41 millions d'euros servaient au renforcement des mesures d'activation des allocations de chômage, en particulier pour les chômeurs les plus éloignés du marché du travail.

Toutes les autres réductions des cotisations patronales pour groupes-cibles auraient été supprimées.

Cette simplification des réductions pour groupes-cibles et le renforcement de la réduction structurelle de cotisations devaient entrer en vigueur au 1er avril 2009. En ce qui concerne les réductions pour groupes-cibles qui devaient être supprimées, un régime transitoire était prévu, jusque fin 2010. La réduction structurelle de cotisations aurait été renforcée progressivement, en fonction de la marge budgétaire qui résultait de l'opération ci-dessus. Le régime définitif aurait été mis en place au plus tard le 1er janvier 2011.

### 3.1.2. Mesures de soutien de la demande agrégée / du pouvoir d'achat

#### o *Renforcement du pouvoir d'achat des actifs et des non-actifs*

Selon l'accord interprofessionnel conclu par les partenaires sociaux le 8 décembre 2008, les secteurs peuvent décider d'accorder, par travailleur et en sus de l'indexation, des avantages supplémentaires pour un montant maximal de 125 euros en 2009 et de 250 euros en 2010. Ces montants peuvent être alloués sous la forme de chèques repas, d'une majoration des salaires sectoriels minimaux, d'un chèque vert, d'une indemnité de mobilité, d'une majoration de l'intervention de l'employeur dans les transports publics ou d'autres mesures.

Au sein des enveloppes "bien-être" de 234,2 millions d'euros en 2009 et de 541,4 millions d'euros en 2010, le gouvernement a procédé à une augmentation des allocations de sécurité sociale.

En plus de ces enveloppes, il a été décidé, dans le cadre du budget 2009, de relever la déduction professionnelle (« jobkorting ») (85 millions), d'augmenter les pensions des travailleurs salariés et indépendants (201,3 millions d'euros en 2010), de poursuivre l'élargissement des réductions sur le prix du mazout, du gaz et de l'électricité (31,4 millions d'euros), ainsi que d'augmenter les suppléments ménages et d'âge (17,6 millions d'euros). Toutes les mesures prises dans le secteur de la sécurité sociale représentent, en 2009, un montant de quelque 540 millions d'euros et en 2010, en vitesse de croisière, près de 900 millions d'injection directe en termes de pouvoir d'achat.

L'indexation des barèmes fiscaux sera imputée directement sur le précompte professionnel. Ce qui produira, en 2009, un avantage de 1,2 milliard d'euros pour les contribuables.

Le gouvernement fédéral a également attribué, sous condition de ressource, une réduction unique de 30 euros par ménage sur les factures d'électricité en 2009.

Il faut préciser que les mesures concernant l'augmentation des allocations de sécurité sociale, le relèvement de la déduction professionnelle ou l'indexation des barèmes fiscaux avaient déjà été décidées avant l'élaboration du plan de relance fédéral de décembre 2008, et sont évidemment maintenues.

o *Extension des modalités d'utilisation du chômage temporaire et augmentation des prestations dans ce cadre*

En Belgique, les travailleurs qui sont mis en chômage temporaire percevaient des allocations au taux de 60 p.c. de leur précédent salaire pour les cohabitants et de 65 p.c. pour les isolés et les chefs de famille. Le salaire de référence était cependant plafonné à 1.906 euros par mois.

Le gouvernement fédéral a relevé le montant des allocations de chômage temporaire à 70 p.c. du précédent salaire pour les travailleurs cohabitant et à 75 p.c. pour les isolés et chefs de famille, à compter du 1er janvier 2009. Le plafond de salaire est relevé de 300 euros, passant à 2.206 euros par mois.

D'autre part, les travailleurs intérimaires actifs dans une entreprise soumise au régime du chômage temporaire peuvent également prétendre à une allocation pour cause de chômage temporaire, depuis le 1er janvier 2009.

o *Augmentation des allocations de chômage*

Les mesures suivantes ont été adoptées sur proposition des partenaires sociaux dans le cadre de l'accord interprofessionnel:

- un relèvement des plafonds salariaux de 300 euros par mois pour les 6 premiers mois, de 150 euros par mois entre le 7ème et le 12ème mois pour les nouveaux entrants (1/1/2009);
- passage du taux de remplacement de 58 à 60 p.c. du précédent salaire brut pour les cohabitants en première période (1/1/2009) ;
- passage de 53 à 55 p.c. pour les isolés en deuxième période (mais pas en troisième période, comme c'est le cas actuellement pour les cohabitants) (1/5/2009) ;
- 2 p.c. d'augmentation pour tous les minima et forfaits, pour chacune des trois périodes (1/9/2009).

Ces mesures vont au-delà de la liaison au bien-être. Elles ont notamment pour effet d'instaurer une (légèrement) plus grande dégressivité des allocations selon la durée de chômage, renforçant le caractère incitatif du système.

o *Création d'emplois dans le secteur non marchand via les Fonds Maribel Social*

Dans le secteur non marchand privé, les moyens financiers équivalents à l'augmentation de la dispense de versement de précompte professionnel dans ce secteur seront affectés à la création d'emplois dans les hôpitaux privés, dans les services des aides familiales et des aides seniors, dans les services d'éducation et d'hébergement, dans le secteur socioculturel, etc.

Concrètement, les dotations des fonds Maribel social seront augmentées d'environ 28 millions d'euros en 2009 et 72 millions d'euros en 2010.



Selon les estimations du gouvernement pourraient ainsi être créés près de 2.200 emplois en équivalents temps plein d'ici fin 2010, soit environ 3.500 emplois comptabilisés en personnes physiques, compte tenu du taux de temps partiel observé dans le secteur.

### 3.1.3. Mesures visant à accélérer les réformes du marché du travail, en particulier à améliorer la transition du chômage à l'emploi

Outre les dispositions déjà présentées qui pourraient avoir un effet positif sur les transitions du chômage vers l'emploi, des mesures spécifiques ont été arrêtées.

#### o *Un meilleur suivi en cas de restructuration*

La crise économique et financière conduira à un plus grand nombre de restructurations parmi les entreprises existantes. Les dispositions initiées dans le pacte de solidarité entre les générations pour limiter les effets négatifs des licenciements collectifs sont renforcées et généralisées. En particulier:

- la création d'une cellule pour l'emploi sera désormais systématiquement obligatoire dès qu'il y a licenciement collectif. Les cellules pour l'emploi ont montré leur utilité dans le cadre des restructurations, en améliorant les chances de retrouver un emploi;
- tous les travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration bénéficieront d'une offre d'outplacement, sachant que pour les personnes de moins de 45 ans, ce trajet peut être plus court et moins intense que pour les personnes de plus de 45 ans. Le gouvernement fédéral prendra en charge ces frais d'outplacement;
- l'accès aux cellules pour l'emploi et à l'outplacement sera étendu aux travailleurs temporaires et aux intérimaires avec une ancienneté d'un an au moins.

Le soutien logistique aux entreprises en restructuration sera amélioré par la création d'un portail d'informations, reprenant l'ensemble des réglementations et procédures applicables en matière de restructuration, tant au niveau fédéral qu'au niveau des régions. De plus, un service spécifique sera mis en place au SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

#### o *Un meilleur accompagnement pour les demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail*

Le solde de 41 millions d'euros, provenant de la réallocation de l'enveloppe budgétaire auparavant destinée aux réductions de charges à l'égard de groupes-cibles, sera affecté à la politique d'activation des allocations de chômage en vue de renforcer la mise à l'emploi des chômeurs les plus difficiles à placer (chômeurs de longue durée, chômeurs âgés et chômeurs présentant un handicap).

### 3.2. AU NIVEAU REGIONAL

#### 3.2.1. Région bruxelloise

Aucune mesure spécifique de relance concernant l'emploi n'a été prise par le gouvernement bruxellois.

#### 3.2.2. Région flamande

Le gouvernement flamand a pris plusieurs dispositions dans le cadre d'un plan de relance régional, pour un montant de 842 millions d'euros. Des marges budgétaires supplémentaires existent pour 2009, si cela s'avérait nécessaire.

Le plan de relance régional comporte trois volets: aide au financement pour les entreprises, investissements d'infrastructure et renforcement des politiques du marché du travail.

##### *o Mesures visant à alléger le coût du travail*

Les subsides à l'emploi ("tewerkstellingspremie 50+") pour les travailleurs âgés sont renforcés. Depuis 2006, les employeurs établis en Flandre recrutant un demandeur d'emploi de plus de 50 ans sur la base d'un contrat à durée indéterminée, peuvent obtenir un subside de 400 à 1.000 euros par mois, selon le niveau de salaire brut, pour une période d'un an. Dans le cadre du plan de relance, le montant du subside a été relevé: il est désormais de 400 à 1.500 euros par mois selon le niveau de rémunération.

##### *o Mesures de soutien de la demande agrégée / du pouvoir d'achat*

##### *Aide au financement pour les entreprises et encouragement à l'innovation*

Pour aider les petites et moyennes entreprises à obtenir un crédit bancaire, les entreprises peuvent faire appel à un système de garantie régional. Dans le cadre du plan de relance, les fonds destinés à ce dispositif sont augmentés de 60 millions d'euros, pour atteindre un total de 300 millions d'euros.

Les projets d'investissement dans le domaine de l'innovation sont encouragés par l'extension du cofinancement par la Participatiemaatschappij Vlaanderen, qui peut atteindre 2,5 millions d'euros par an et par entreprise. De même, la mise à disposition de capital à risque est renforcée via le Vlaams Innovatiefonds. Les grandes entreprises peuvent également obtenir un cofinancement pour leurs investissements en R&D via le XL-fonds, dont les moyens sont augmentés de 250 millions d'euros.

##### *Compensation de la perte de revenu lié à la diminution du temps de travail*

Le gouvernement flamand a adopté une disposition permettant l'octroi d'une prime relais (« overbruggingspremie ») aux travailleurs des entreprises qui rencontrent des difficultés économiques. La prime compense une partie du salaire de ces travailleurs dont l'entreprise est en difficulté ou en restructuration et qui acceptent de réduire leur temps de travail, avec perte de salaire, pour éviter les licenciements. Pour ce faire, un budget de 15 millions d'euros sera dégagé. La prime sera accordée pour une période maximale de six mois, mais cette période peut ensuite être prolongée au maximum de 12 mois.

*Accélérer les grands travaux d'infrastructure*

Le gouvernement flamand a décidé d'accélérer et d'étendre les investissements d'infrastructure, dans le domaine de la gestion de l'eau, du transport notamment par l'installation de barrières antibruit, et de l'innovation.

En partenariat avec le secteur privé, le gouvernement a aussi annoncé, à côté du plan de relance régional, la construction de 211 nouvelles écoles en Flandre d'ici 2013. Ce projet offrirait du travail à quelque 5.000 personnes sur les quatre années nécessaires à sa pleine réalisation.

- o *Mesures visant à accélérer les réformes du marché du travail, en particulier à améliorer la transition du chômage à l'emploi*

Le programme d'accompagnement des chômeurs du VDAB sera encore optimisé, dans le prolongement du succès de l'approche préventive du chômage des jeunes (la généralisation du "Jeugdwerkplan"), d'une part, et du programme de suivi adapté en faveur des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, d'autre part. Les efforts déployés pour axer la politique de médiation sur la demande et pour mener simultanément des actions sur mesure pour les groupes à risque, seront renforcés.

À la suite de la récente crise économique et de la vague de restructurations qui en découle, des mesures supplémentaires ont été adoptées au niveau de la politique d'activation en cas de restructuration (cf. l'accord "Herstel het vertrouwen"):

- le VDAB comptera davantage de conseillers en intervention sociale chargés de l'accompagnement des travailleurs licenciés;
- les travailleurs temporaires victimes d'une restructuration dans le cadre de laquelle aucun plan social n'a été négocié pourront désormais faire appel à un accompagnement et à une formation complémentaires de la part du VDAB. Une offre d'accompagnement sera aussi mise en place avec Federgon pour les travailleurs intérimaires;
- les compétences seront renforcées à court terme par la réalisation d'un bilan de compétences. À plus long terme, une application informatique permettra à chacun de consulter et de compléter son propre bilan de compétences;
- il sera examiné si des formations peuvent être organisées en cas de chômage économique, à l'initiative des travailleurs. Dans l'attente d'une réglementation, des marges seront dégagées, dans le cadre du quota prévu, pour la formation des travailleurs sur une base volontaire.

La situation socio-économique actuelle requiert également que soit prise une série d'initiatives supplémentaires en vue du renforcement des compétences:

- la situation des demandeurs d'emploi sur le marché du travail sera améliorée si davantage encore de formations ouvrant la possibilité d'accéder à un emploi durable leur sont proposées. Il s'agit de formations axées à la fois sur un emploi spécifique ou sur certaines facettes générales nécessaires pour pouvoir être actif sur le marché du travail (comme la culture générale, la connaissance de la langue néerlandaise);
- il sera examiné sous quelles conditions, sans modifier le régime des priorités, les travailleurs suivant un accompagnement en matière de reclassement peuvent faire appel aux centres de compétence du VDAB;
- la situation des travailleurs sera également renforcée, entre autres grâce à une "prestation de services étendue" par le VDAB et par l'accroissement du nombre de trajets d'accompagnement.

Les branches d'activité qui souhaitent s'engager, par le biais d'un addendum au contrat sectoriel, à soutenir, en collaboration avec les autorités flamandes, un certain nombre de ces lignes d'action, en

matière de formation complémentaire notamment, seront aidées financièrement. Cette aide peut prendre la forme d'un financement des efforts relatifs au coût de reclassement ou d'une offre de formations gratuites à tous les travailleurs concernés. Il peut à cet égard s'agir de branches indiquant clairement qu'elles souhaitent accroître leurs efforts en matière de formation des travailleurs. Une enveloppe de quelque 10 millions d'euros sera dégagée pour financer l'engagement à l'échelle des secteurs.

### 3.2.3. Région wallonne

- o *Mesures de soutien de la demande agrégée / du pouvoir d'achat*

#### *Emplois aidés*

Le gouvernement wallon a décidé d'affecter 12.658.500 euros du budget non consommé du Plan Marshall à la création de 750 nouveaux emplois "Aides Pour l'Emploi" (APE) Jeunes en faveur des PME, spin-offs et TPE. Il a également été décidé d'ouvrir le bénéfice de l'APE Marchand à de nouveaux secteurs et, en particulier, aux branches du commerce de détail, du commerce équitable, ainsi que de la production et distribution d'énergies renouvelables.

Il y a lieu de mentionner que, concernant ces emplois aidés, l'Arrêté du gouvernement wallon doit encore être adopté.

Pour augmenter le pouvoir d'achat des nouveaux travailleurs à bas revenus ayant décroché un emploi dans le cadre d'une convention avec une Mission régionale pour l'emploi (MIRE), il sera octroyé une intervention dans les frais de crèche et de garderie des enfants du bénéficiaire et d'un forfait de 50 euros par mois pour les frais de déplacements, ce, durant les 6 mois de suivi dans l'emploi.

Dans le cadre du développement durable, une plus grande attention est portée aux ASBL et sociétés à finalité sociale actives dans le secteur de la réutilisation des déchets, y compris la collecte et le tri. Une subvention sera accordée à ces structures pour chaque travailleur peu qualifié engagé à concurrence de 3.000 euros par an et ETP, ainsi que pour les travailleurs déjà engagés, de 1.500 euros par an et ETP, à concurrence de 20 ETP par structure agréée.

#### *Aide aux investissements dans des domaines d'activité à forte intensité de main-d'œuvre*

La Région wallonne a décidé d'accélérer des investissements d'infrastructure, notamment la remise à niveau des réseaux routier et autoroutier. En effet, parmi les différentes branches de la construction, ce sont les travaux de voirie qui sont les plus intensifs en main-d'œuvre. Le programme de partenariat privé-public disposerait d'un budget total de plus de 600 millions d'euros.

Pour stimuler les investissements en construction des hôpitaux, de structures d'accueil pour personnes âgées ou d'hébergement pour personnes handicapées, la Région wallonne se portera garante auprès des banques pour en faciliter le financement.

Un mécanisme de tiers investisseur aide les particuliers à financer les travaux d'isolation de leur habitation, soutenant également l'activité et l'emploi dans le secteur de la construction.

- o *Mesures visant à accélérer les réformes du marché du travail, en particulier à améliorer la transition du chômage à l'emploi*

Les plans de formation sont désormais accessibles également aux travailleurs en chômage temporaire, aux sous-traitants de l'entreprise, travailleurs intérimaires et travailleurs sous contrat à durée déterminée. Cette mesure est accompagnée d'une incitation financière, à savoir une prime horaire d'1 euro et le remboursement des frais de déplacement.

La prise en charge rapide par le FOREM ("Speed Coaching") des travailleurs intérimaires et sous contrat à durée déterminée est également prévue, en vue de maintenir un niveau optimal d'employabilité.

La formation dans les "emplois verts" et de manière générale, dans les métiers du futur dans le domaine du développement durable (énergie, eau, etc.), est encouragée. Une campagne de promotion spécifique leur sera consacrée. L'offre de formations à ces métiers sera élargie tant au niveau du FOREM que de l'Institut wallon de formation en alternance des indépendants et des petites et moyennes entreprises (IFAPME).

### 3.3. CARACTERE PERMANENT OU TEMPORAIRE DES DISPOSITIONS DES PLANS DE RELANCE

Pour l'ensemble des plans de relance en Belgique, on doit distinguer les dispositions ayant un caractère permanent, comme l'extension de la dispense du précompte professionnel, les réductions de charge pour le travail en équipe et les heures supplémentaires, ou encore l'augmentation des prestations dans le cadre du chômage temporaire, et les dispositions à caractère temporaire, comme la réduction de la TVA dans la construction, les dispositions régionales, l'accélération des investissements ou l'intervention dans la facture énergétique des ménages. Si la répartition entre mesures structurelles et temporaires est grosso modo de 50-50 pour l'année 2009, en 2010 en revanche, les mesures structurelles représentent plus de 90 p.c. du coût budgétaire. Ce coût permanent alimentera à l'avenir un déficit public dont la résorption impliquera inévitablement des efforts d'assainissement supplémentaires dans les prochaines années.

## 4. PROGRAMMES ETRANGERS

### 4.1. ALLEMAGNE

Le plan de relance allemand a été élaboré en deux phases. Un premier paquet de mesures a été adopté en novembre 2008, pour un total de 31 milliards d'euros. Suite à la détérioration plus importante que prévue de la croissance allemande, un plan plus complet a été présenté en janvier 2009. Il comprenait deux volets. Le premier consiste en un paquet supplémentaire de mesures de soutien à l'économie pour un total de 50 milliards d'euros sur deux ans. Ainsi, avec un budget dépassant les 3 p.c. du PIB, le plan allemand devient le plan de relance le plus important en Europe parmi tous ceux élaborés depuis le début de la crise financière. Le deuxième volet consiste en la création d'un "Fonds souverain allemand" disposant d'un budget de 100 milliards d'euros, visant à garantir les prêts à des entreprises non financières rencontrant des difficultés de crédit. Ce fonds pourrait également permettre à l'État fédéral de prendre des participations dans des entreprises industrielles, jugées stratégiques pour l'économie allemande ou actives dans des secteurs particulièrement touchés par la crise financière, notamment le secteur automobile.

Le débat concernant le deuxième paquet de mesures conjoncturelles a moins concerné son opportunité, comme c'était le cas en novembre où l'Allemagne se refusait à jouer le rôle de moteur

principal de la relance de l'activité au niveau européen, mais portait davantage sur le "policy mix" à adopter, en particulier en ce qui concerne le timing des effets attendus.

#### 4.1.1. Mesures visant à alléger le coût du travail

Dès novembre, le gouvernement allemand a annoncé la réduction des cotisations sociales destinées au financement de l'assurance-chômage. Dans le deuxième paquet de mesures, les cotisations sociales pour l'assurance-santé obligatoire sont diminuées de quelque 9 milliards d'euros (3 milliards en 2009 et 6 milliards en 2010). Les contributions de l'assurance-santé passent ainsi de 15,5 p.c. à 14,9 p.c. de la rémunération brute, réparties à parité entre l'employeur et le salarié.

Ces diminutions de cotisations sociales sont compensées, au niveau du budget de la sécurité sociale, par une augmentation des subventions du gouvernement fédéral. Les réductions de cotisations sociales diminuent le coût du travail pour les employeurs et ont un effet immédiat sur le salaire-poche des travailleurs.

Ces mesures s'ajoutent à la réforme de l'impôt des sociétés, en vigueur depuis janvier 2008, qui vise à réduire la pression fiscale sur les entreprises, pour l'équivalent de 7 milliards d'euros en 2009.

#### 4.1.2. Mesures de soutien de la demande agrégée / du pouvoir d'achat

##### *Investissements en infrastructures et dans le domaine de la recherche et du développement*

Les mesures prises en novembre sont les suivantes:

- le gouvernement allemand a demandé un financement supplémentaire auprès de la BEI pour les investissements dans le domaine de la recherche, en particulier pour l'innovation en matière de moteurs pour véhicules automobiles, pour un total de 10 milliards d'euros en 2009;
- investissements accélérés dans le domaine du transport: infrastructure ferroviaire, en particulier lignes pour trains à grande vitesse, budget total de 1 milliard d'euros en 2009, et routière, dans le cadre d'un partenariat public-privé, non chiffré.
- mesures d'aide à l'investissement pour augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments (publics ou résidentiels), à concurrence de 3 milliards d'euros en 2009.
- aides accordées aux gouvernements régionaux pour stimuler l'investissement en infrastructures diverses, soit 3 milliards d'euros en 2009.

Dans le cadre du second programme de mesures, 18 milliards d'euros, sur deux ans, sont consacrés aux investissements d'infrastructure, dont plus de la moitié dans la construction ou la rénovation de bâtiments scolaires (écoles, universités,...), le solde étant alloué principalement au transport et à l'internet à haut débit.

##### *Modifications de la fiscalité et de la parafiscalité pour rendre le travail plus attractif*

Le premier paquet comprenait des mesures pour réduire la pression fiscale, stabiliser les dépenses de sécurité sociale et investir dans les familles, à concurrence de 6 milliards d'euros en 2009, au travers notamment:

- de l'augmentation des allocations familiales;
- des réductions des cotisations sociales destinées au financement de l'assurance-chômage, déjà citées.

Les mesures supplémentaires prises en janvier 2009 vont dans le même sens. L'allègement de la fiscalité, à partir du 1er juillet 2009, est obtenu d'une part, par le relèvement du seuil minimal d'imposition de 4 p.c., à 8.000 euros et, d'autre part, par la diminution du taux marginal de taxation sur la première tranche, qui passe à 14 p.c., contre 15 précédemment. Cet allègement de la fiscalité représente 9 milliards d'euros sur deux ans. L'effet pour les particuliers de ces réductions d'impôts ne sera cependant perceptible qu'à partir de 2010, étant donné les délais d'enrôlement de l'impôt.

En outre, de nouvelles mesures sont prises en faveur des familles:

- versement d'une prime exceptionnelle de 100 euros par enfant;
- revalorisation des aides pour les chômeurs avec charge de famille.

Le paquet de mesures additionnelles de janvier 2009 comprend également une meilleure indemnisation dans le dispositif de réduction du temps de travail ("Kurzarbeit"). Ce système proche du chômage temporaire, au sens belge, est partiellement financé par les entreprises elles-mêmes au moyen de cotisations sociales. Une prime à la casse de 2.500 euros pour les ménages achetant un véhicule automobile neuf en 2009, en remplacement d'un véhicule présumé plus polluant a également été adoptée (pour cette seule mesure, le budget potentiel est de 1,5 milliard d'euros).

#### 4.1.3. Mesures visant à accélérer les réformes du marché du travail, en particulier à améliorer la transition du chômage à l'emploi

Les dispositions adoptées en novembre 2008 sont les suivantes:

- le gouvernement fédéral étend l'accès à tous les travailleurs du programme spécial de formation destiné aux plus âgés et aux travailleurs moins qualifiés, de façon préventive pour éviter des licenciements;
- 1.000 placeurs supplémentaires seront engagés pour les SPE, de façon à accélérer le placement dès la période de préavis (mesure d'"outplacement");
- l'éligibilité à l'allocation supplémentaire pour travail à temps partiel ("Kurzarbeit") est étendue à 18 mois, au lieu de 12 mois actuellement.

Les dispositions complémentaires prises en janvier 2009 sont:

- un budget de 2,5 milliards d'euros est réservé à l'activation et la formation de demandeurs d'emploi, mais également des personnes en chômage temporaire et des travailleurs intérimaires;
- la création de 5.000 postes au sein des bureaux de l'agence fédérale pour l'emploi, pour accélérer le placement et l'accompagnement des demandeurs d'emploi;
- le renforcement du dispositif de "Kurzarbeit", à hauteur de 2 milliards d'euros.

En mars 2009, la réforme du soutien à la promotion de la formation continue a été adoptée pour un budget de 272 millions d'euros sur quatre ans. La nouvelle loi élargit son domaine d'application, permettant à un plus grand nombre de personnes d'en bénéficier et augmente le montant des aides. L'importance du soutien ainsi que la part relative du montant prêté et de la subvention varient en fonction de la situation de famille et des revenus du ménage. De fait, la nouvelle loi cible surtout deux catégories de candidats à la formation continue : les ménages avec charge de famille et les actifs de nationalité étrangère vivant de longue date en Allemagne.

## 4.2. FRANCE

Le plan de relance français est chiffré à quelque 26 milliards d'euros, sur deux ans. Outre un programme d'investissements publics, pour quelque 11 milliards d'euros, dans les domaines de l'enseignement supérieur, des transports et du développement durable, il comprend différentes mesures de soutien aux ménages et aux entreprises.

### 4.2.1. Mesures visant à alléger le coût du travail

Néant

### 4.2.2. Mesures de soutien de la demande agrégée / du pouvoir d'achat

- Création de 100.000 emplois aidés supplémentaires, destinés aux personnes durablement éloignés de l'emploi.
- Extension géographique, de un à sept bassins d'emplois, du "Contrat de transition professionnelle": suivi renforcé des DEI, augmentation de l'allocation de chômage avec un taux de remplacement à 80 p.c. de leur salaire précédent, durant une période de un an.
- Chômage temporaire ("chômage partiel" en terminologie française)

Les plafonds existants sont relevés: le contingent maximum par salarié et par an d'heures de chômage partiel est porté de 600 à 800 heures pour l'ensemble des branches professionnelles et majoré à 1.000 heures pour les branches qui connaissent le plus de difficultés; la durée maximale consécutive de chômage partiel est portée de 4 à 6 semaines.

Le chômage partiel, s'il permet au salarié de conserver son travail, représente souvent un sacrifice en termes de revenus. Les partenaires sociaux ont donc été invités à relever le montant minimum de l'indemnisation pour le porter au niveau du SMIC. De même, ils sont invités à augmenter, pour tous les salariés, le taux de prise en charge de la rémunération perdue, qui n'est aujourd'hui que de 50 p.c. L'État accompagnera cet effort, en majorant les remboursements qu'il accorde aux entreprises dans ces circonstances.

- Prime forfaitaire de 200 euros aux ménages les plus modestes, payée en avril 2009.
- Prime à la casse de 1.000 euros en cas de remplacement du véhicule automobile.

### 4.2.3. Mesures visant à accélérer les réformes du marché du travail, en particulier à améliorer la transition du chômage à l'emploi

- Réforme dans l'organisation des SPE: fusion des instances de placement et de paiement des prestations, guichet unique pour le demandeur d'emploi.
- Modifications assez mineures des règles d'indemnisation du chômage.
- Réforme des dispositifs de formation professionnelle: les moyens seront plus ciblés sur les personnes en difficulté.
- Autres: assouplissement du recours aux contrats à durée déterminée pour les PME, pendant une période limitée.



### 4.3. PAYS-BAS

#### 4.3.1. Mesures visant à alléger le coût du travail

Les autorités néerlandaises ont permis aux entreprises enregistrant une baisse importante de leur volume d'activité de recourir à un système subsidié de réduction du temps de travail, de façon à éviter les destructions d'emplois. D'après les premières indications disponibles, cette mesure semble avoir un effet, car les demandes de restructuration sont pour l'instant restées en nombre limité.

#### 4.3.2. Mesures de soutien de la demande agrégée / du pouvoir d'achat

Les mesures principales concernent l'investissement public, principalement en infrastructure, notamment en développement territorial et en infrastructure de transport. L'exécution de projets existants, tel le "Zuidas", est accélérée et de nouveaux projets, tel un "Deltaplan II", sont envisagés.

Des mesures spécifiques sont prévues pour améliorer la qualité de l'enseignement aux Pays-Bas.

#### 4.3.3. Mesures visant à accélérer les réformes du marché du travail, en particulier à améliorer la transition du chômage à l'emploi

La mesure principale, à court terme, a été la mise sur pied de centres de mobilité. Dix sont déjà opérationnels, dans les vingt autres sites, l'infrastructure de base est en place. Les centres de mobilité permettent de joindre les efforts de tous les acteurs du marché du travail afin de faciliter le placement de demandeurs d'emploi ou de personnes menacées de licenciement. Tant les demandeurs d'emploi que les employeurs sont parties prenantes, mais également les pouvoirs locaux et les autorités responsables de la formation au sens large.

D'autres mesures sont envisagées pour augmenter la mobilité professionnelle, notamment un renforcement de l'offre de formations professionnelles et l'adaptation du critère d'emploi convenable pour permettre aux demandeurs d'emploi d'avoir un plus grand rayon d'action dans leurs recherches. Pour éviter que les efforts de formation offerts aux travailleurs ne diminuent en cette période de conjoncture difficile, les déductions fiscales des frais de formation sont rendues plus avantageuses.

### 4.4. FINLANDE

#### 4.4.1. Mesures visant à alléger le coût du travail

Néant

#### 4.4.2. Mesures de soutien de la demande agrégée / du pouvoir d'achat

Un paquet de mesures visant à diminuer la pression fiscale avait déjà été décidé à l'occasion du budget 2009 (diminution de l'impôt des personnes physiques, diminution de la taxe sur la valeur ajoutée pour l'alimentaire, ...). Ces mesures sont toujours jugées adéquates dans le contexte actuel de la crise financière, des mesures additionnelles ne paraissent pas requises.

#### 4.4.3. Mesures visant à accélérer les réformes du marché du travail, en particulier à améliorer la transition du chômage à l'emploi

Dans le budget 2009, la part des dépenses consacrées aux politiques actives du marché du travail avait été diminuée. La révision de cette décision est actuellement discutée. Des ressources additionnelles pourraient être allouées à la formation professionnelle et/ou sous forme de subsides à l'emploi. Une augmentation des montants des bourses en faveur des nouveaux entrepreneurs est également envisagée.

Le modèle de sécurité social finlandais est en train d'être revu depuis 2005, pour assurer une meilleure transition vers l'emploi des personnes licenciées, en particulier dans le cadre de restructuration. La collaboration entre les employeurs, les travailleurs et les SPE a été renforcée.

Le dialogue entre partenaires sociaux est continu en Finlande et de nouvelles décisions pourraient être prises, en fonction de la situation sur le marché du travail.

#### 4.5. SUEDE

Les autorités suédoises ont privilégié la continuation des politiques existantes, plutôt que de prendre des mesures spécifiques de relance. Compte tenu de l'état des finances publiques, les autorités disposent de marges budgétaires suffisantes.

##### 4.5.1. Mesures visant à alléger le coût du travail

Une diminution supplémentaire du taux d'impôt des sociétés et des cotisations sociales patronales a été adoptée.

##### 4.5.2. Mesures de soutien de la demande agrégée / du pouvoir d'achat

Il a été décidé de lancer la troisième phase concernant le crédit d'impôt, de façon à diminuer davantage la taxation des revenus du travail. Ces mesures visent, à court terme, à adoucir le revirement conjoncturel, tout en ayant des effets positifs à long terme sur l'offre de travail.

##### 4.5.3. Mesures visant à accélérer les réformes du marché du travail, en particulier à améliorer la transition du chômage à l'emploi

La situation du marché du travail fait l'objet d'un monitoring continu. Le gouvernement suédois a nommé des coordinateurs régionaux pour renforcer la collaboration entre tous les acteurs, tels les syndicats, les autres partenaires sociaux, les gouvernements régionaux, les autorités locales et les SPE, dans les régions les plus affectées.

#### 4.6. ESPAGNE

L'Espagne a connu une période d'expansion continue durant les 14 dernières années, dont un des moteurs a été la construction résidentielle, suite à la baisse des taux d'intérêt qui a fait suite à l'entrée du pays dans la zone euro. Cette période a pris fin au second semestre de 2008, notamment en raison du niveau d'endettement très élevé atteint par les ménages et du resserrement relatif des conditions de crédit. La demande extérieure s'est également affaiblie sous l'influence de la crise financière et économique.

Ce retournement se traduit par une augmentation marquée du chômage, touchant en particulier les moins qualifiés et les travailleurs immigrés.

Les autorités espagnoles ont multiplié les paquets de dispositions, au fur et à mesure de la prise de conscience de l'étendue du ralentissement conjoncturel (plan extraordinaire pour la formation et le reclassement professionnels d'avril 2008, dispositions pour soutenir l'activité en juin 2008, programme de réformes d'août 2008 et enfin mesures visant à protéger les personnes ayant contracté un emprunt hypothécaire et ayant des difficultés de remboursement d'octobre 2008).

#### 4.6.1. Mesures visant à alléger le coût du travail

Octroi d'un bonus à l'emploi de 1.500 euros par an aux entreprises qui recrutent un chômeur avec charge de famille sur la base d'un contrat à durée indéterminée.

#### 4.6.2. Mesures de soutien de la demande agrégée / du pouvoir d'achat

- Mesures de soutien à l'investissement en 2009 dans six domaines privilégiés : les PME, l'immobilier résidentiel, le transport, l'énergie et le défi climatique, la société de l'information et les services.
- Dispositif visant à protéger les personnes ayant contracté un emprunt hypothécaire et ayant des difficultés de remboursement.

#### 4.6.3. Mesures visant à accélérer les réformes du marché du travail, en particulier à améliorer la transition du chômage à l'emploi

- Mesures spécifiques en faveur des personnes récemment licenciées ou menacées de licenciement : offre de formation et de reclassement professionnel pour favoriser la mobilité entre branches d'activité, grâce à un renforcement des moyens des services publics de l'emploi.
- Offre renforcée de formations professionnelles préparant à l'emploi dans les branches les plus innovantes.
- Une réforme profonde de la formation professionnelle, au moyen d'un plan stratégique conjoint est en discussion entre le gouvernement, les communautés autonomes et les partenaires sociaux.
- Renforcement des programmes permettant à des demandeurs d'emploi de s'établir comme indépendant. L'amélioration du statut social de l'indépendant est en discussion.

### 4.7. ROYAUME-UNI

#### 4.7.1. Mesures visant à alléger le coût du travail

Néant.

#### 4.7.2. Mesures de soutien de la demande agrégée / du pouvoir d'achat

- la mesure principale du plan de relance du Royaume-Uni est une diminution temporaire du taux de TVA de 17,5 p.c. à 15 p.c., limitée à l'année 2009;
- réduction unique de l'impôt des personnes physiques de 130 livres par personne, en 2009;
- accélération des investissements d'infrastructure;
- soutien au secteur de la construction résidentielle.

#### 4.7.3. Mesures visant à accélérer les réformes du marché du travail, en particulier à améliorer la transition du chômage à l'emploi

Le point de vue des autorités du Royaume-Uni est que la crise actuelle n'est pas liée à un manquement dans le fonctionnement du marché du travail. La stratégie européenne de Lisbonne, qui vise à accélérer les réformes structurelles du marché du travail, demeure dès lors la réponse appropriée.

Le Royaume-Uni dispose déjà d'un marché du travail très flexible. Les programmes d'accompagnement des demandeurs d'emploi introduits ces dernières années permettent des transitions vers l'emploi plus rapides qu'auparavant. De plus, quelque 600.000 postes vacants seraient toujours disponibles.

Le ministère de l'emploi, conjointement avec le ministère de l'éducation, a toutefois annoncé qu'un budget additionnel de 100 millions de livres est mis à disposition pour la formation professionnelle de personnes récemment licenciées.

L'organisation et les procédures des SPE continuent d'être améliorées. Les projets pilotes "In and Out of Work" ont été évalués positivement et seront étendus progressivement. Ils permettent notamment au demandeur d'emploi de s'adresser à un interlocuteur unique, facilitant l'accès aux services offerts par les SPE et la gestion des allocations ou primes auxquelles ils ont droit en fonction de leur situation.

#### 4.8. SYNTHESE SUR LES PLANS DE RELANCE A L'ETRANGER

L'information actuellement disponible sur les plans de relance à l'étranger reste parcellaire. De notre examen, il ressort trois grands types de mesures fréquemment utilisées.

##### 1. Les dispositifs temporaires de réduction du temps de travail

Ces dispositions doivent aider les entreprises à faire face au fléchissement de l'activité sans procéder à des destructions d'emplois. Elles s'apparentent au système du chômage temporaire en Belgique. Pour Glassner et Galgóczi (2009), l'existence de ces dispositifs de flexibilité "interne" est positive, car ils permettent aux entreprises de s'adapter rapidement à une baisse de l'activité sans devoir procéder à des destructions d'emplois, tout en garantissant aux travailleurs concernés le maintien de leur revenu à un niveau acceptable. Les auteurs illustrent le lien entre l'existence de ces dispositifs et la manière dont sont organisées les négociations collectives, montrant l'importance de l'implication des partenaires sociaux au niveau national.

##### 2. Les mesures visant à favoriser une meilleure transition du chômage à l'emploi

Il s'agit souvent de la mise sur pied de cellules de coordination, centres de mobilité, etc., qui permettent au demandeur d'emploi de bénéficier d'un guichet unique, en associant les différents acteurs du marché du travail : services publics de l'emploi, employeurs, pouvoirs locaux, et fournisseurs de formations.

Les moyens des services publics de l'emploi ont été augmentés de façon substantielle, en particulier pour recruter d'avantage de conseillers pour aider les demandeurs d'emploi.

3. La fiscalité et la parafiscalité a été revue de façon à soutenir la demande agrégée et à aider en particulier les personnes ayant les plus faibles revenus.

La Commission européenne a donné un premier aperçu chiffré des plans de relance dans les États membres. Il a été établi selon une méthodologie propre à la Commission, en se basant sur un

ensemble encore incomplet d'informations collectée directement par elle. Il n'y a pas parfaite correspondance entre notre présentation des plans, basée sur de multiples sources publiques et le tableau ci-après.

Tableau 14 - Mesures de relance budgétaire en 2009 et 2010<sup>1</sup>  
(estimations, p.c. du PIB)

	Total 2009	2009			2010	
		Mesures en faveur des ménages	Dépenses supplémentaires pour le marché du travail	Mesures en faveur des entreprises	Augmentation de l'investissement public (y compris en infrastructure)	
Belgique <sup>2</sup>	0,4	0,1	0,1	0,0	0,2	0,4
Allemagne	1,5	0,9	0,1	0,1	0,4	1,9
France	0,8	0,1	0,1	0,4	0,3	0,1
Pays-Bas	0,5	0,3	0,0	0,0	0,2	0,2
Espagne	2,3	0,3	0,0	1,1	0,9	0,6
Finlande	1,2	0,9	0,1	0,2	0,0	1,2
Suède	1,3	0,6	0,4	0,0	0,3	1,4
Royaume- Uni <sup>3</sup>	1,4	1,2	0,0	0,0	0,2	0,0
UE27	1,0	0,5	0,1	0,2	0,3	0,6

Source: CE.

<sup>1</sup> Le tableau complet pour les 27 États membres est repris en Annexe.

<sup>2</sup> Pour la Belgique, la Commission européenne n'a pas repris dans son estimation l'ensemble des mesures présentées dans le cadre des plans de relance, en particulier, les mesures déjà décidées lors de la confection du budget initial de 2009 comme l'augmentation des allocations de sécurité sociale et le relèvement de la déduction professionnelle ne sont pas reprises dans cette estimation. En les prenant en compte, les mesures de relance budgétaires se chiffrent à environ 0,9 p.c. du PIB. Par ailleurs, la recapitalisation des grandes institutions financières a contribué à une augmentation de la dette publique de 6,3 p.c. du PIB en 2008.

<sup>3</sup> La répartition de l'effort budgétaire entre 2009 et 2010 peut encore être modifiée.

La Commission européenne a mis au point un indicateur permettant de mesurer l'état des finances publiques de chaque État membre. Sur cette base, elle distingue trois groupes de pays. Le premier groupe dispose de marges budgétaires conséquentes (DK, DE, LU, NL, AT, FI, SE), le second de marges plus réduites (CY, CZ, ES, FR, GB, GR, IE, MT, PL, SI, SE et la Belgique), enfin, le dernier groupe n'a que de faibles marges disponibles (EE, LV, LT, HU, BG et RO).

De manière générale, la situation des finances publiques a été prise en compte par les gouvernements des États membres pour l'élaboration des plans de relance nationaux. Pour les pays disposant de marges budgétaires importantes, la partie discrétionnaire des mesures de relance atteint en moyenne 1,3 et 1,5 p.c. du PIB en 2009 et 2010 respectivement, alors que dans ceux disposant de marges plus réduites, elle représente en moyenne 0,9 p.c. en 2009 et 0,3 en 2010. Les États membres ne disposant pas de marges budgétaires n'ont pas ou prou adopté de mesures de relance au-delà des stabilisateurs automatiques; pour mémoire l'impact de ceux-ci n'est pas repris dans le tableau de la Commission. Le tableau complet des mesures de relance budgétaire pour les 27 États membres est repris en Annexe.

Par comparaison, les États-Unis ont adopté en février 2009 l' "American Recovery and Reinvestment Act", pour 787 milliards de dollars, répartis sur deux ans. Au total, ce plan de relance représente 5,4 p.c. du PIB. Le but de celui-ci est de permettre de créer ou de maintenir 3 à 4 millions

d'emplois, dont 90 p.c. dans le secteur privé. Près de 40 p.c. de ces fonds sont destinés à financer une diminution de la fiscalité, 40 p.c. sont réservés au financement de grands programmes fédéraux et sociaux, notamment dans le domaine de l'éducation, des soins de santé, de l'énergie et au bénéfice des plus précarisés. Les 20 p.c. restants sont destinés à aider les États et autorités locales. Des plans spécifiques de soutien au système financier "Emergency Economic Stabilization Act" (octobre 2008), "Financial Rescue Plan US Treasury" (février 2009), ainsi qu'un autre directement ciblé sur les personnes victimes des subprimes ("Homeowner Affordability and Stability Plan" (février 2009)), ont également été adoptés. Le total des différents plans aux États-Unis, y compris les mesures de soutien au système financier, pourrait atteindre quelque 4.000 milliards de dollars sur l'ensemble des années 2008 et 2009.

Alors que le coût budgétaire du plan de relance aux États-Unis pourrait atteindre 5,4 p.c. du PIB, celui concerté au niveau européen serait limité, selon les estimations actuelles de la Commission, à 1,6 p.c. du PIB (réparti sur 2009 et 2010). Ces chiffres ne donnent cependant pas une image exacte des stimuli budgétaires dans les deux économies. En effet, il faut aussi prendre en compte l'impact des stabilisateurs automatiques. En Europe, leur effet serait de quelque 1,7 p.c. du PIB, soit une magnitude similaire à l'impact du plan de relance européen. Aux États-Unis, le rôle des stabilisateurs est beaucoup plus modeste. L'absence d'un filet de sécurité sociale solide constitue d'ailleurs un argument important pour expliquer l'importance du plan de relance adopté par ce pays.

Bibliographie

Blanchard O., A. Spilimbergo and S. Symansky (2008), "Fiscal Policy for the Crisis", *IMF Staff Position Note*, December.

Cockx B. (2000), "The Design of Active Labour Market Policies: Building in Effective Incentives", *International Labour Review*, 139- 4.

Conseil de l'Union européenne (2008), *Conseil européen de Bruxelles du 11 et 12 décembre: conclusions de la Présidence*, Bruxelles, décembre.

De Vos M. (2008), "Geen relanceplan zonder recuperatieplan voor de vergrijzing", *Itinera Institute Nota*, 80.

Donner J.P.H. (2009), *Mobilisatie arbeidsmarkt met oog op de economische neergang* [Brief van de Minister van Sociale Zaken en Wergelegenheid naar de Kamer], Den Haag, Januari.

Dury D., G. Langenus en K. Van Kauter (2009), "De economische- relanceplannen", *Nationale Bank of België mimeo*, Maart.

European Commission (2008), Rapport de la Commission au Conseil européen, *Un plan européen pour la relance économique*, Bruxelles, novembre.

European Commission (2009), *Implementation of the Lisbon Strategy Structural Reforms in the context of the European Economic Recovery Plan: Annual country assessments – a detailed overview of progress made with the implementation of the Lisbon Strategy reforms in Member States in 2008*, Brussels, January.

European Commission (2009), *A first horizontal assessment of national recovery programmes in response to the European economy recovery plan*, Brussels, January 26.

European Commission (2009), *Communication for the Spring European Council - Driving European recovery -*, Brussels, March, Annex volume 2.

Glassner V. and B. Galgóczi (2009), "Plant-level response to the economic crisis in Europe", *ETUI-REHS Working paper*.

Gouvernement fédéral (2008), *Plan de relance: rétablissons la confiance*, 11 décembre, [www.belgium.be](http://www.belgium.be).

International Monetary fund (2008), *Belgium—2008 Article IV Consultations Concluding Statement of the Mission*, December.

La Vice-Première Ministre et Ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances (2008), *Un plan de relance axé sur l'emploi*, 11 décembre, [www.milquet.belgium.be](http://www.milquet.belgium.be).

Prats Monne X. (2008), *Impact of the financial crisis on the EU labour market: first assessment of the Member States' views*, Presentation to the EPC, Brussels, based on *Short questionnaire on the impact of the financial crisis on employment: response from the Member States*, EPC document, November.

Présidence de la République française (2008), *Plan de relance de l'économie française*, discours prononcé par Nicolas Sarkozy, 4 décembre.

Vandenbroucke F. en J-C. Marcourt (2008), "Samen arbeidsmarkt dynamiseren", in *De Standaard*, 8 december.

Mesures de relance budgétaire en 2009 et 2010  
(estimations, p.c. du PIB)

	2009				2010	
	Total 2009	Mesures en faveur des ménages	Dépenses supplémentaires pour le marché du travail	Mesures en faveur des entreprises	Augmentation de l'investissement public (y compris en infrastructure)	
AT	1,8	1,1	0,2	0,3	0,2	1,8
BE <sup>1</sup>	0,4	0,1	0,1	0,0	0,2	0,4
BG	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CY	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CZ	1,0	0,0	0,5	0,1	0,4	0,5
DE	1,5	0,9	0,1	0,1	0,4	1,9
DK	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
EE	0,2	0,0	0,2	0,0	0,0	0,3
ES	2,3	0,3	0,0	1,1	0,9	0,6
FI	1,2	0,9	0,1	0,2	0,0	1,2
FR	0,8	0,1	0,1	0,4	0,3	0,1
GB <sup>2</sup>	1,4	1,2	0,0	0,0	0,2	0,0
GR	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
HU	0,0	-	-	-	-	0,0
IE	0,5	0,5	0,0	0,0	0,0	0,5
IT	0,0	-	-	-	-	0,0
LT	0,0	-	-	-	-	0,0
LV	0,0	-	-	-	-	0,0
LU	1,2	1,2	0,0	0,0	0,0	0,2
MT	1,6	0,3	0,0	0,1	1,3	0,0
NL	0,5	0,3	0,0	0,0	0,2	0,2
PL	1,0	0,6	0,0	0,1	0,3	1,5
PT	0,9	0,1	0,2	0,3	0,4	0,1
RO	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SE	1,3	0,6	0,4	0,0	0,3	1,4
SI	1,1	0,0	0,6	0,3	0,2	0,5
SK	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
UE-27	1,0	0,5	0,1	0,2	0,3	0,6

Source: CE (estimations au 26 janvier 2009).

- <sup>1</sup> Pour la Belgique, la Commission européenne n'a pas repris dans son estimation l'ensemble des mesures présentées dans le cadre des plans de relance, en particulier, les mesures déjà décidées lors de la confection du budget initial de 2009 comme l'augmentation des allocations de sécurité sociale et le relèvement de la déduction professionnelle ne sont pas reprises dans cette estimation. En les prenant en compte, les mesures de relance budgétaires se chiffrent à environ 0,9 p.c. du PIB. Par ailleurs, la recapitalisation des grandes institutions financières a contribué à une augmentation de la dette publique de 6,3 p.c. du PIB en 2008.
- <sup>2</sup> La répartition de l'effort budgétaire entre 2009 et 2010 peut encore être modifiée.